

Petite Collection alsacienne

ENCORE LES DAMES D'ALSACE

DEVANT L'HISTOIRE

LA LÉGENDE, LA RELIGION, LA PATRIE ET L'ART

PAR

LE ROY DE SAINTE-CROIX



HAGEMANN ET Cie, ÉDITEURS

STRASBOURG — 135, Grand'Rue, 135

PARIS — 12, Rue de l'Eperon, 12

1881

ENCORE

LES DAMES D'ALSACE

Petite Collection alsacienne

ENCORE LES

DAMES D'ALSACE

DEVANT L'HISTOIRE

LA LÉGENDE, LA RELIGION, LA PATRIE ET L'ART

PAR

LE ROY DE SAINTE-CROIX



HAGEMANN ET Cie, ÉDITEURS

STRASBOURG	PARIS
135, Grand'Rue, 135	12, Rue de l'Eperon, 12

1880



A MES AIMABLES ET GRACIEUSES LECTRICES !

E *ne puis pas, Mesdames, vous laisser ouvrir ces feuillets sans épancher mon cœur dans les vôtres ; sans vous exprimer tout d'abord ma profonde gratitude pour l'accueil si bienveillant dont vous avez honoré le premier volume que j'ai publié sous votre patronage; sans vous révéler ensuite la manière peu courtoise dont quelques critiques chagrins ont cru devoir le juger. On m'a adressé des reproches, on m'a fait des crimes : des savants d'Alsace ont élevé contre moi leur voix de bronze; je suis accusé de fades compilations,*

d'inexactitudes flagrantes. Laisserai-je passer des appréciations qui me paraissent sévères, je dis presque injustes? non. Il faut que je me défende auprès de mes juges, de mes seuls juges naturels; il faut que j'en appelle, en dernier ressort, au verdict des DAMES D'ALSACE *à qui seules je me suis adressé, contre mes accusateurs, érudits alsaciens avec qui je croyais n'avoir rien de commun littérairement parlant :*

... cette noble race est sans pitié!

Ils étaient cependant bien avertis : ils devaient savoir que ce n'était pas pour leur usage que je taillais mes plumes; que mon encre n'était pas, et pour cause, de la même couleur que celle dont ils décorent leur papier. Rien n'a fait; il m'a fallu passer par leurs fourches caudines; à toute force, ils ont voulu déclarer la compétence de leur tribunal pour condamner un naïf et candide littérateur français. Loin de moi la pensée de leur montrer du ressentiment pour tant d'honneur : je ne me reconnais, certes, pas leur pair. Toutefois je prends la liberté d'en porter la cause à une cour plus élevée que la leur, à la cour suprême de l'opinion des seules personnes que je puisse reconnaître pour mes JURÉES.

Je n'ai jamais élevé mes ailes dans les régions éthérées de la science. Je serais désolé que l'on crût un moment que j'écris pour le public restreint qui s'appelle les doctes et les initiés. Je m'adresse au grand public, je suis un vulgarisateur, un intermédiaire entre les savants et les ignorants, un commis-voyageur en littérature et en histoire, pas davantage. Jamais je n'ai eu l'outrecuidante pensée de vouloir rien apprendre aux maîtres et si jamais ce démon venait hanter mon esprit, je me hâterais d'aller sur une autre terre que celle d'Alsace, pour y exercer ce sot et périlleux métier. Que Messieurs les érudits de ce pays-ci soient donc bien rassurés, mes prétentions ne vont pas jusqu'au pédantesque désir de leur faire la moindre concurrence.

Mais arrivons aux faits :

Un journaliste susceptible m'en veut d'avoir, dans mon premier volume, commis des omissions. Mais, cher Monsieur, ce n'est pas dans 250 pages d'un petit elzévir qu'il m'est permis d'épuiser « ce sujet qui est si vaste. » Je vous ai averti. Je vous ai dit que ce n'étaient pas mes derniers mots. Je vous ai avoué que je voulais « me donner l'excellent agrément d'y revenir

encore, d'y revenir aussi souvent que me le permettraient les circonstances, les opportunités et les bonnes fortunes que me ménagerait l'avenir de mes recherches, de mes fouilles et de mes lectures. » Et là-dessus, je ne dis « qu'au Revoir » à mes aimables Lectrices.

Pourquoi donc vous montrez-vous impatient au point de ne pouvoir attendre quelques mois, que je donne un frère à mon premier volume ?

A propos de la FIANCÉE D'EULOGE SCHNEIDER, *on m'accuse d'avoir inutilement rapporté un fait inexact : c'est que le critique qui a écrit ces mots n'a pas lu le titre de mon livre. Je parle des* « DAMES D'ALSACE » *devant la légende aussi bien que devant l'histoire. Ce n'est pas purement et exclusivement l'*HISTOIRE DES DAMES D'ALSACE *que je traite. Je prends la liberté d'y introduire la fiction, et je vous l'ai fait savoir. Je rapporte ce qu'un illustre littérateur a écrit, dans une langue colorée, sur la* FIANCÉE D'EULOGE SCHNEIDER : *que le fait soit vrai ou faux, c'est ce que je n'ai pas la mission d'aller démêler. Je transcris une belle page de littérature, qui ne fait que beaucoup d'honneur au patriotisme, à la fierté de caractère, à la grandeur d'âme d'une Alsacienne.*

De quoi vous plaignez-vous, pointilleux critique, esprit étroit de contradiction ?

Mais puisque vous le voulez, dans ce volume-ci j'abandonne, sur le même sujet, la fiction pour revêtir le manteau de l'historien. Donc vous serez heureux ! et nous serons réconciliés, j'espère.

On me blâme d'avoir accueilli des légendes qui ne reposaient sur aucune donnée historique ! Est-ce que ceux qui inventent des légendes ou les recueillent, s'inquiètent de l'histoire ? l'historien et le romancier n'ont jamais tenu la même plume. Et du moment qu'on rapporte un sujet légendaire, qu'importe la version que l'on choisisse ? Donc, laissez dormir en paix cette légendaire Sabine, qu'elle ait ou non senti battre son cœur dans un amour profane !

On est fâché que j'aie introduit dans mon livre des sujets qui déplaisent à une certaine catégorie de personnes ! Je ne professe aucune secte politique ou religieuse quand j'écris : je ne sacrifie sur aucun autel. Je suis un écrivain indépendant : c'est tout ce que je puis dire à cet égard.

Vous connaissez maintenant mon CREDO,

chères Lectrices.... voyez si vous pouvez et devez me conserver vos bonnes grâces. C'est à vous seules que je m'adresse : vous seules êtes pour moi des juges constitués.

*Une seconde fois, le sujet n'est pas épuisé, je ne vous dis qu'*AU REVOIR !

L'AUTEUR RECONNAISSANT.



I

LES DAMES D'ALSACE

ET

LA PATRIE



BARBE SCHŒN

L'HÉROÏNE MULHOUSIENNE



'EST le chroniqueur Mathieu Mieg qui nous vante son courage et son intrépidité. Voici comment il y arrive :

« Jusqu'à présent, dit-il, nous n'avons peint que le sexe masculin, il serait inconvenant de passer sous silence le beau sexe. Sous le rapport politique, nous pouvons dire, à la louange de nos femmes, que dans les siècles antérieurs au nôtre, elles étaient fermement attachées aux libertés et à l'indépendance de leur ville natale. Pour preuve, voyez leur conduite dans la rébellion de 1587. Le pasteur Zwinger, témoin oculaire de cette échauffourée, assure

que les femmes surtout étaient exaspérées contre les magistrats qu'on soupçonnait avoir pris part à la dénonciation de l'alliance des cantons. A l'assaut, plusieurs même avaient pris les armes, et lors de la révolte de 1590, une véritable héroïne — Barbe Schœn — excitait les citoyens à prendre les armes, à arrêter les traîtres, et à délivrer de la prison les membres du Magistrat. »





LES FEMMES
A LA RÉVOLTE DES PAYSANS
de 1525



'AN 1525, le dimanche matin 23 avril, jour de Saint-Georges, à Altorf, s'éleva un rassemblement révolutionnaire des paysans de la contrée: tant que dura la sédition, les femmes parcouraient la ville en battant du tambour; le soir de la Sainte-Croix (le 3 mai) les femmes de la ville basse se répandirent dans toute la cité, précédées d'un drapeau fait de chiffons et accompagnées de gourmets, elles voulaient aller chez Pierre Vogelweit, où il y avait du *Kitterlé*, mais le

sire Ulrich de Ribeaupierre les en détourna en leur faisant distribuer 2 muids de vin des juifs : elles se retirèrent au lieu dit *Sulz*. [1]

(1) *Curiosités d'Alsace.* T. I, p. 199.





LES DAMES DE LANDAU

ous Louis XIV, l'armée impériale, assemblée par le prince Louis de Bade, fit un mouvement sur Landau, en attendant l'archiduc Joseph. Cette ville fut investie. Mélac, lieutenant général, qui en était gouverneur, jugeant que le siége serait long et dangereux, envoya demander au prince de Bade par un trompette, au nom des dames de la ville, qu'il leur fût permis d'en sortir. Le prince, persuadé que leur frayeur et leurs sollicitations contribueraient à abréger le siége, se garda bien d'accéder à la demande, au risque de passer pour peu galant. Il refusa donc tout net la permission; cependant, en honnête chevalier qu'il était, il tourna un compliment qui

pouvait passer pour de la galanterie, en répondant que la conquête de Landau étant réservée au roi des Romains, il n'avait garde de lui ravir par cette condescendance déplacée un des plus beaux ornements de son triomphe. (1)

---

(1) *Galerie de l'ancienne cour.* T. 3, p. 91.





MADAME BARTHOLDI

L y a dans l'*Alsace*, d'Edmond About, une bien jolie page à l'adresse de la mère du célèbre sculpteur Bartholdi. Impossible, pour la gloire de l'écrivain et pour l'honneur de l'aimable et vénérable Alsacienne, de résister au plaisir de rappeler ces charmantes lignes.

« Dans la foule qui allait et venait autour de Sainte-Odile, je reconnus un jour Auguste Bartholdi, le statuaire de Colmar : « C'est à « vous que j'en ai, me dit-il ; vous ne connaissez « pas le Haut-Rhin, il faut absolument que je « vous en montre quelques échantillons. Ma « mère vous attend, vous, Doré et deux ou trois

« autres. Vous verrez un beau pays, une ville « curieuse et les plus braves gens du monde. »

« Je ne me fis prier que pour la forme, et je partis le jour même avec lui.

« .... Les silhouettes de Colmar, entrevues à travers notre bonne humeur, nous parurent merveilleuses, et quoique le pavé pointu nous rappelât sensiblement la promenade à pied que nous avions faite le matin, nous primes un plaisir d'enfants à courir çà et là pendant une heure, tandis que le dîner refroidissait chez Mme Bartholdi.

« Quel dîner ! quelle maison ! et quel accueil à la fois noble et cordial ! Je vois encore la maîtresse du logis, debout sur le seuil, et semblable à une statue de l'hospitalité. C'était une grande femme d'environ soixante ans ; sa physionomie, voilée par un deuil inconsolable, annonçait beaucoup de courage et infiniment de bonté. On n'avait pas besoin de voir son portrait, peint en pied par Ary Scheffer, pour deviner qu'elle avait été belle ; elle l'était encore ; de cette beauté des âmes d'élite que l'âge et le malheur transforment sans la flétrir. Cette mère, comme on en trouverait peu, même

dans notre Alsace patriarcale, a consacré ses plus belles années à l'éducation de ses deux fils; elle s'est soumise avec eux au labeur le plus ingrat des études classiques; elle a appris le latin pour les aider à l'apprendre; elle en a fait deux hommes cultivés et distingués entre tous, sans négliger le soin de leurs affaires et sans cesser d'être un seul jour l'intendant de leur fortune. De ces deux jeunes gens, l'un, Charles Bartholdi, était un peintre, un écrivain, un archéologue célèbre au-delà de son pays, quand l'abus du travail éteignit sa belle intelligence et termina prématurément sa vie; l'autre est un statuaire, un érudit, un lettré, et, quand il le faut, un soldat; il s'est bravement battu pour notre Alsace, après l'avoir brillamment décorée. »





L'ALSACE PERSONNIFIÉE



Paris, chez Gérard Jollain, rue Saint-Jacques, vis-à-vis de la rue de la Parcheminerie, à l'Enfant-Jésus, parut en 1689, un almanach, dont le titre représente une console supportée par deux dauphins ; au-dessus on lit en caractères rouges et noirs :

Almanach pour l'an de grâce M.DC.LXXXIX.

Il contient plusieurs gravures assez peu artistiques, parmi lesquelles une représentant le siége de Philippsbourg, qui capitula le 29 octobre 1688. Au loin, nous apercevons le Rhin avec la ville de Philippsbourg, et tout à l'entour des corps de troupe et des batteries fran-

çaises faisant feu sur la ville. Sur le premier plan se trouve, à droite, le dauphin (fils de Louis XIV) avec Vauban et son état-major; à gauche une femme s'appuyant sur le bras d'un homme armé et levant le pied gauche, dont un autre sans armes (c'est peut-être un diplomate) lui retire une grosse épine. Cette femme, ainsi que la légende nous l'apprend, représente l'*Alsace*, et l'homme sans armes qui lui rend le service d'Androclès, est le *François*. Au-dessous de ce groupe on lit les vers suivants :

L'ALSACE AUX FRANÇOIS

Philisbourg mestoit une espine fascheuse,
Sur le bord du Rhin, et fière et glorieuse,
Elle s'opposoit tousjours à mes justes desseins,
Mais le ciel a punit *(sic)* son orgueilleuse audace,
Le François par ce coup soullage l'Alesace,
Et je me sens ravie qu'elle soit en ses mains. (1)

---

(1) Me JACQUES. *Deux Calendriers des XVIIe et XVIIIe siècles;* dans le *Bibliographe alsacien.* T. I, p. 114.

II

LES DAMES D'ALSACE

ET

LA LITTÉRATURE



LES FILLES DU SAVANT MANEGOLD

ERS le milieu du XIe siècle, parut en Alsace un homme qui devait lui faire honneur par son savoir presque universel et sa haute intelligence.

Manegold, qui est plus connu en France sous le nom de Manigault, était né dans le diocèse de Strasbourg, à Luthenbach, dont il prit le nom et dont il devint plus tard chanoine.

Après avoir enseigné en Alsace près de trente années les sciences, les belles-lettres, la philosophie et la théologie, et vu sa réputation se répandre au loin en Allemagne, en France et même en Italie et en Espagne, il se rendit à Paris en 1076 et ouvrit dans cette ville un

cours public et gratuit où sa science et son éloquence attirèrent un grand nombre d'auditeurs, parmi lesquels un des plus illustres fut Guillaume de Champeaux, qui devint lui-même le maître d'Abailard.

A la mort de sa femme, personne instruite et distinguée, Manegold prit la résolution de se consacrer à Dieu dans l'état ecclésiastique.

Il revint en Alsace où il se fixa, devint chanoine de Luthenbach et plus tard prévôt de Marbach.

Il ne fut pas moins célèbre comme ecclésiastique que comme philosophe et fut par ses écrits un des plus vigoureux défenseurs de Grégoire VII dans la lutte terrible que ce pape engagea contre l'empereur Henri IV, lutte connue dans l'histoire sous le nom de querelle des investitures.

Manegold avait eu, de son mariage, plusieurs filles qui devinrent savantes comme lui et ouvrirent en Alsace des écoles publiques, où elles enseignaient les belles-lettres et la théologie.

La haute culture intellectuelle des femmes est le fait le plus remarquable et le plus digne d'admiration de cette époque.

Elles occupent le rang le plus élevé en toute chose, dans les sciences, dans les lettres et dans les arts.

« Certes ce serait une œuvre longue et difficile, mais aussi pleine d'intérêt et de charme de retracer l'existence de ces personnes vraiment supérieures qui unissaient toutes les grâces de la femme, et les plus sublimes vertus, aux plus grandes conceptions du génie humain; de détacher nos regards des événements du monde pour les élever vers un de ces sommets où des communautés entières de femmes, isolées de toute préoccupation terrestre, se consacraient entièrement à la contemplation de l'idéal dans l'étude des sciences et des arts, et dans l'adoration continuelle de Dieu. » [1]

---

(1) CHARLES BARTHOLDI. *Les Artistes alsaciens.* Dans les *Curiosités d'Alsace,* 1re année, p. 308.





GERTRUDE DE DAGSBOURG



Le comte Adalbert III qui, vers 1180, réunit sur sa tête les couronnes comtales de Metz, d'Eguisheim, de Dagsbourg et de Moha, eut trois enfants, dont une fille baptisée sous le nom de Gertrude.

Ces trois enfants faisaient l'orgueil du châtelain qui rêvait pour eux le plus brillant avenir, lorsqu'un jour le gardien des échauguettes lui signala l'approche d'un messager dont la cotte de mailles était revêtue d'un surcot noir. Le cavalier gravissait lentement la montagne, d'un air sinistre, mais bientôt il eut gagné le pont-levis et saisissant la trompe qui y était appendue, il en tira un son rauque et sauvage. Après

quelques minutes d'attente, la porte lui est ouverte ; le messager est introduit auprès d'Adalbert; il s'incline respectueusement, et remettant au comte une missive qu'entourait un large ruban noir, relié à ses extrémités par un sceau en cire de même couleur : « Noble seigneur, dit-il, tristement,.... de la part de Monseigneur l'évêque de Liége ! » Adalbert a pâli... ; il brise le sceau d'une main tremblante..... C'était l'annonce du trépas de ses deux fils, qui, dans un tournoi donné à Andenne, s'étaient tous deux frappés mortellement (1200).

Adalbert restait donc sans autre enfant que sa fille unique Gertrude, en qui devait s'éteindre la descendance de Hugues Ier, d'illustre mémoire.

Il n'était bruit, dans tout le voisinage, que de l'esprit, du savoir et des immenses richesses de la fille du noble comte de Dagsbourg. Les religieux de Marmoutier avaient été ses maîtres ; la langue latine ne lui était pas moins familière que le français et l'allemand, et sa mémoire conservait les traits les plus saillants de ces romans de chevalerie, dont les belles châtelaines faisaient alors leurs délices. Cette lecture,

jointe aux *Lieds* des *Minnesingers*; exerça une grande influence sur la jeune comtesse, qui se plaisait beaucoup en la société de ces hommes dont la vie se passait en allant de château en château, demandant une hospitalité qu'on était heureux de leur donner, et soldant leur dépense par des hymnes guerriers ou des chants d'amour.

Ces artistes nomades exercèrent sur l'imagination vive de Gertrude une grande impression ; ils développèrent en elle, avec le génie de la poésie, des sentiments tendres et passionnés dont la nature avait déposé le germe au fond d'un cœur sensible.

Cependant, Gertrude était à peine sortie de l'adolescence, que l'on vit affluer au *burg* seigneurial les jeunes nobles de l'Alsace ; sa main était déjà recherchée et des rivalités s'élevaient entre les châteaux d'alentour, lorsque Thiébaud, fils de Ferry, duc de Lorraine, un des plus beaux et des plus chevaleresques gentilhommes de l'époque, se présenta. De ce jour, toutes les prétentions cessèrent. C'est que Thiébaud, outre ses avantages personnels, pouvait placer sur la tête de la jolie châtelaine

une couronne ducale : la puissance de son père, et l'illustration de ses aïeux, étaient assez connues.

Le mariage eut lieu ; les noces furent célébrées en grande pompe, à Colmar, en 1206, en présence de Frédéric II, roi des Romains.

Peu de temps après, le comte Adalbert et le duc Ferry moururent, laissant Gertrude et Thiébaud à la tête de deux immenses fortunes, souverains de deux vastes États.

Tant de bonheur ne suffisait pas encore à l'ambition du jeune duc de Lorraine : il lui manquait de la gloire. Ne consultant que ses instincts guerriers, il part et va s'enrôler sous la bannière impériale d'Othon, compétiteur de Frédéric II, déjà roi des Romains. Laissons-le combattre, changer de drapeau, jouir de la bonne et subir la mauvaise fortune des armes, et revenons auprès de la belle Gertrude.

Ainsi délaissée par son époux, elle suivit les élans de son cœur, elle donna libre carrière à ses appétits littéraires ; dans l'étude, dans la poésie, dans la contemplation du beau, dans la recherche des émotions et le rêve de l'idéal, elle se livra tout entière. Elle fit même davan-

tage : elle s'adonna *aux esbats amoureux dont ne se fist faulte.* Elle eut des amis compromettants dont l'assiduité parvint aux oreilles du duc, au ressentiment duquel cette conduite l'exposa : le mari jaloux fit chasser, d'auprès de l'infidèle les galants chevaliers et une surveillance rigoureuse fut exercée sur le cœur volage.

Dans la poésie, la femme trop légère et trop sensible chercha ses consolations. Dans des vers touchants, elle exposera ses plaintes, elle exhalera ses soupirs, elle déplorera la perte de ceux, de *celui* surtout qui charmait sa solitude ; à tous ceux qui lui apporteront leur sympathie respectueuse ou passionnée, elle exprimera ses regrets, ses chagrins, ses alarmes ; elle dira de douces paroles, pour les dédommager de la rigueur qu'elle leur avait montrée, et les consoler de n'avoir pas fait pour eux *tout ce qu'ils désiraient.*

Mais lisons ces strophes tant tristes et tant gracieuses :

Per maintes fois aurai esteit requise
C'ains ne chantai ensi com' le soleie,
Car je suis si aloignie de joie
Ke j'en devraie estre plus entreprise.
Al mien voloir moraie en iteil guise
Com celle fist cui je sembler varoie,
Dido ke fust por Enéas occise.

Maintes fois j'ai été requise
De chanter suivant ma coutume,
Mais je suis si éloignée de toute joie,
Qu'il faudrait que je fusse mieux disposée;
Car mon vouloir serait de mourir
Comme celle à qui je voudrais ressembler,
Didon, qui mourut pour Enée.

Ahi biaux aims, tout à vostre devise,
Ke ne fis-je tan com je vo veoie !
Gens vilainne, cui je tant redoutoie,
M'ont si greveit et si arrière mise,
C'ains ne vos pot mérir votre servixe,
S'estr poet, plux m'en repentiroye
C'Adam ne fist de la pome cét prise.

Beaux amis, que ne fis-je tout à votre plaisir,
Pendant que je vous possédais ?
Mais les envieux que tant je redoutais,
M'ont tellement affligée et humiliée,
Que je n'ai pu récompenser vos services.
Si cela eût été possible, je me repentirais (de ne l'avoir pas fait)
Plus qu'Adam d'avoir pris la pomme.

Ains por Forcon ne fist tant Anfélixe (1)
Com je por vos, amis s'or vos r'avoie;
Maix ce n'iert j'ai ce première moroie,
Maix je ne puis morir en itel guisse
C'ancor me r'ait amors joie promise,
Si veul doloir an leu de meneir joie :
Poene et trauail iert maix ma rente asise.

Certes, Forcon ne fit, pour Antéfixe,
Autant que je ferais pour vous, amis, si je vous r'avais
Mais cela ne saurait être que la première je ne mourusse ;
Et je ne puis mourir ainsi
Avant que l'amour ne me procure encor quelque joie,
Maintenant, je veux me plaindre au lieu de me réjouir.
Peine et travail désormais seront ma rente assurée.

Per Dieu, amis, en grand dolor m'ait meise !
Mort vilainne, ke tout le monde guerroie,
Vous m'a tolut la riens ke tant aimoie ;
Or, suys fénix, lasse, soule et eschive,
Dont il n'est c'uns si comme on le devise.
Mais à poines m'en reconfortiroie
Se por ce non c'amors m'ait en justice.

Pour Dieu, amis, je suis mise en grande douleur,
Mort cruelle, qui faites la guerre à tout le monde,
Vous m'avez ravi la chose que j'aimais tant !
Maintenant, malheureuse, délaissée, sans ressource,
Je suis comme le Phénix qui est seul, comme on le dit ;
Toutefois je m'en consolerais sans peine,
Si je n'éprouvais le besoin d'aimer.

---

(1) Ces deux savants sont les héros de la chanson de Geste de Foulques de Candie, branche de Guillaume au Court-Nez.

Pendant que la pauvre Gertrude, abandonnée, délaissée, malheureuse, *sans ressources*, éprouvant le besoin d'aimer, confiait au papier hospitalier ses chagrins, ses peines et ses désirs, Thiébaud n'était pas heureux à la guerre ; vaincu, fait prisonnier, il subit de durs traitements et une longue captivité. Rendu à la liberté, ruiné, malade, épuisé, il traîna peu de temps encore une vie languissante et mourut en 1220, peu regretté de celle qu'il avait tant négligée.

Gertrude désormais était libre. Plus de contrainte forcée, plus d'incommodes surveillants. Elle pourra, enfin, à son gré, se livrer aux penchants de son cœur. Jeune encore, spirituelle, vive, séduisante, riche de ses domaines héréditaires..... elle pouvait jouir abondamment et longuement de son indépendance et de ses avantages. Mais Gertrude, la poétesse, la passionnée, Gertrude, dévorée de l'ardente flamme de l'amour, pouvait-elle vivre seule, dans l'isolement et l'oubli ?

Après trois ans d'un mortel veuvage, elle épouse Thibaud, comte de Champagne.

Un long et heureux avenir paraissait se dérouler devant elle.

La cour de ce prince Thibaud était renommée pour son élégance et son bon goût. On y voyait affluer les artistes et les esprits délicats qui faisaient profession de *gaie science ;* lui-même, le comte Thibaud, se distinguait par la culture de son intelligence, et l'on sait qu'il était un des poètes les plus célèbres de son temps.

Mais Thibaud, comme la plupart de ses émules dans l'art de bien dire, laissait à désirer dans l'art de bien faire : il était volage ; il avait le cœur léger et l'âme vagabonde. Seule, la reine Blanche eut le pouvoir de retenir dans la constance ce caractère inconstant. En épousant Gertrude, quoique avec lui identique de goûts littéraires, il paraît que l'avide Thibaud avait eu bien plus en vue la possession du comté que celle de la comtesse. Ce n'était pas là la réalisation du rêve qu'avait fait un jour l'amoureuse Gertrude de Dagsbourg.

Se voyant de nouveau négligée, en butte à une indifférence que rien ne pouvait justifier, se considérant comme une femme *incomprise,* comme on dirait aujourd'hui, Gertrude se dé-

tacha peu à peu de ses tristes liens. Aussi, quand, au bout de deux ans de mariage, Thibaut l'ingrat se pourvut à Rome pour obtenir la dissolution de son union sous prétexte de stérilité et de parenté (1). Gertrude n'opposa pas la moindre résistance, et la séparation ayant été prononcée, elle retourna tranquillement dans ses Etats.

Il semblerait que l'expérience malheureuse de deux hymens si peu compatibles avec ses goûts, son caractère et ses aspirations, eût dû la guérir pour le reste de sa vie, du mariage. Il n'en fut rien. La comtesse deux fois incomprise, voulut dans une troisième union, essayer encore de trouver le bonheur dans l'existence à deux.

Elle eut donc un troisième époux dans la personne de Sigismond de Leiningen, comte d'Altorf, de l'illustre maison de Sarrebruck. Ce comte Sigismond (d'autres disent Simon) était, ma foi, un rude guerrier, un terrible joûteur, un homme bien plus propre à manier la lance et à brandir l'épée, qu'à composer *devis galans* et gais propos qui plaisaient tant à la sensible Gertrude. Il est vrai que l'administration de ses domaines, devenue pénible par la turbulence

de ses vassaux, et les tentatives continuelles d'usurpation des nobles ses voisins, avaient mis la pauvre Gertrude dans la nécessité de s'adjoindre un bras vigoureux et une âme martiale; et puis, le besoin d'aimer était si fort chez elle! Elle ne pouvait vivre sans amour, sans attachement, sans expansion! Trouva-t-elle enfin, dans les bras de Simon de Leiningen, ce bonheur qu'elle avait tant rêvé, tant désiré, tant recherché, sans jamais en avoir eu la réalisation? L'histoire en a gardé le secret.... Mais, en tout cas, il fut de bien courte durée, car, en 1225, la femme qui avait paré sa tête de plusieurs couronnes ducales et comtales, qui avait ceint son front des lauriers de la science du *gai savoir*, expiait, par une mort prématurée, les erreurs de sa vie agitée, les égarements de son existence fiévreuse. Elle s'éteignit obscurément, sans postérité, et de sa double gloire de riche châtelaine et d'excellent poète, il ne reste plus qu'un nom décoré d'un vain titre, et qu'une seule pièce de vers qu'un heureux hasard a conservée pour perpétuer sa mémoire! [1]

---

(1) Voir : *Le Comté de Dagsbourg*, par DUGAS DE BEAULIEU. In-8°, Paris, 1858.



LA CHATELAINE D'ERBACH

ANS l'église ou monastère d'Eberbach, au Rheingau, reposaient les restes d'une pieuse poétesse, la châtelaine d'Erbach, la belle et spirituelle épouse d'un vicedome ayant nom Adam d'Allendorf.

Dès le Xe siècle, Erbach était la demeure seigneuriale de la maison rhénane des Allendorf qui s'est éteinte en 1564. C'est là que, bien des années avant l'époque où, comme l'observe Uhland,

> **Tout poète, à dessein,**
> **Ne rimait qu'en latin,**

vivait une intelligence supérieure, célèbre comme disciple des Muses, une gracieuse

femme qui mourut en 1477. L'épouse de Adam Allendorf composait des poésies latines et allemandes et lisait les écrivains de l'antiquité.

Toutefois, les femmes poètes de ces temps reculés, étaient plus rares que de nos jours, et elles n'accordaient guère leur lyre que pour chanter des hymnes pieux en l'honneur de Dieu, de la Vierge et des saints. A leur exemple, la femme du vice-dome d'Erbach ne consacra ses vers qu'à des sujets religieux. Elle écrivit un poème sur saint Bernard, le grand abbé de Clairvaux, et un autre sur la vie de sainte Hildegarde. (1)

(1) *Album du Rhin,* par la chanoinesse ADÉLAÏDE DE STOLTERFOTH. Trad. Peschier, Mayence, 1 vol. in-12.





FELTZ (CATHERINE-SALOMÉ)

ILLE aînée du savant juris-consulte J.-Henri Feltz, professeur de droit à l'Université de Strasbourg, dès sa création en 1566, devint l'épouse d'un autre professeur en droit, ayant nom Linck.

Cette femme célèbre était un bas bleu. Elle avait beaucoup d'instruction, et sans être distinguée par un génie transcendant, elle faisait cependant de jolis vers. Elle a osé traduire en vers allemands le *Polyeucte* de Corneille.



CATHERINE SALOMÉ

FEMME WITTER



IVAIT au siècle dernier et avait acquis comme poète une certaine réputation parmi la population strasbourgeoise. Elle a composé plusieurs ouvrages, tant originaux que traductions, mais ils sont aujourd'hui d'une rareté telle qu'on les peut dire introuvables. La célèbre tragédie de *Mithridate*, de Racine, fut traduite en allemand et jouée, à Strasbourg, le 8 janvier 1737, par la fameuse Frédérique-Caroline Neuber. Cette traduction porte le nom de J.-J. Witter, le mari de Catherine-Salomé, un professeur de logique et de mathématiques à l'Université de Strasbourg. Comme ce personnage ne paraît pas avoir jamais cultivé la poésie, il est probable qu'il

n'est ici qu'un prête-nom, et que le véritable auteur n'est autre que sa femme Catherine-Salomé. Cette hypothèse paraît d'autaut plus raisonnable que, à cette époque encore, les mœurs puritaines de la vieille cité luthérienne ne permettaient guère à une femme honnête, une bourgeoise, de laisser figurer son nom sur une affiche de théâtre.





FRÉDÉRIQUE BRION



OMMENT celle qui fut aimée du plus grand poète de l'Allemagne ne figurerait-elle pas dans ce recueil des *Dames d'Alsace?* Nous avons la bonne fortune de pouvoir lui consacrer quelques jolies pages : il n'y a pour nous qu'un malheur, c'est qu'elles ne nous appartiennent pas. Nous les avons cueillies dans l'excellente *Revue alsacienne,* et elles sont dues à un écrivain de grand talent, M. Tachard, qui les a tirées, quant au fond, du livre de Gœthe : *Fiction et Vérité;* quant à la forme c'est la plume gracieuse de M. Tachard lui-même qui l'a tracée de main de maître.

Nous n'y devons rien changer :

« Nous sommes au printemps de 1771. Gœthe est à Strasbourg tout à ses études de droit; il se prépare à passer en automne son examen de doctorat. Mais les beautés de la saison et celles de la campagne exercent sur l'esprit de l'étudiant de vives et impérieuses séductions, Gœthe ne veut pas quitter le pays d'Alsace sans l'avoir parcouru, sans l'avoir étudié à fond. Pas une vallée qu'il ne désire explorer, pas un sentier qu'il ne tienne à connaître.

« Au nombre de ses camarades se trouvait un jeune homme du pays qui l'avait traversé dans tous les sens. Il proposa à Gœthe de le conduire à Sessenheim chez son parent, le pasteur Brion. Gœthe accepte, en proposant toutefois de se présenter à la cure sous un déguisement. C'était un goût particulier qu'il avait de se travestir ainsi à tout propos. A Weimar déjà, ayant eu la fantaisie de parcourir seul, en hiver, le montagnes du Harz, il se rendit chez un de se correspondants qui ne le connaissait pas de vu se fit annoncer sous un nom supposé, le quit sans lui dire qui il était. A Rome, il avait gar

l'incognito le plus rigoureux. On pourrait citer de lui bien des traits du même genre.

Pour aller à Sessenheim, il prit le rôle d'un étudiant râpé, quêtant sur sa route, et sous ces accoutrements, il se mit ainsi en chemin, escorté de son compagnon. La description du voyage est charmante; le Rhin, la chaîne des Vosges, la campagne florissante, lui fournissent de poétiques tableaux dans son livre intitulé : *Fiction et Vérité*, qui contient le récit de l'aventure.

« Les voyageurs arrivent ainsi à Sessenheim ; ils laissent leurs montures à l'auberge et se rendent à la maison curiale. Le père les reçoit, les filles sont absentes. L'aînée se montre la première; elle annonce Frédérique qui se fait attendre quelque peu. La voici enfin ; Frédérique porte le costume national qui tient le milieu entre le vêtement de l'habitante de la ville et de la paysanne. Son chapeau de paille est retenu à son bras par ses brides d'étoffe. La personne respire la grâce et la modestie ; Gœthe, dans ce portrait, fait œuvre de poète exquis.

« Père, mère et filles s'empressèrent autour

des visiteurs et leur souhaitent la bienvenue. Frédérique se met au piano et joue de son mieux de ce clavecin de village. Rentrés à l'auberge, les deux compagnons échangèrent leurs confidences. Gœthe a remarqué la respectueuse déférence que les paysans témoignaient à la jeune fille. Le voilà qui rougit de son déguisement, qui craint une aventure et ne parle de rien moins que de se sauver à Strasbourg, sans pousser plus loin l'entreprise. Il monte à cheval, mais chemin faisant, ses idées de fuite l'abandonnent ; il revient sur ses pas, et de passage à Drusenheim, il rencontre un jeune homme endimanché qui se prépare à porter à la femme du pasteur de Sessenheim un gâteau de baptême.

« Notre héros ne résiste pas à une nouvelle velléité de déguisement. Il change de costume avec le jeune paysan, prend le gâteau et effectue ainsi sa rentrée. Personne ne le reconnaît, sauf Frédérique, qui, à sa vue, rougit soudain et se trouble. Le voilà dans l'intimité de la famille. Frédérique lui chante des airs populaires qu'il traduit en une poésie inspirée. La jeunesse d'alors était confiante ; les deux sexes se mêlaient sans que les parents y vissent aucun

mal. Chacun disait bien au village que Gœthe était l'amoureux de Frédérique ; les médisances s'arrêtaient là et la chose passait pour toute naturelle. On le traitait en fiancé, sans qu'il y eût pour cela promesse échangée entre les parents et lui. Rien ne lui eût été plus facile, à ce moment, que de battre en retraite et de s'en aller comme il était venu.

« Cependant le poète tenait bon, mais malgré ces épanchements et ces effusions, il lui arrivait parfois de se demander si dans cette idylle sa tête n'avait pas plus de part que son cœur. Il était libre de tout engagement quand il fit cette découverte psychologique ; un combat se livrait dans son âme ; il était en proie à toutes sortes de perplexités, et pourtant au lieu de s'en aller, il resta. Il ne craignit pas de provoquer les déclarations d'amour de la jeune enfant ; il obtint d'elle le premier baiser. »

La suite se devine ; à la possession succède la satiété. Gœthe l'éprouva bien vite. A peine eut-il senti la chaude étreinte de ce baiser sur ces lèvres que l'inquiétude s'empara de son esprit. Il voulut fuir et il demeura quelque temps encore, honoré de la faveur toujours

croissante de la famille. Mais chaque jour sa flamme baissait, son amour s'en allait en fumée. Les lettres qu'il écrivait de Sessenheim à son ami Saltzmann trahissent ce bizarre état d'esprit : — « Ce qui se passe dans mon âme, écrit-il, n'est pas très facile à saisir; mais j'y vois trop clair pour ne pas me rendre compte que je poursuis une ombre. » Il poursuivait si bien une ombre, ou plutôt ce feu de paille avait laissé si peu de traces, que la jeune fille devant quitter Strasbourg où ils s'étaient retrouvés, il ne songea même pas à la suivre. Sa passion avait disparu comme un son qui s'évanouit, comme une feuille morte qui tombe en automne. Frédérique qui lisait dans son cœur à livre ouvert, lui conserva pourtant sa tendresse jusqu'au bout : au moment des adieux elle ne put retenir ses larmes et lui serra tendrement la main. Ce n'est que plus tard, après les adieux qu'il écrivit à la famille, qu'il reçut de la jeune fille une lettre déchirante. Gœthe ne dit pas qu'il y ait répondu.

On admettra sans peine que cette façon d'agir n'inspire pas sur sa conduite un jugement favorable. La publication de *Fiction et Vérité*,

où cette aventure, légèrement remaniée par les besoins du roman, est racontée, indisposa nombre de lecteurs. On reprocha à Gœthe d'avoir brisé le cœur de cette nouvelle Graziella. Mais aujourd'hui la grande figure de Gœthe est au-dessus de ces attaques. Les poètes ne doivent pas être mesurés avec un compas ordinaire. — L'aventure de Frédérique a donné lieu à quelques-unes des plus belles pages que Gœthe ait écrites : le souvenir de cette enfant compte donc dans l'histoire littéraire. Gœthe, d'ailleurs, a soin de dire que les faits de son livre sont vrais; mais qu'aucun d'eux n'a été reproduit exactement comme il s'est passé. Son imagination s'est réservé de broder sur un fond de réalité. On peut voir, comme le dit Hermann Grimm, qu'il a utilisé un roman alors fort à la mode et qui contient une donnée analogue : *le Vicaire de Wakefield;* l'intrigue est vraie, les détails sont inventés. Ainsi, le pasteur de Sessenheim n'a pas deux filles, mais bien quatre. — Gœthe appelle l'aînée *Olivia,* tandis qu'elle se nommait *Salomé.* Son frère, auquel il donne le prénom israélite de *Moïse,* s'appelait *Chrétien.* Enfin, le commentateur Lœper établit que la première

visite au village de Sessenheim n'a pas lieu au printemps de 1771, mais bien en octobre 1770.

Nous sommes tenu pourtant d'ajouter foi à la version du poète, aussi longtemps qu'on n'aura pas découvert, dans les archives de quelque famille amie, les mémoires d'un contemporain de Frédérique, s'il en existe. Tout dernièrement, l'éditeur Keil, en publiant des pages détachées du *Journal de Gœthe,* nous a appris que le grand écrivain avait, bien après son aventure, reçu à Weimar une lettre de Frédérique; — les amants n'avaient donc pas cessé de se connaître au moins par correspondance. Il paraît même avéré que le poète envoyait assez régulièrement ses publications de Francfort à Sessenheim.

En résumé, des événements de Sessenheim, tels qu'ils sont relatés dans *Fiction et Vérité*, l'historien ne peut tenir de certain que ceci: — Gœthe a trouvé sur son chemin une aimable et honorable famille; il s'est lié avec elle, sans se préoccuper de la durée plus ou moins longue que pourraient avoir ces relations. Sa présence a jeté le trouble dans un intérieur paisible. Il a, avec une désinvolture remarquable, abandonné

ses amis et sa maîtresse, la première ivresse une fois passée. Si banale en apparence que soit cette intrigue, la valeur littéraire du livre n'en subsiste pas moins. C'est un poème charmant dans l'œuvre touffue de Gœthe. La fille du pasteur Brion, quels que soient ses torts envers elle, lui doit l'immortalité sous le nom de Frédérique.

Ajoutons d'ailleurs, pour tirer tout à fait au clair cette histoire, que Gœthe revint à Sessenheim en 1779; le récit de cette visite se trouve dans ses lettres à Mme de Stein, et ici nous ne sommes plus dans le roman, mais en pleine vérité. Voici d'abord une description de la campagne alsacienne :

— « Il fait un temps d'une beauté extraordinaire et rare. La contrée offre l'image du bonheur. Tout ici est en pleine verdure; c'est à peine si quelques feuilles jaunes se montrent çà et là dans les chênes ou dans les hêtres de la forêt. Les saules ont gardé leur parure argentée. Il semble qu'un souffle plein d'une douce tendresse vous carresse le visage le long de la route. Les treilles habillent les maisons et l'on croit voir le raisin mûrir à vue d'œil au soleil;

les longues galeries des fermes sont garnies de grappes. L'atmosphère est chaude et tendre; on se sent pénétré d'aise au fond de l'âme; on s'amollit, on s'adoucit comme le raisin. Que ne pouvons-nous vivre ensemble dans ce pays! Nous ne gêlerions pas si tôt en hiver, nous ne dessècherions pas si vite en été! Le Rhin, ces montagnes avec leurs clairs effets de lumière, ces forêts qui alternent avec les prairies vertes, ces champs qui sont de vrais jardins, tout cela m'a rempli l'âme d'une joie intime que je n'avais pas connue depuis longtemps. »

Arrivé à Sessenheim, il reprend sa correspondance en ces termes :

— « Le 25 septembre au soir, j'ai quitté mes compagnons pour gagner Sessenheim par un chemin de traverse. Je trouvai la famille réunie, comme je l'avais laissée il y a huit ans (1770 ou 1771). Ces braves gens me reçurent de leur mieux. Maintenant que je suis calmé et purifié, j'aime à me trouver sous l'haleine de personnes simples et naïves comme celles-là.

« La seconde fille de la maison (Frédérique) m'avait aimé autrefois plus et mieux que tant d'autres auxquelles j'ai donné la réplique plus

sérieusement et plus passionnément. Je l'avais quittée naguère brusquement et mon départ avait failli lui coûter la vie. Elle me reçut dès l'abord avec une cordialité, avec une affectueuse simplicité qui m'allèrent au cœur. Quoiqu'elle ne fût pas préparée à ma visite et que nous nous fussions trouvés tout à coup en présence au seuil de la maison, elle eut le tact exquis de me parler avec mesure du mal que je lui avais fait autrefois, et elle me mit ainsi immédiatement à mon aise. Je dois lui rendre cette justice qu'elle n'essaya d'aucun artifice pour ranimer en moi les vieux sentiments éteints. Elle me conduisit sous la tonnelle, me fit asseoir, et voilà tout.

« Il y avait un clair de lune magnifique. Je m'informai de chacun. Elle appela un voisin qui nous avait aidé à faire de la menuiserie autrefois ; il affirma qu'il avait parlé de moi la semaine précédente ; elle fit venir pour me voir jusqu'au barbier du village ! J'ai retrouvé les chansons que j'avais composées ici, une voiture que j'avais repeinte moi-même. Nous nous rappelâmes nos farces du bon vieux temps ; mon souvenir était resté vivant au milieu d'eux,

comme si je les avais quittés dans l'année. Les parents se montrèrent confiants et affectueux, ils me trouvèrent rajeuni. Je restai à coucher, et je pris, le lendemain, congé à l'aube, entouré de visages bienveillants qui me prouvèrent que je pouvais repenser avec plaisir à ce petit coin de terre, et qu'il m'est permis maintenant de vivre en paix sur le souvenir de cette réconciliation. »

Tout finit donc pour le mieux. Cette lettre complète ce que n'avait pas dit *Fiction et Vérité*: elle met un point à la fin de l'idylle de Sessenheim.

Le charmant écrit de M. Tachard n'est pas le seul qui ait raconté les amours de Gœthe et de Frédérique Brion.

En 1877, le pasteur de Sessenheim Ph.-Ferd. Lucius a consacré à l'héroïne de Sessenheim des pages éloquentes (198) dans un charmant volume élégamment imprimé par Heitz, de Strasbourg.

Il y avait des années déjà que Henri Viehoff, *Gœthe's Leben* (Stuttgart 1855) et d'après lui, M. Lewes, le savant historien de Gœthe en Angleterre (G. H. Lewes, *Gœthe's Life and*

Works), avaient consacré aux amoureux de Sessenheim des pages émues.

M. Düncker (*Frauenbilder*, Stuttgart, 1852), M. Gustave Kühne (*Portraits und Silhouetten*) se sont occupés du même sujet dans des livres fort savants; et l'excellent travail de M. Pfeiffer était, depuis longtemps déjà, venu venger la mémoire de la jeune fille audacieusement outragée par un certain professeur Hake, dans un ouvrage qu'il n'eut pas honte d'intituler: ***Pélerinage à Sessenheim (Wallfahrt nach Sessenheim***, 1823).

Enfin, en 1873, un élégant écrivain français, dans un livre ayant titre: *Les Maîtresses de Gœthe*, s'est également fait l'avocat de la tendre Frédérique, et d'autres encore.

Ces pages sont belles et trop peu répandues. A ce double titre, nous ferons plaisir à nos lectrices, en demandant à M. Blaze de Bury la permission d'en rapporter ici quelques-unes dans toute leur intégrité.





EMILIE ET LUCINDE

LES DEUX PREMIÈRES MAITRESSES DE GŒTHE

N critique m'a reproché d'avoir omis, dans mon premier volume, Frédérique Brion, la femme alsacienne aimée de Gœthe. Je prends la balle au bond, et, impatient critique, vous aurez, dans ce nouvel ouvrage sur les femmes d'Alsace, non-seulement Frédérique Brion, de Sessenheim, mais Emilie et Lucinde, les filles du maître de danse de Strasbourg. C'est vous qui l'avez voulu : soyez heureux et satisfait !

Criez à la légende, à la fantaisie, si bon vous semble : je me bouche l'ouïe des deux côtés.

Du reste, je ne cache jamais mes autorités. Je vous avertis donc que c'est Henri Blaze de Bury qui va parler. (1)

« Gœthe venait d'arriver à Strasbourg en 1770. Il avait vingt ans. Son cœur était vierge et chaud.

« Si variées que fussent les études de Gœthe à Strasbourg, elles n'occupaient point tout son temps, et de longues heures lui restaient encore à donner au monde et à ses plaisirs. Une aventure de cette période vaut la peine d'être racontée. Son père, intraitable comme on sait, sur le chapitre de la pédagogie, et ne dédaignant pas un détail, lui avait, à lui et à sa sœur, voulu servir de maître à danser dès la première enfance. Tout étrange que paraisse la chose chez un vieillard si peu enjoué de tempérament, on se l'explique par cette manie qu'il avait de ne rien négliger dans une éducation, et l'on n'a qu'à se figurer ce bonhomme roide, empesé, méthodique, enseignant à ses élèves les règles du menuet et se faisant un devoir de leur jouer

---

(1) Henri Blaze de Bury : *Les Maîtresses de Gœthe*, Paris, Michel Lévy, 1873, in-12.

lui-même de la flûte traversière. Un zèle si louable n'eut pourtant qu'un médiocre succès, car Gœthe ne tarda pas à planter là la danse, si bien qu'ayant un jour à Leipzig, et pour céder aux instances de quelques amis, voulu pincer un menuet, il s'y prit de telle façon qu'on aurait dit qu'il voulait à jamais guérir les gens de l'envie de le voir danser.

« On a de tout temps beaucoup dansé et surtout beaucoup valsé à Strasbourg. Gœthe rougit de son ignorance, indigne d'un si beau et si galant jeune homme, et pour y mettre fin, se fit conduire par un de ses amis à la meilleure école.

« Le maître qu'on lui indiqua, Français de naissance et de plus déluré, pimpant et taillé tout exprès pour battre les entrechats, avait deux filles qu'il aimait à produire dans ses leçons en qualité de figurantes. Deux filles jeunes (l'une avait 17 ans, l'autre 19), avenantes et coquettes, devaient, cela se conçoit aisément, exercer bientôt certain charme sur un cœur de poète, et d'autre part, il fallait s'attendre à ce que le jeune homme ne fût pas vu d'un œil indifférent par des fillettes que l'ennui et la

solitude avaient d'avance préparées à la séduction. Les feux s'allumèrent donc, mais ils s'allumèrent de travers. Gœthe s'éprit d'Emilie la plus jeune, laquelle en aimait un autre, et Lucinde, l'aînée, commença de brûler pour Gœthe. Emilie ne cherchait désormais qu'à se dérober, qu'à s'effacer, tandis que Lucinde, au contraire, était sans cesse là, toujours prête à reprendre la valse, à traîner la leçon en longueur. Chez le brave homme de père, les élèves n'affluaient pas et l'on ne manquait guère de prolonger la séance, tantôt par quelque causerie interminable, tantôt par la lecture d'un roman. « Ce jour-là nous ne lûmes pas davantage », dit la Francesca de Dante : chez le maître à danser de Strasbourg, c'était tout le contraire qui se passait; tous les jours on lisait davantage, et c'était à recommencer le lendemain : car de Galehaut ni de Lancelot, du diable si l'on se souciait.

Il y avait pourtant une chose que Gœthe ne s'expliquait pas, c'était l'attitude ombrageuse de la plus jeune sœur, et cette sauvagerie l'intriguait fort, quand un soir qu'il voulut, après la leçon, pénétrer dans l'appartement pour y chercher l'objet de ses préférences, Lucinde

l'arrêta sur le seuil en le priant de ne pas entrer, sa sœur étant avec une diseuse de bonne aventure qu'elle interrogeait au sujet de quelqu'un qui lui tenait très vivement au cœur.

« — Quant à moi, poursuivit-elle, je suis « libre et mon sort est d'être dédaignée ! »

« A cette espèce d'aveu, Gœthe répondit par des galanteries et proposa à la jeune fille de consulter la sorcière, ajoutant qu'il se sentait d'humeur d'en faire autant. Mais Lucinde répondit qu'elle avait une foi profonde en de pareils oracles et regarderait comme un sacrilége d'y recourir en plaisantant. Gœthe insista et finit par convaincre la belle, qui promit d'entrer si tôt que la séance serait levée. On trouva la jeune sœur parfaitement rassurée à l'endroit du cher absent et le cœur soulagée d'un grand poids. Et presque aussitôt la sorcière, alléchée par l'appât d'un honnête gain, se mit en devoir de tirer à l'aînée son horoscope. Elle fit le grand jeu, interrogea les cartes avec attention et selon le cérémonial d'usage, puis tout à coup parut hésiter comme s'il lui en coûtait de révéler ce qu'elle voyait.

« — La parole vous manque, dit Emilie, déjà

« versée dans les manœuvres de l'occulte
« science; car ce que vous allez confier à ma
« sœur n'a, je le crois, rien d'agréable : c'est
« en effet une carte funeste que celle que vous
« tenez sous votre doigt. »

« La sœur aînée pâlit, mais se remettant à la minute :

« — Allons, dit-elle, qu'attendez-vous ? Est-ce
« donc une affaire de vie ou de mort ? »

« Alors la sybille poussa un long soupir, et promenant sa main sur la table tandis qu'elle parlait :

« — Vous aimez, reprit-elle, et n'êtes point
« aimée ; entre vous et celui que vous aimez,
« j'aperçois une troisième personne qui vous
« sépare. »

« A ces mots, la jeune fille sembla perdre courage, et la vieille, croyant réparer le mal qu'elle venait de faire à son pauvre cœur, se mit à lui parler de lettres qui devaient arriver, que sais-je ? d'une somme d'argent sur laquelle reposaient certaines espérances.

« — Des lettres, répondit la belle enfant, je
« n'en attends point, et l'argent que vous m'an-
« noncez, d'où me viendrait-il ? Mais si, comme

« vous le dites, il est vrai que j'aime, je suis « digne d'être aimée, et j'attends un cœur qui « me paie de retour.

« — Voyons, murmura la sorcière, si cette « fois nous ne réussirons pas mieux, » et, mêlant de nouveau les cartes, elle recommença l'opération, mais avec moins de chance encore qu'au premier coup. Ce n'était plus assez pour la pauvre Lucinde de brûler seule, toute sorte de chagrins l'accablaient, et la figure intermédiaire s'était encore rapprochée de celui qu'elle aimait. La vieille allait tenter une troisième épreuve lorsque la belle enfant, dont le sein trahissait la plus vive émotion, éclata en sanglots, et s'échappant tout éplorée, courut se réfugier dans sa chambre.

« — Courez après Lucinde, s'écria la plus « jeune sœur, allez la consoler. » Et comme Wolfgang hésitait, soupçonnant qu'il n'y avait d'autre moyen de consoler la douce victime que de lui déclarer une passion qu'il ne ressentait pas :

« — Vous tardez, reprit Emilie, eh bien ! « allons ensemble, quoique je doute fort que « ma présence lui soit agréable en ce moment. »

« On courut, la porte était verrouillée, on eut beau heurter, appeler, supplier, Lucinde ne répondit pas, et Gœthe, très penaud, s'esquiva lestement par l'escalier après avoir payé la vieille.

« Deux jours après, il revint prendre sa leçon, et comme Lucinde n'assistait pas cette fois à la séance, il s'enquit avec empressement de son état dès que le père se fut éloigné.

« — Elle est dans son lit, répondit la jeune « sœur, et ne parle que de mourir. » — Et là-dessus, Emilie accabla Wolfgang des plus amers reproches, le traitant d'ingrat et de faux ami.

« — Si coupable que je sois, reprit Gœthe, « je sais quelqu'un qui du moins me rendra ce « témoignage que je n'ai d'aucune façon en- « couragé un pareil sentiment.

« — Je comprends, ajouta Emilie, en souriant, « mais il n'en est pas moins vrai que l'heure « est venue de prendre une résolution, sans « quoi nous allons nous trouver tous dans « l'embarras. Que diriez-vous, par exemple, si « je vous suppliais de ne plus prendre de leçons ? « Mon père trouve déjà depuis longtemps que

« vous en savez assez pour un homme du « monde, et comme il a quelque raison de « supposer que vous ne voulez point faire de « son art votre carrière, il ne se pardonnerait « pas de vous voler davantage votre argent.

« — Et ce conseil, de quitter votre maison, « c'est vous, Emilie, qui me le donnez ?

« — Sans doute, et l'inspiration ne vient pas « seulement de moi. Ecoutez : l'autre jour, « quand vous avez été parti, j'ai fait tirer les « cartes à votre intention, et à trois reprises, « elles ont dit les mêmes choses, avec plus « d'autorité chaque fois. La fortune vous com- « blait de ses dons, vous n'aviez autour de « vous que des amis et de grands personnages. « L'argent aussi affluait, mais les femmes se « tenaient à distance ; ma pauvre sœur surtout « était bien loin. Une autre se rapprochait, « mais sans parvenir jusqu'à vos côtés. Je ne « vous cacherai pas que j'ai cru être, moi, « cette personne, et peut-être, malgré cet aveu, « prendrez-vous en meilleure part le conseil « amical que je vous donne. Mon cœur ni ma « main ne m'appartiennent plus, je les ai pro- « mis à un absent que, jusqu'à ce moment,

« j'avais cru aimer par-dessus tout; mais je
« commence à m'apercevoir que votre présence
« pourrait bien, avec le temps, me devenir
« moins indifférente qu'il ne m'avait semblé
« d'abord, et voyez quelle situation cela nous
« créerait ici et quelle serait votre existence
« entre deux sœurs dont l'une serait malheu-
« reuse par votre amour, l'autre par vos dédains.
« Et finalement combien tout cela durerait-il ?
« Car, lors même que nous ignorerions qui
« vous êtes et ce qui vous est réservé, pourrions-
« nous empêcher que les cartes aient parlé et
« mis sous nos yeux la brillante destinée qui
« vous attend ? Adieu, donc, Wolfgang, adieu ! »

« A ces mots, Emilie lui offrit sa main avec tendresse et le reconduisit lentement vers la porte, puis, au moment où Gœthe allait s'éloigner, se reprenant soudain et lui sautant au cou :

« — Adieu, s'écria-t-elle, et pour que vous sa-
« chiez bien que c'est pour la dernière fois que
« nous nous voyons, prenez ce que jusqu'ici je
« vous avais refusé. »

« Gœthe la saisit et l'embrassait éperdument, lorsqu'une porte latérale s'ouvrant tout à coup,

Lucinde apparut les cheveux dénoués, l'œil en feu, vêtue seulement d'un long peignoir de nuit.

« — Il ne sera pas dit que tu auras pris seule « congé de lui, » fit la nouvelle venue en s'élançant sur sa proie avec un bond de panthère affamée.

« Emilie laissa échapper Wolfgang; Lucinde aussitôt s'en empara, l'attira vers son cœur, l'inondant de ses larmes, l'enivrant des parfums de ses longues tresses brunes qui fouettaient délicieusement sa joue, et le mettant dans cette position fort difficile et fort embarrassée que lui prédisait Emilie tout à l'heure, celle d'un homme entre deux sœurs qui se l'arrachent !

« A cette démonstration brûlante, Gœthe voulut répondre par quelques paroles de tendresse, mais son éloquence fut loin d'être au niveau d'un si bel enthousiasme. Lucinde, un moment, le regarda en face, avec calme et gravité, puis après avoir fait quelques pas dans la chambre, elle se laissa tomber sur un sofa. Emilie essaya de s'approcher d'elle, mais pour se voir aussitôt repousser avec une fureur tragique et qui pourtant, grâce à la vérité de la passion, n'avait rien de théâtral.

« — Encore si c'était le premier cœur que tu « me voles, s'écriait Lucinde, en multipliant « sur sa sœur les reproches et les imprécations. « Mais non, il en a été de même avec l'*autre*, « qui a fini, lui aussi, par se fiancer avec toi « sous mes yeux. J'ai vu ce manége perfide, je « l'ai supporté, et Dieu seul sait combien de « larmes il m'en a coûté. Un autre se présente, « et tu recommences, mais sans pour cela vou- « loir lâcher l'absent, car il t'en faut, à ce qu'il « paraît, en quantité. Ma nature, à moi, est « ouverte et bonne, et comme on me connaît « dès l'abord, on me néglige; tandis que toi, « sournoise et fausse, les gens prennent pour « des trésors tout ce que tu leur caches. Mais « qu'y a-t-il derrière tout cela, sinon un cœur « froid, desséché, misérable sacrifiant tout à « ton égoïsme : un cœur que nul ne connaît, « car il se dérobe au fond de ta poitrine, tandis « que moi, aimante et loyale, j'ai mon cœur « sur la main, et chacun peut le voir comme « mon visage ! »

« Emilie d'abord garda le silence, puis, voyant sa sœur s'échauffer de plus en plus, essaya de la contenir, et n'y parvenant pas, elle faisait à

Gœthe de petits signes par derrière pour l'engager à se retirer, car il lui déplaisait d'entendre se prolonger la confidence. Mais la jalousie a des yeux de lynx, et Lucinde, à qui rien n'avait échappé, se leva, vint à Gœthe, et après s'être un instant recueillie :

« — Je sais, dit-elle, que vous êtes désormais « perdu pour moi, et je renonce à votre cœur, « mais toi non plus tu ne l'auras pas, chère « sœur ! »

« A ces mots, elle saisit Wolfgang par la tête et l'embrassa diverses fois, appliquant ses lèvres sur les lèvres du jeune homme, comme pour le marquer fatalement d'un sceau indélébile. Puis d'un air d'Hécate triomphante :

« — Malheur, s'écria-t-elle, malheur et pour « jamais et pour toujours, sur celle qui la pre- « mière après moi touchera ces lèvres! Essaye, « Emilie, de renouer avec lui, maintenant que « le ciel a entendu mon imprécation, car il l'a « entendu, je le sens, et l'exaucera. Quant à « vous, Monsieur, vous êtes libre, allez où bon « vous semblera. »

« Gœthe fut humilié du sot personnage qu'il avait joué en cette affaire, et d'autre part, vive-

ment impressionné de l'espèce d'exorcisme dont il venait d'être l'objet, il s'éloigna tristement et ne remit plus les pieds dans la maison. »

Il y a toute une bibliographie à étudier sur le sujet multiple que nous venons d'effleurer. Nous en indiquerons les principales sources outre celles que nous avons déjà citées. Ce sont :

Friederike von Sessenheim. Wahrheit und Dichtung, treu nach Wolfgang von Gœthe. Eine deutsche Liebesidylle in drei Büchern. Berlin, 1869. Strasbourg, librairie Noiriel, petit in-8°, 64 pages.

F. GESSLER. *Friederikenalbum. Liedergaben deutscher Dichter und Dichterinnen im Auftrag des Briondenkstein. — Comite's.* Lahr, 1867, petit in-8°, 278 pages.

Friederike von Sessenheim als Einleitung, Nos 1 à 15.

GEISSLER. *Reinhold Lenz*, ein Drama, p. 81 à 169 (le 1er acte se passe sur la cathédrale de Strasbourg ; le 2me dans la maison d'école de

Sessenheim et le 3me aux environs de Sessenheim).

GRIESEBACH. *Gœthe und Friederike.*

ALBERT GRUN. *Sessenheim. — Blüthe und Blatt verweh'n. — Wenn einer geht, ein lieber Gast. — Es muss das Herz etwas hangen.*

FR. OTTE. *Friederike von Sessenheim.*

AUG. STŒBER. *Wasgau und Schwarzwald. — Mittagsfeier im Wald. — Gewitter.*

A. DIEZMANN. *Gœthe's Liebschaften und Liebesbriefe.* — Leipzig, 1868. Petit in-8°, 390 pages.

Zwei Töchter eines Tanzmeisters in Strassburg, pages 136-149. — *Friederike von Sessenheim*, pages 149-231.





LA COMTESSE DE LUTZELBOURG

MARIE-URSULE DE KLINGLIN, sœur du célèbre préteur de Strasbourg, et veuve du comte de Lützelbourg, seigneur de Saaraltrof et mestre de camp de cavalerie, s'était retirée après la mort de son mari, au château de l'Isle-Jard, près Strasbourg (demeure actuelle du docteur Schützenberger).

En 1753, Voltaire, fugitif du royaume de Prusse, arriva à Strasbourg. Là, un M. Dufresney, fils de la directrice des postes, avec lequel il fit connaissance, dès son arrivée, proposa au philosophe de louer une maisonnette

située à peu de distance de la ville, près la porte des Juifs : une dame de Léon, qui en était propriétaire, la mettait à sa disposition. Il s'empressa d'accepter cette offre.

Cette maisonnette se trouvant à proximité de l'Isle-Jard, Voltaire ne tarda pas à faire connaissance avec la propriétaire du château. Il avait commencé à Gotha le grand travail des *Annales de l'Empire*, il le reprit à Strasbourg, et comme cette occupation était aussi ingrate que pénible, Voltaire ne demandait pas mieux que de se distraire, en passant fréquemment ses soirées chez sa voisine où il avait trouvé les charmes d'un esprit aimable et cultivé. C'est ainsi qu'il conçut, pour cette agréable personne, la tendre amitié que constatent des lettres charmantes.

Mme de Lützelbourg n'avait pas que l'amitié du philosophe de Ferney ; elle avait aussi celle de la déesse du jour : la marquise maîtresse du roi.

Voici un échantillon de la correspondance qui fut échangée entre Mme de Pompadour et Mme de Lützelbourg. Elle date de 1756 :

« La lotte *(Ruffolk)* assez rare malheureusement, dit l'archi-goulu Grimod de la Reynière,

s'apprête comme l'anguille, on en mange aussi en compote, frites, à la bourgeoise, glacées au lard, à l'italienne, à la Villeroi, à la romaine, à la prussienne, au vin de Champagne, avec un ragoût de leurs foies. Ces foies sont un mets extrêmement délicat, et, à Paris, les millionnaires s'en font, une fois dans leur vie, servir un plat, afin de pouvoir se vanter d'avoir atteint à l'un des plus grands bonheurs réservés sur la terre aux riches gourmands. »

A ce qu'il paraît les lottes du Rhin étaient renommées par-dessus toutes; car la vieille comtesse de Lützelbourg crut devoir en envoyer à sa chère amie la marquise de Pompadour, mais le but de la *grand'femme* fut manqué : la célèbre favorite n'y toucha pas; elle s'en excusa, du reste, avec beaucoup de politesse :

« Vos lottes, écrit-elle le 6 mai 1759, avaient « la meilleure mine du monde; je n'en ai pas « mangé, parce que je fais gras, à cause du lait « d'ânesse que je prends depuis quatre mois. » (1)

(1) *Correspondance de Mad. de Pompadour.* 1878, 116.

Ce n'était pas à Choisy que l'on disait :

Une femme vend sa cotte
Pour manger une lotte.

Toutes les affections de Mme de Lützelbourg, devenue veuve, s'étaient reportées sur son fils, officier général au service de France. Cette dernière consolation lui fut enlevée, le comte de Lützelbourg fut tué lors de la guerre de sept ans, qui ruina tant de peuples.

La malheureuse mère crut devoir consulter le patriarche de Ferney, avec lequel elle était en grand commerce épistolaire, sur l'inscription funéraire qu'elle devait faire graver en l'honneur de son fils ; elle reçut du grand écrivain la lettre suivante, qui contient des idées très sages :

« Ferney, 5 avril 1762.

« Comme Monsieur votre fils, Madame, n'avait servi ni sous César, ni sous Auguste, il ne faut pas d'épitaphe latine. C'est une pédanterie ridicule. Il faut pour un Français une épitaphe française, d'autant plus que les Romains n'ayant point dans leurs armées de grades qui répondent précisément aux nôtres, il est impossible,

dans ce cas, d'exprimer ce qu'on veut dire. Il est d'ailleurs de l'honneur de la langue française qu'on l'emploie dans les monuments. Elle est entendue plus généralement que la latine. Je suis fâché, Madame, de vous parler d'une chose qui renouvelle vos douleurs, mais c'est une consolation que vous vous donnez et que je me donne moi-même... »

La comtesse ne paraît pas avoir écouté son illustre correspondant, car elle fit faire une inscription latine, qu'elle s'empressa de lui envoyer.

Voici le compliment que Voltaire lui en fit :

« Aux Délices, 13 auguste 1762.

« L'épitaphe latine que vous m'avez envoyée est pleine de solécismes, mais il n'y a pas grand mal, on dira seulement que le prêtre qui l'a composée ne savait pas le latin ; ce petit inconvénient n'est pas à considérer dans une si grande perte. »

La comtesse douairière de Lützelbourg mourut, d'après la *Gazette de France*, à son château de l'Isle-Jard, le 23 janvier 1765, à l'âge de

82 ans. Elle avait perdu l'année précédente son amie, la célèbre marquise de Pompadour, la protectrice du duc de Choiseul. Voltaire disait de la favorite : « Elle a fait un rêve bien beau, mais bien court. »





CLARISSE BADER



Nous réservons, dans un autre volume, une longue étude biographique sur cette illustre femme. Nous voulons cependant lui consacrer ici quelques lignes, et c'est un de ses plus beaux livres qui nous en fournit l'occasion.

Le *Courrier du Bas-Rhin*, du 23 janvier 1864, rapporte que cette Alsacienne de lettres venait de publier un ouvrage intitulé : *La Femme dans l'Inde antique, études morales et littéraires,* livre auquel le *Moniteur de l'armée* consacre une notice intéressante :

« Fruit de longues et savantes recherches, cet ouvrage ferait honneur au plus docte in-

dianiste, et l'on ne peut que s'étonner qu'il soit dû à la plume d'une femme.

« Donner une esquisse des chefs-d'œuvre d'une lointaine poésie qui, longtemps avant l'Evangile, en avait pressenti la grandeur morale; indiquer une fois de plus à notre littérature une source nouvelle d'inspiration; rechercher dans l'Inde antique les germes de civilisation que le christianisme est appelé à féconder dans l'Inde moderne, tel est le but que s'est proposé l'auteur. »

Mlle Clarisse Bader était la fille d'un officier principal d'administration des bureaux de l'intendance militaire.





Mme RENÉE CAILLIÉ



ADAME René Caillié, déléguée spéciale des salles d'asile de l'Académie de Strasbourg, a écrit un *Mémoire sur les moyens de substituer la langue française à l'usage des patois et idiomes étrangers* (Strasbourg, typographie Silbermann, 3 pages in-4°). Elle indique les tableaux d'images comme un procédé facile pour substituer l'usage de la langue nationale à celui des patois et des idiomes étrangers dans toutes les écoles de l'enfance, en commençant par la salle d'asile.

Une note élogieuse à cette amie de l'enfance !



Mme AMÉLIE ERNST



ON lit dans la *Presse* d'Alsace-Lorraine :

« Une élégante petite plaquette vient de nous tomber sous la main ; nous n'aurons garde de trop tarder d'en faire part à nos lecteurs. Tout nous engage à lui ménager bon accueil, et la qualité d'Alsacienne de l'auteur et les pièces que renferment ces quelques pages de poésie vouées à la plus sainte des causes.

« Mme Amélie Ernst — car c'est bien de notre spirituelle compatriote que nous voulons parler — a rassemblé évidemment à notre intention les œuvres fugitives, « anciennes et nouvelles », qu'elle a intitulées *Rimes françaises d'une Alsacienne.*

« Nous conseillons de lire avec recueillement ces vers corrects et attendris, respirant le plus pur amour de la patrie absente, offrant les « grands pensers du cœur » qui seuls peuvent relever les âmes affaissées sous le poids de malheurs nationaux. Plus d'un d'entre nous y trouvera le réconfort nécessaire; tous nous y reconnaîtrons le génie familier de la France, auquel il n'est pas défendu, que nous sachions, de nous visiter encore.

« Plusieurs des pièces offertes par Mme Ernst ont été composées pour l'Alsace, on n'en saurait douter. Le « Baptême » est une fête de famille à laquelle nous avons assisté. En un mot, tout nous appartient, rien ne saurait nous être étranger dans ces inspirations de l'éminente lectrice de la Sorbonne, qui vient d'être honorée d'une distinction méritée. Puissions-nous les lui entendre réciter un jour sur ce rhythme harmonieux dont elle possède si bien le secret! »



LES DAMES

AU GYMNASE DE STRASBOURG

N 1865, lors de la fête d'inauguration du nouveau Gymnase protestant de Strasbourg, célébrée les 9 et 10 août, des toasts nombreux furent portés aux banquets.

Le banquet des élèves, au nombre de quatre cent quatre-vingt-quatre, fut très joyeux et très animé, et les jeunes convives eurent la galanterie de ne pas oublier les dames de Strasbourg dans leurs éloquentes manifestations.

Le toast porté par l'élève de rhétorique Louis Reuss (de Zornhoff) fut accueilli avec beaucoup d'enthousiasme, personne n'en peut douter:

« Chers camarades, a dit le jeune orateur, nous avons bu à l'avenir et à la prospérité de notre école ; nous avons remercié nos maîtres de leur bienveillance envers nous. Il nous reste encore un devoir à remplir. N'est-il pas juste de témoigner également notre reconnaissance aux dames qui, après avoir pourvu avec une tendre sollicitude au bien-être des internes du nouveau Gymnase, nous entourent aujourd'hui de leurs soins affectueux, au milieu d'une fête qui, sans elles, perdrait son plus charmant caractère. Je ne suis que le faible interprète de votre sentiment à tous, en leur donnant aujourd'hui ce témoignage de notre profond respect et de notre plus vive reconnaissance.

« Aux dames du comité ! »





LA FEMME RENCHEN

AU GYMNASE

ORSQUE, en 1681, Strasbourg devint français, beaucoup de citoyens et de citoyennes, de la religion protestante, abjurèrent, pour une raison ou pour une autre, et devinrent catholiques. Naturellement l'autorité nouvelle favorisait ces « conversions. » Cependant, il est reconnu que le Gymnase, qui était protestant, fut exempt, sous le rapport de la religion, de vexations quelconques : « Aucune ordonnance, aucune requête n'en fait mention, il fut ignoré et jouit tranquillement de sa liberté. Il est vrai de dire que les autorités catholiques montraient à son

égard une juste impartialité, et c'est acte de reconnaissance que de rapporter le trait suivant qui en fait preuve et qui eut lieu en 1699 :

« Le 1er mai de cette année, la femme Renchen, séparée depuis trois ans de son mari, qui était bedeau de la tribu des charpentiers, vint dans la classe de troisième dire au professeur Artopäus qu'ayant changé de religion, elle ne voulait pas que son fils, élève de cette classe, continuât de fréquenter le Gymnase; elle le menaça même d'une dénonciation au cas qu'il persévérât à le retenir, ajoutant que par là il s'exposerait à être puni en vertu d'une ordonnance du roi, et à être exilé. Le professeur lui fit observer qu'il n'avait pas le pouvoir d'exclure de sa classe un élève; mais ni cette observation, ni celles qu'il ajouta ne purent la convaincre, et elle s'en alla irritée. Les scolarques auxquels Artopäus s'était adressé en référèrent à M. de Klinglin, syndic royal, qui blâma sévèrement la démarche de cette femme, approuva la conduite du professeur, et le rassura entièrement sur la prétendue ordonnance du roi, en alléguant son propre exemple : car les enfants du syndic fréquentaient à cette époque l'école de



Saint-Pierre-le-Jeune. Le marquis d'Uxelles, gouverneur de la province, devant lequel l'affaire fut portée en dernière instance, jugea de la même manière, et défendit à cette femme, sous une peine sévère, de jamais revenir sur sa réclamation. » (1)

(1) STROBEL : *Histoire du Gymnase protestant de Strasbourg*, p. 52.





III

LES DAMES D'ALSACE

DEVANT

LES ARTS

de fois, à ma plus grande honte, dans ce chapitre, réparer un oubli impardonnable que j'ai commis dans mon premier petit livre consacré aux Dames d'Alsace.

Je n'ai dit qu'un mot de Rosine Bloch, la gracieuse artiste : et je profiterai de la réparation pour donner un souvenir à quelques dames, artistes d'un autre genre, qui ont exposé au dernier salon à Paris.

Pour Rosine Bloch, mon éloge est tout trouvé : je n'ai qu'à ouvrir le charmant volume de Charles Diguet, contenant les vingt jolies femmes de Paris : Rosine est une de ces vingt-là, sachez-le bien, Mesdames d'Alsace !





ROSINE BLOCH



Soit cette tête dans l'ombre ; au grain des cheveux, on sent qu'ils sont noirs et fins. La clarté se fait-elle ? vous contemplez un visage, doux et fier comme celui des Italiennes du grand style, auquel la race juive a apposé sa marque. Ce type suave et plein d'ampleur esquive toute banalité. Le front petit, légèrement convexe, a quelque chose qui rappelle la statuaire grecque. Il se fond vers les tempes pour laisser saillir l'arcade sourcilière, qui humanise, par son contour gracieusement modelé, le regard léonin. Un sourcil en bec d'aigle surplombe l'œil baigné d'extase, dont la noire pupille, extraordinairement dilatée, flamboie. Ce nez mollement contourné conserve

cet air mutin des fleurs créées pour le soleil et l'amour. Dans les boucles de ces beaux cheveux noirs frisés par la nature, se nichent à demi deux fines oreilles qui, semblables à des jeunes filles, fuient le regard, mais désirent être vues. La partie basse du visage est grasse, sans lourdeur.

La bouche de Rosine est celle des Madeleines de Guido Reni. Les lèvres, fiévreuses, rubescentes, découpées en arc, hument le plaisir !

On dirait un fleuve d'oubli teint de sang !

L'harmonie de cette tête, belle dans toute l'acception du mot, fait prendre en pitié les beautés pâles, malingres, inachevées, dont Paris compose ses albums. Une pâleur saine, nacrée, jette ses lumières vivifiantes sur ce luxueux modèle de beauté. (1)

A propos d'artistes dramatiques célèbres, nous ne devons pas oublier de rappeler que la fameuse cantatrice Saint-Huberti, morte en 1812, fut une Strasbourgeoise.

(1) *Les jolies femmes de Paris,* par CHARLES DIGUET. Paris, 1874, Lacroix et Cᵉ.



LES PEINTRES ET DESSINATEURS ALSACIENNES



Nous en voulons donner une nouvelle liste, que nous continuerons dans les volumes que nous avons l'intention de consacrer encore aux Dames d'Alsace.

En voici d'abord quelques-unes qui apparaissent en 1869 :

Au Salon de 1869, Mlle DEMASUR (MARIE-MATHILDE-VIRGINIE), née à Strasbourg, élève de M. Faure, exposa nº 2678, *Portrait de Monsieur l'abbé S....* (miniature).

Mlle LÉONIE RITTER, née à Altkirch, élève de Chaplin, exposa nº 3096, *Baigneuse*, d'après Chapelin, porcelaine.

En 1869, à la Société des Amis des Arts, à Strasbourg, Mlle Léonide Bourges exposa n° 20, l'*Ecouteuse*, gracieuse petite composition qui mérita de la critique et des visiteurs une mention toute spéciale.

Au Salon de 1865, de la Société des Amis des Arts de Strasbourg, Mlle Marie Bohly, de Colmar, avait exposé des bouquets de fleurs d'une fraîcheur toute gracieuse, d'une couleur moins puissante qu'harmonieuse, et qui furent généralement remarqués.

Au Salon de Paris, de 1866, trois Alsaciennes avaient exposé :

Mlle Louisa Rochat (n° 2541) une aquarelle, le *Torrent*, qui ne manquait ni de sentiment ni de nature.

Mme Bohly (n° 190), des *Fruits* et des *Fleurs :* on y voyait des roses, des pavots en boutons et en fleurs épanouies, des fruits, des raisins, étalés sur une table. C'était chatoyant de couleur et d'effet. La toile, assez grande montrait

que Mme Bohly avait un talent réel. Un salonnier contemporain disait d'elle : « C'est une habituée du Salon, et c'est toujours avec un nouveau plaisir qu'on revoit ses belles fleurs au palais de cristal. »

Mlle Lina de Weiler, cette artiste peintre si connue et si appréciée aux expositions de la Société rhénane par ses belles créations, avait exposé, audit Salon de 1866, une toile à tous égards remarquable, jolie et surtout bien sentie. *Les Émigrants de la Forêt-Noire* font un tableau qui mérite les plus grands éloges. C'est un tableau de sentiment ; la toile parle. On entend le mari à gauche s'entretenant avec la femme et les enfants, tandis qu'à droite le grand père est assis regardant d'un œil triste le village déjà loin, auquel il faut dire adieu pour toujours. Cela est touchant !

Au Salon de 1880, beaucoup de dames alsaciennes et lorraines ont apporté leur contingent.

Je demande pardon aux dames lorraines, mais

les bornes que je me suis imposées m'obligent, à mon grand regret, à être exclusif.

Nous avons donc parmi les dames d'Alsace exposantes :

Mlle HILDEBRAND, de Colmar : *Une fin de journée en Alsace.*

Mme RAVENEZ, de Colmar : *Un portrait.*

Mme LA VICOMTESSE DE MAUPEOU, de Mulhouse : *Deux portraits.*

Mlle JEANNE LEFRANÇAIS : *Un portrait.*

Mme ELODIE LA VILLETTE, une ancienne et aimable connaissance comme artiste : *L'anse des Kourigans ; Un effet de brouillard à Yport.*

Ont encore exposé au Salon de 1880 :

Mlle MARIE BASTIEN, née à Strasbourg : *Des fleurs, des éventails, un atrium pompéien.*

Mlle WILHELMINE BIJON, née à Strasbourg : *Des fleurs et des aquarelles.*

Mlle AGATHE DUPLAIN, née à Mulhouse : *Le portrait de Madame R...*

Mlle Angèle Flachat, née à Strasbourg : *Bianca, un pastel.*

Mme de Freundstein, née à Massevaux (Haute-Alsace) : *Des fleurs, une faïence.*

Mme Gugenheim (Constance-Aline), née à Oberlarg (Haute-Alsace) : *Trois portraits, une miniature.*

Mlle Claire Hildebrand, née à Colmar : *Un portrait, un émail limousin.*

Mme Latruffe-Colombe, née à Schlestadt : *La famille B., des portraits, des porcelaines, le portrait de M. A. V.*

Mme Florence Merrara, née à Mulhouse : *Clémence Isaure.*

Mme Cécile-Élisabeth Schlumberger, née à Mulhouse : *Des roses des haies, des faïences, des iris blancs.*

Mme Marie Triponel, née à Mulhouse : *Des campanules et des soleils, des faïences, des tulipes.*

Mme Salles-Wagner : Un joli tableau désigné sous le titre de l'*Echo.*





MARIE BOHLY-GERVAIS

NÉE A COLMAR

DANS les pages que la *Revue alsacienne* consacre (1878-79) au Salon alsacien et lorrain, nous extrayons les suivantes qui se rapportent au *Raisin de Corinthe* (nº 323), de Mme Bohly-Gervais : — « Une tentative estimable, mais, il faut bien le dire, sans grand intérêt. Il n'est pas indifférent pourtant de voir l'œuvre d'une femme à ses débuts admise au Salon. C'est un encouragement auquel la critique ne demande pas mieux que de s'associer. » — Courage donc, jeunes artistes ! Nous vous attendons pour notre prochaine édition.



Mme GUGENHEIM

NÉE A OBERLAG (ALSACE)



Au Salon alsacien et lorrain (voir la *Revue alsacienne*, 2e année, 1878-79), Mme Gugenheim avait exposé :

1o *Portrait de Mons. S. Hayem* (miniature, no 3768) ;

2o *Portrait du jeune Marcel Trèves* (miniature).

« Deux miniatures, dit M. A. Le Reboullet, exécutées d'une main simple, légère, véritablement exercée. Genre secondaire, mais qu'il ne faut pas dédaigner ; l'école française du XVIIIe

[illegible] y a particulièrement brillé. Mme Guggenheim est dans la tradition. Ses miniatures ont les qualités d'élégance et de goût que tout connaisseur appréciera.





Mme JUNIÈRE-GILGENKANTZ

NÉE A MULHOUSE

XPOSANTE au Salon alsacien et lorrain. (Voir la *Revue alsacienne*, 1878-1879, 2e année).

Mme Junière-Gilgenkantz, est, dit M. A. Le Reboullet, « une figure de connaissance. Malheureusement, Mme Junière-Gilgenkantz s'en tient à des portraits qui ne laissent voir son talent que sous un jour unique. Nous l'attendons à des œuvres d'inspiration moins uniforme. Son *Portrait du capitaine J**** (1682) est correct, convenable ; c'est tout ce qu'on en peut dire. »



Mlle LAVILLE

NÉE A STRASBOURG

A *Revue alsacienne*, 2e année, 1878-79, consacre quelques lignes à cette artiste qui, au Salon alsacien et lorrain, avait exposé une *Tête d'étude* (no 1806).

« Mlle Laville, dit M. Le Reboullet, porte un nom justement estimé en Alsace. Sa *Tête d'étude* annonce l'intention de bien faire, le désir de remonter aux sources de l'art. Encourageons ce début consacré par le Salon ; espérons qu'il tiendra ses promesses. »

Espérons !



Mme DE MAUPEOU

NÉE A MULHOUSE, ÉLÈVE DE MM. BONNAT ET CHAPLIN

'EST dans la *Revue alsacienne*, 2e année, 1878-79, que nous relevons les lignes suivantes, écrites par M. Le Reboullet à l'adresse de Mme de Maupeou, qui, au Salon alsacien et lorrain, avait exposé le *Portrait de Mademoiselle de B...* (no 2073) :

« Il y a plus que des promesses de talent dans ce portrait d'une jeune fille qui est Alsacienne également. Le modèle du visage est excellent, la touche indique une sûreté de main réelle ; on voit que l'élève a profité des leçons de son maître Bonnat. Le petit chien griffon est amusant et bien vivant. Il y aurait tout au plus à critiquer le ton rose de la robe dont la coloration n'est pas tout à fait heureuse. »



MADAME SALLES-WAGNER

Cette gracieuse artiste figure avec honneur au Salon de Paris de 1880.

« L'*Écho* est symbolisé, lisons-nous dans le feuilleton de M. Ch. Clément, des *Débats*, par une jeune fille nue, le coude appuyé sur un autel et tenant à la main un cornet de chasse. Le corps est vu de face ; la tête tournée à droite écoute avec attention, et l'expression en est excellente ; le mouvement du bras gauche à demi étendu, avec la main grande ouverte, est également d'une extrême vérité. Le type de la figure n'est pas très distingué ; mais d'une manière générale les formes en sont bonnes. La composition est bien entendue, et la draperie

bleue posée sur l'autel et qui revient sur le bras de la jeune fille fait un très bon effet. Ce qu'il y a surtout de remarquable dans ce tableau, c'est la bonne tenue de l'ensemble, la fermeté du dessin et de l'exécution, la couleur chaude et montée, autant de qualités sérieuses que l'on rencontre rarement chez les femmes artistes. »

Mme Salles-Wagner avait exposé, en 1868, au Salon de la Société des Amis des Arts à Strasbourg, un tableau, sous le nº 209 : *Psyché remontant à l'Olympe, où elle est reçue par l'Amour.*

Voici la critique qu'en fait le *Courrier du Bas-Rhin* à la date du 28 juin 1868 :

« Toile un peu grande pour le sujet ; les deux adolescents ne se distinguent que par le ton de la peau, la forme de leurs ailes et leur position relative. Je conçois et m'explique la pâleur maladive et l'émotion de Psyché ; mais je doute que les peintres grecs eussent représenté ainsi l'Amour. Quoi qu'il en soit de mes observations, on ne peut contester des qualités sérieuses de dessin et de coloris à l'œuvre de Mme Salles-Wagner. »



MADAME ÉLODIE LA VILLETTE



L'AUTEUR des Études sur les artistes alsaciens au Salon de 1880, parle ainsi dans la *France*, des tableaux de Mme Elodie La Villette :

« Mme Elodie La Villette expose deux marines : *Un effet de brouillard à Yport*, dont le motif ne me séduit point, car le pinceau de Mme La Villette aime la lumière et se joue gaiement dans un rayon de soleil. La revanche de l'habile artiste est promptement prise avec l'*Anse des Kourigans* sur la côte de Lorient : plage resplendissante et flots éclatants habilement rendus. »

Cet épisode maritime d'un *Effet de brouillard*, faisait partie du Salon de Mulhouse en 1879. Voici ce qu'en dit M. Marchand, le critique du *Temps*, de Paris :

« Mme La Villette a enrichi le Salon d'une toile extrêmement remarquable représentant le bord de la mer près d'Yport.

« La plage, fermée par une falaise gigantesque, parsemée de galets et de débris nus, est enveloppée d'une brume épaisse qui s'étend sur la mer et cache la vue du ciel ; des mouettes seules traversent l'immensité désolée et en accusent encore l'aspect lugubre. Cet *Effet de brouillard* est saisissant et a obtenu un succès particulier auprès des connaisseurs. Il dénote chez le peintre une grande hardiesse de conception et une égale sûreté d'exécution. »

Ce que c'est que les goûts et les sentiments !

Voyez plutôt :

La *Revue alsacienne* apprécie ainsi les tableaux de Mme Elodie La Villette : « Mme Elodie La Villette, dit M. Thiebaud Sisson, poursuit sa marche en avant avec le même succès (que M. Zuber, dont il est parlé auparavant). L'*Anse*

des Kourigans, près Lorient, lui a inspiré une bonne marine, d'une pâte solide, d'une facture franche et qui n'est pas inférieure à ses meilleurs tableaux des années précédentes ; nous lui préférons néanmoins, et de beaucoup, une toile bien plus modeste et de dimensions plus restreintes, mais d'une sincérité d'impression, d'une délicatesse de touche et d'une justesse de tons peu communes : nous voulons parler de l'*Effet de brouillard à Yport*, pour lequel, j'imagine, je ne serai pas le seul à témoigner quelque goût. »

En résumé, voici comment s'exprime, à l'endroit de Mme Elodie La Villette, le *Memento du Salon de peinture, de sculpture et de gravure* en 1880, par Henri Olleris, de la librairie des bibliophiles, lequel *Memento* ne s'occupe que de la fleur des artistes du Salon :

« Mme La Villette (Élodie), n° 2169. *L'Anse des Kourigans*, près Lorient.

« Le talent de Mme La Villette est un talent tout viril. Il n'est point trace dans ses tableaux de la faiblesse de la femme. Les terrains sont solides, les horizons lointains, la mer mouve-

mentée. La première impression produite, qui est la vraie, est celle d'une grande sincérité et d'une grande finesse d'observation. De ces qualités, réunies à l'habileté d'exécution, naissent des œuvres de jour en jour plus appréciées, et c'est justice. »

Mme Elodie La Villette a fait depuis longtemps ses preuves d'artiste. Dès 1876, nous la voyons à Mulhouse, à la Société industrielle, avec sa *Rue des Teinturiers à Arras* (no 55), et une *Marine* (no 56).

Dès l'annee précédente, elle obtenait au Salon de Paris, une medaille de 3e classe.

Et 1879, elle exposait encore à Mulhouse de jolis sujets que le public aimait à contempler.

En 1878, la ville de Bourges tenait un concours regional ; à cette occasion la Société historique du Cher organise une exposition artistique et industrielle.

Un certain nombre d'artistes de Paris et des departements voisins s'etaient empressés de répondre à l'appel des organisateurs. A côté des Mohler, des Leopold Serre, des Constant, des Lazerges, des Hanoteau, des Van Beers, des Defaux, des Damoye, des Ciceri, figurait avec

honneur Mme Elodie La Villette, la sympathique artiste qui avait en même temps, au Salon de Paris, des œuvres remarquables.

Au Salon alsacien et lorrain (voir la *Revue alsacienne*, 2e année 1878-79), Mme Elodie La Villette avait deux tableaux :

Paris en 1878, vu du fort de Bicêtre (no 1807) ;

L'Embouchure de la Seine un jour de grande marée, près de Villerville (Calvados) (no 1808).

« Mme Elodie La Villette est en grand progrès, écrit M. Le Reboullet. Son exposition de cette année est tout à fait remarquable et classe cette artiste à l'un des premiers rangs de nos compatriotes. Son premier tableau, *Paris en 1878*, est dans le salon carré et attire tout de suite l'attention. Le panorama de la grande ville surmontée du fameux ballon captif est d'une étonnante vérité. C'est une fort belle toile, pleine de lumière et d'éclat, avec son océan de maisons, ses toits superposés, ses colonnes de fumée et le ciel brumeux qui semble chargé de la respiration de la cité.

« *La Marée près de Villerville* n'est pas moins intéressante. Peu de marines ont cette valeur

de tons et cette sincérité d'accent. Mme La Villette est éprise de la nature vraie; elle ne fait aucun sacrifice à la convention. La première place de ce tableau est superbe; des vagues majestueuses viennent déferler sur la rive, le flot se reforme sans cesse pour se briser en torrents d'écume. Je recommande aux connaisseurs le ton de cette mer, le ciel qui ferait à lui seul tout un tableau; et il m'est d'autant plus agréable de rendre pleine justice à ce talent robuste, que, l'année dernière, par suite d'une erreur de mise en pages, l'article consacré à Mme La Villette n'a point paru dans le *Salon alsacien.* Déjà son œuvre était pleine de promesses. Nous suivons avec intérêt ce peintre qui n'en est pas à ses débuts et qui prend chaque année une place plus enviable dans l'estime des connaisseurs. »





Mlle CAROLINE SORG

Dans le *Journal d'Alsace*, nº du 6 mai 1880, on lit l'entrefilet suivant :

« Deux tableaux d'église. — Dimanche dernier, à l'occasion d'une fête religieuse, on a inauguré à l'église catholique de Saint-Pierre-le-Vieux, en notre ville, deux tableaux d'autel peints à l'huile qui sollicitent l'attention des connaisseurs. Ils sont l'œuvre d'une artiste strasbourgeoise, Mlle Caroline Sorg, dont le talent bien connu, malgré la modestie de celle qui le possède, a déjà doté nos églises de toiles aussi belles que variées. Le premier des tableaux qui nous occupent représente saint Joseph proclamé patron de l'église par le pape

Pie IX. Une banderolle explique ainsi le sujet: *Pius IX PP. beatum patriarcham Josephum patronum Ecclesiæ solemniter declaravit. Anno Dni. 1870, die VIII decembris.* Saint Joseph est assis sur un trône au-dessus duquel s'élève une riche architecture gothique en or, reposant sur des assises en or. Au premier plan, on voit à gauche Pie IX présentant le décret de proclamation aux cardinaux, parmi lesquels on remarque la figure très ressemblante du pape actuel Léon XIII, alors cardinal.

« Le second tableau représente l'*Immaculée Conception de la Vierge.* Celle-ci apparaît tout en blanc au milieu du tableau; sa robe est sans ceinture et, selon l'Apocalypse, elle est couronnée de douze étoiles, se tient debout sur la lune; le soleil est derrière elle. Des deux côtés on voit le père et la mère de la Vierge, saint Joachim et sainte Anne, les yeux fixés sur leur enfant, ainsi que saint Dominique et saint Alphonse de Liguori, les fervents propagateurs du culte de Marie. Le fond des deux tableaux est bleu rehaussé d'un dessin en or, dans le genre polychromé monumental, adopté pour les peintures du chœur de la cathédrale exé-

cutées par M. Steinlé. Les connaisseurs sont unanimes à louer la beauté de ces deux compositions de Mlle Sorg : le caractère en est noble, l'exécution sobre, à effet néanmoins : tout y est doux, moelleux, harmonieux et sincère. Les ors, loin de nuire, font heureusement ressortir les couleurs, dont le choix rappelle les belles époques de la peinture sacrée. Les deux nouveaux tableaux de Mlle Sorg ne pourront qu'ajouter à la réputation de l'artiste, comme ils ajoutent un précieux ornement à l'église de Saint-Pierre-le-Vieux. »





Mlle SALTZMANN



u Musée de Colmar, sous le n° 208 du catalogue de 1866, se trouve une copie à l'huile du *Crucifiement*, faite par Mlle Anna Saltzmann, de Colmar; de la même artiste, au même Musée, figure une *Résurrection*, composition peinte à l'huile, n° 209; et un autre tableau de *Bacchanales*, copié d'après Rubens, à l'huile, n° 210.

Ces trois tableaux ont été donnés au Musée, par M. Gustave Saltzmann, peintre-paysagiste colmarien.



Mme SCHWARTZ, NÉE BRENDEL



DANS ses *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg*, Jean-Frédéric Herrmann fait mention d'une demoiselle Brendel, sœur du peintre Jean-Frédéric, née en 1613, mariée toute jeune à Israël Schwartz, graveur de Strasbourg, comme déjà habile dans l'art de la peinture, et morte à l'âge de 20 ans, alors qu'elle promettait de devenir une artiste de grand mérite.





Mlle DANICHE

ETTE artiste était renommée à Strasbourg sous le premier empire par ses charmants portraits d'enfants. Trois de ses jolies toiles se trouvaient dans le cabinet de l'helléniste Brunck, à Strasbourg. Ces toiles représentaient des jeunes filles avec des lapins, un chien et un mouton.





Mme DE BEYERLÉ



N 1754, précisément à l'époque où les directeurs de la manufacture de Vincennes (faïencerie) portaient la première atteinte à la prospérité des établissements fondés en Alsace par Charles et Paul Hannong, un personnage éminent de Strasbourg, M. le baron Jean-Louis de Beyerlé, conseiller du roi et directeur de la Monnaie, créait, non loin de cette ville, sur la frontière de la Lorraine, dans le petit village de Niderwiller, une fabrique de faïence dont le rapide développement s'accomplit sans obstacles, et la fortune se maintint constamment florissante bien au-delà de l'époque révolutionnaire.

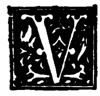
Sous une habile administration, la manufacture parvint donc rapidement à un haut degré de prospérité et passa bien vite de la fabrication des poteries communes à celle des faïences artistiques, auxquelles une influence féminine sut donner un rare caractère de distinction. Si l'on en croit la traduction — il faut la croire — Mme de Beyerlé elle-même aurait, en effet, fourni aux peintres décorateurs leurs modèles les plus exquis, et le savant M. Riocreux (de la manufacture de Sèvres) n'a pas craint d'affirmer qu'un vieil ouvrier de Niderwiller avait reconnu, au Musée céramique, certaines jolies pièces dont le décor était entièrement de la main de cette dame artiste. [1]

(1) Le *Bibliographe alsacien*, 1866, p. 62.





Mme HÉLÈNE BŒTZEL



Voici une graveuse ! sur bois qui promet. M. Le Reboullet, dans le Salon alsacien et lorrain *(Revue alsacienne,* 2e année, page 300), parle avec éloge des trois gravures sur bois de Mme Hélène Bœtzel, dignes du beau recueil, la *Gazette des Beaux-Arts,* auquel elles sont destinées.







LES ALSACIENNES

AU SALON DE MULHOUSE EN 1879



A l'exposition de la Société des arts de Mulhouse, ouverte le 16 mai 1879, se distinguaient plusieurs jolies peintures de dames alsaciennes :

De Mlle Isabelle Claudon, née à Mulhouse (demeurant à Paris, 7, quai Voltaire) :

Des Pétunias (no 51);
Une Tête d'enfant, étude (no 52).

De Mlle Marguerite de Laville, née à Strasbourg (demeurant à Paris, 36, rue Vanneau) :

Une Tête d'étude (no 140).

De Mme ÉLODIE LA VILLETTE, née à Strasbourg (demeurant à Paris, Montrouge Bastion, 79) :

Effet de brouillard à Yport, marine (nº 141);

Effet de soleil à Kerpape, étude d'après nature (nº 142);

Yport, marine (nº 143).

De Mme CAROLINE, VICOMTESSE DE MAUPEOU, née à Mulhouse (demeurant à Paris, 134, rue de Morny) :

Une Bohémienne (nº 155).

De Mlle MARIE-LOUISE RAVENEZ, née à Mulhouse (demeurant à Paris, 12, rue Pergolèse) :

Une Idylle, d'après Gleyre, porcelaine Camaieu (nº 90), et une peinture à l'huile ;

L'Écheveau de la grand'mère, intérieur des Cévennes (nº 196).

De Mlle FLACHAT (ANGÈLE), née à Strasbourg (demeurant à Paris, rue de Douai, 33) :

Le Départ pour la danse, d'après Knaus ;

Éventail, gouache sur peau (nº 270) ;

Une Tête d'homme, d'après Rembrandt, — Céramique (nº 80).

De Mlle FLORENCE KŒCHLIN, née à Mulhouse (demeurant à Paris, 62, avenue de la Reine Hortense) :

Portrait de Madame A. Kœchlin-Schwartz, dessin à l'estampe (nº 282);

Un buste, sculpture sous le nº 348.

De Mlle JEANNE KŒNIG, née à Thann (demeurant à Paris, 1, rue de Fleurus) :

Étude de fleurs, houx et giroflées (nº 287);

Autre Étude de fleurs (nº 288);

Fleurs et oiseaux, porcelaine (nº 86);

Sujet, porcelaine (nº 87).

De Mlle CLAIRE HILDEBRAND, née à Colmar :

Portrait de Paulat, porcelaine (nº 81);

Un Fil de l'eau, céramique (nº 82);

Les Jours heureux, porcelaine d'après Chaplin (nº 83).

De Mlle MARGUERITE JOSEPH, née à Rixheim :

Cerisier en fleurs, céramique (nº 84);

Un Panier de chats, céramique (nº 85).

De Mlle ALICE-MARTHE RAVENEZ, née à Colmar (demeurant à Paris, 12, rue Pergolèse) :

Dans la rosée, d'après Carolus Duran, porcelaine (nº 89).

De Mlle MARIE TRIPONEL, née à Mulhouse (demeurant à Versailles) :

Des plats en porcelaine avec les sujets suivants :

Iris sur fond jaune (nº 99);
Pivoine sur fond turquoise (nº 100) ;

De Mme VIRLING-HIMBS, à Mulhouse :

Copie de Holbein, porcelaine (nº 101).

On trouvait donc au Salon de Mulhouse la plupart des artistes féminins que l'Alsace a vu naître et pas encore mourir. Ainsi, on y voyait représentées par des œuvres charmantes :

De Strasbourg :

Mme ÉLODIE LA VILLETTE,
Mlle MARGUERITE DE LAVILLE,
Mlle ANGÈLE FLACHAT.

De Mulhouse :

Mme la vicomtesse Caroline de Maupeou,
Mme Schlumberger-Meyer,
Mme Marie Triponel,
Mlle Isabelle Claudon,
Mlle Florence Kœchlin,
Mlle Louise Ravenez.

De Colmar :

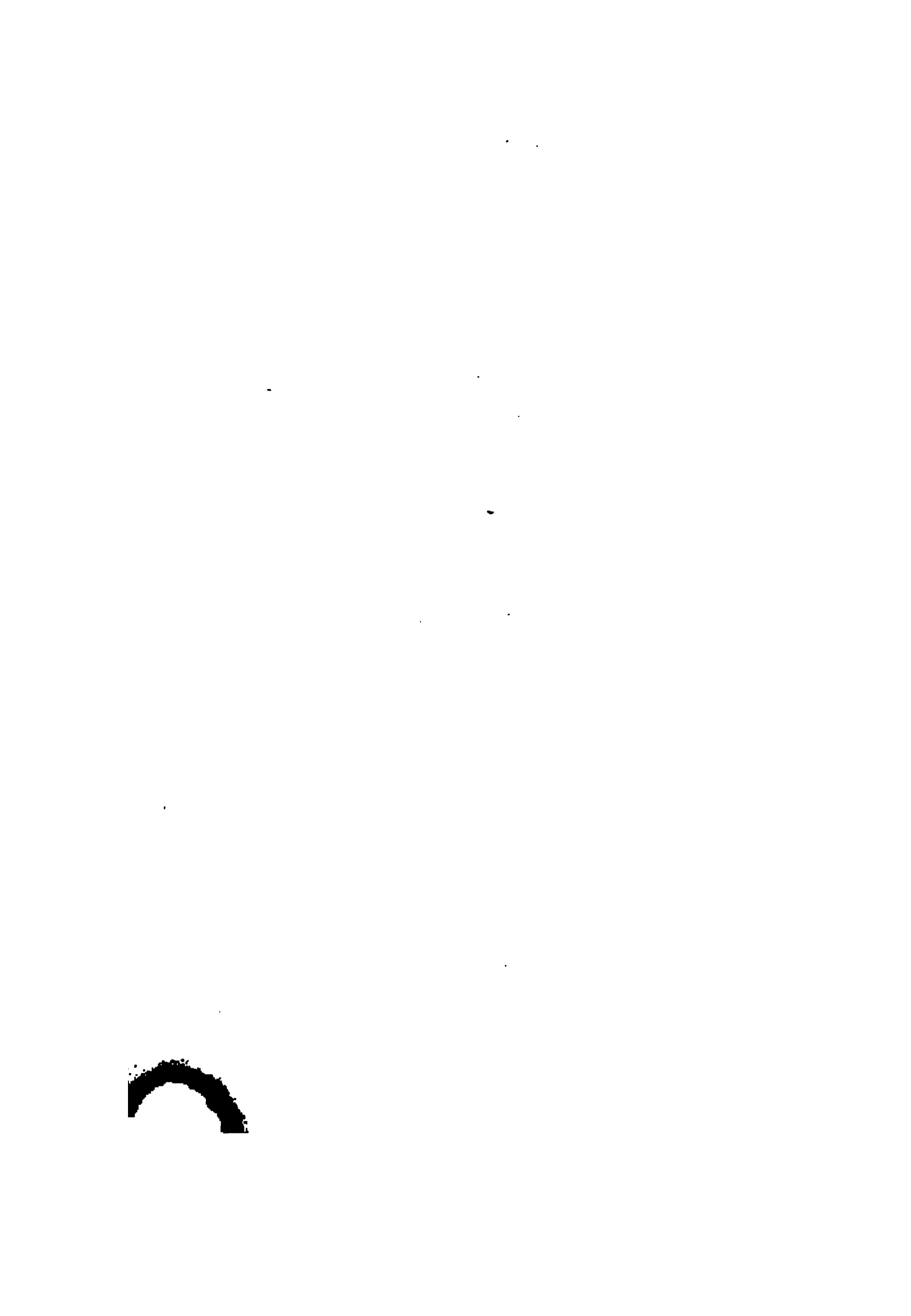
Mlle Claire Hildebrand,
Mlle A.-M. Ravenez.

De Thann :

Mlle Jeanne Kœnig.

Honneur à ces vaillantes artistes, honneur à leurs doigts délicats qui manient le pinceau d'une manière si gracieuse et savent caresser la couleur avec tant d'art et de poésie !







MARIE KIÉNÉ BIGOT

PIANISTE célèbre, naquit le 3 mars 1786, à Colmar, où ses parents professaient la musique avec distinction. Douée de l'organisation la plus heureuse, elle sentit dès l'enfance le besoin de cultiver toutes les dispositions qu'elle avait reçues de la nature. Très jeune encore, elle s'était fait une habitude constante d'un travail raisonné et très varié. Le piano étant devenu, sous la direction de sa mère, l'objet de ses études spéciales, elle n'interrompit pas ses autres études. Elle disait que le temps était élastique, et elle le doublait réellement par la manière de l'employer comme elle doublait l'efficacité des exercices par les procédés ingénieux qu'elle imaginait par s'y rompre.

Bientôt il ne lui resta plus qu'à colorer par l'expression un acquis où rien ne manquait sous le rapport du mécanisme. La famille Kiéné quitta l'Alsace pour s'établir à Neufchâtel en Suisse. Elle y connut M. Bigot, dont une instruction étendue, des voyages dans presque toutes les contrées de l'Europe, et une rare aptitude à parler les langues vivantes, marquaient la place dans les chancelleries diplomatiques. Un goût vif pour la musique s'alliant chez lui à toutes les conditions d'une existence honorable, il rechercha la jeune Marie, et l'épousa en 1804.

Peu de temps après son mariage il la conduisit à Vienne en Autriche. Là, elle vit Haydn, Saliéri, Beethoven, et se livra entièrement à son art. Dans le commerce de ces hommes célèbres, ses idées s'étendirent, son goût s'éclaira; son style, vivifié par les sentiments nouveaux d'épouse et de mère, prit une physionomie. Elle fit encore des progrès en France où les événements de 1809 avaient fait passer son mari. Au coloris mélancolique qui appartient à l'école allemande, elle associa l'élégance sans manières, la finesse des nuances, la convenance

des ornements qui distinguent les virtuoses français. On retrouvait dans son talent, ce qui la caractérisait elle-même, l'union constante de la raison et du sentiment. En même temps qu'elle perfectionnait son jeu, elle approfondissait, sous la direction de Chérubini et d'Auber, la science de l'art, et elle se fortifiait dans la composition musicale. La maison de Mme Bigot devint le rendez-vous des artistes les plus fameux, des connaisseurs les plus délicats et des vrais amateurs. Les savants, les hommes de lettres recherchèrent à l'envi sa société. Rien n'égalait l'agrément de ses soirées; une conversation solide et animée, une musique exquise s'y succédait et s'y entremêlait. Quand Mme Bigot touchait le piano, on l'entendait avec délices; quand elle causait on l'écoutait avec fruit. En 1811, la campagne de Russie fut décidée. Les fonctions de M. Bigot, sa connaissance des langues du nord et des localités que l'armée française devait parcourir, le firent attacher à l'expédition. A la suite du désastre, prisonnier à Wilms, il perdit ses places. Sa femme, chargée de deux enfants en bas âge, restait sans ressources; elle s'en fit une de son

talent; la musique, qui jusqu'alors n'avait servi qu'à embellir son existence, devint un moyen de la soutenir. Elle donna des leçons de piano, et ses succès dans l'enseignement furent tels, que bientôt elle eut peine à suffire à l'affluence des élèves. En formant des pianistes, Mme Bigot se proposait surtout de faire des musiciennes. Un choix sévère des morceaux d'étude devait la conduire à ce but. Jamais elle ne mit sous les yeux de ses élèves que des productions consacrées par une longue unanimité de suffrages; et, quoiqu'elle ait elle-même composé, elle n'eut jamais le faible, si ordinaire aux professeurs, de faire étudier sa musique; cependant ses ouvrages, trop peu nombreux, et particulièrement ses *Suites d'Études*, sont devenus classiques. Tenant à fonder une école, elle appela auprès d'elle sa mère et sa sœur. Disciple de l'une et maîtresse de l'autre, elle trouvait dans toutes deux des collaboratrices en état de la suppléer; sa fille déjà musicienne devait hériter de sa doctrine et la perpétuer. Ainsi ce cours, d'un genre neuf, ce cours remarquable par la pureté des principes, l'aurait été encore plus par leur parfaite unité. Mme Bigot poursuivait

son utile entreprise avec tout le dévouement dont elle était capable, soutenue par la conviction de servir l'art qu'elle chérissait, encouragée par les plus honorables suffrages. Malheureusement les forces du corps ne répondaient pas chez elle à l'énergie de l'âme; la fatigue altérait sa santé; une maladie de poitrine, suite d'un travail excessif, la consumait; elle y succomba le 16 septembre 1820, à l'âge de 34 ans; son vœu le plus cher s'est réalisé, son école lui a survécu; sa mère et sa fille l'ont continuée, et les nombreux talents qui en sont sortis lui ont assuré une longue durée.

Le talent de Mme Bigot a fait époque. C'est elle qui a introduit en France la musique de Beethoven, aujourd'hui si goûtée du public français. Liée à Vienne avec ce compositeur, elle le reproduisit d'original à Paris. Tous les grands maîtres, au surplus, trouvèrent en elle un digne interprête ou un digne émule. Qui ne l'a pas entendue accompagnée par Baillot, ne connaît ni toute l'étendue ni toute la puissance de l'exécution instrumentale. Quelle intelligence et quel feu! que d'intentions fines comprises ou devinées! combien d'heureuses saillies, de re-

parties inattendues! quel brillant échange de traits improvisés! quelle chaleur et en même temps quel aplomb! qu'il était beau de voir les deux concertants se provoquer, se répliquer, s'électriser l'un l'autre, se rendre inspiration pour inspiration et atteindre les bornes de l'art avant d'en avoir épuisé les ressources! Mais quel que fût l'intérêt de ces conversations musicales, Mme Bigot n'était jamais plus admirable que quand elle touchait seule. Nous ne nous arrêterons point à l'extérieur d'un mécanisme parfait sous tous les rapports; nous voulons parler de ce sentiment vif, délicat et profond, qui, prompt à saisir, habile à rendre, fait ressortir toutes les beautés d'une composition et assimile la musique à l'éloquence. La première fois qu'elle joua devant Haydn, ce vénérable vieillard fut si ému, que, se jetant dans les bras de l'exécutante, il s'écria : « O ma chère fille, ce n'est pas moi qui ai fait cette musique, c'est vous qui la composez! » Et, depuis lors, il n'a plus appelé Mme Bigot que sa chère fille.

Nous avons vu un témoignage de la satisfaction de ce grand homme, exprimé avec autant d'abandon que de naïveté : sur l'œuvre même

qu'elle venait d'exécuter devant lui, il écrivit de sa main : « Le 20 février 1805, Joseph Haydn a été heureux ! » Personne n'a réussi comme elle à reproduire Beethoven : sans ôter au compositeur allemand son air sauvage et la liberté de son allure, elle modérait une fougue trop impétueuse et mitigeait un génie fier jusqu'à l'âpreté ; elle le traduisait comme Racine a imité les anciens, l'adoucissant, ne l'énervant pas. Un jour, elle fit entendre à Beethoven une sonate qu'il venait d'écrire : « Ce n'est pas là précisément, lui dit-il, le caractère que j'ai voulu donner à ce morceau, mais allez toujours ; ce n'est pas tout à fait moi ; c'est mieux que moi. »

Le jeu de Mme Bigot fut apprécié par Dussek. Clementi se complaisait à lui donner des conseils qui, saisis aussitôt que reçus, et mis en œuvre à l'instant même, causaient au Nestor des pianistes un ravissement inexprimable. Cramer la pria souvent de jouer devant lui ses fameuses *Études*, et chaque fois qu'elle les redisait, elle étonnait leur auteur.

Les amis de Mme Bigot n'oublieront jamais une séance où elle exécuta avec Cramer les sonates à quatre mains de Mozart. D'abord

intimidée par la présence d'une renommée européenne, mais se rassurant par degrés, et trouvant enfin dans la cause même de ce premier trouble le principe d'un enthousiasme prodigieux, elle s'exalta tellement qu'elle devint une véritable muse. Le pianiste de Londres ne pouvait revenir de sa surprise. L'œuvre entière ne fut qu'un *crescendo* de verve et d'expression. Après cet assaut de talent, Cramer, exalté lui-même au plus haut degré, dit à son heureuse rivale : « Je n'ai jamais rien entendu de pareil ; disposez de moi à toute heure ; faire de la musique avec vous, sera toujours pour moi une bonne fortune sans prix. »

« Nous avons eu la satisfaction de voir ces beaux effets se renouveler devant nos yeux. Cramer, dans le voyage qu'il a fait en France, à la fin de 1833, ayant exécuté les mêmes sonates avec la fille de Mme Bigot, lui adressa ce simple et précieux éloge : « J'ai cru entendre « encore votre mère. » (1)

---

(1) M. L. *Biographie Michaud.* Supplément.



CAROLINE GARCIN, UNE INVENTRICE



C'ÉTAIT au mois de mai 1867. Une idée fixe travaillait le cerveau de Mlle Caroline Garcin, de Colmar. Mlle Garcin ne pouvait supporter la sujétion à laquelle sont soumises les ouvrières qui sont obligées de mettre en mouvement par leurs pieds les machines à coudre. Cette fatigue la faisait frissonner. Elle résolut de trouver le moyen d'y porter remède. Saisie de la fièvre des inventeurs, elle n'eut ni trêve, ni repos, ni sommeil jusqu'à ce qu'elle eut trouvé un artiste qui mordît à son idée et qui y donnât un corps. Heureusement pour elle, il se trouvait à Colmar un mé-

canicien de première habileté, un horloger de supérieure intelligence, l'auteur trop peu célébré d'une horloge superbe que possède l'église catholique de Colmar : j'ai nommé M. Adam. Mlle Garcin s'en va tout droit chez M. Adam et lui expose son plan. La *couseuse automate,* de ce jour, était trouvée et réalisée. Le génie de M. Adam avait compris le génie de Mlle Garcin. Ce ne fut pas, certes, sans peines, sans recherches, sans études, sans tâtonnements, sans essais nombreux. Mais qu'était-ce que tout ce labeur devant l'*Eureka !*

Quand la machine fonctionna à la commune satisfaction des inventeurs, ils l'emportèrent à Paris où la foule des connaisseurs en apprécia toute l'importance et toute l'utilité. Présentée à la Société industrielle de Mulhouse, la *couseuse automate* fut, en novembre 1868, l'occasion d'une appréciation excellente et favorable par M. Heilmann, et c'est dans ces conditions que les auteurs sont venus, le 27 décembre suivant, la présenter à la Société d'agriculture, sciences et arts du Bas-Rhin, dans sa réunion solennelle à la préfecture de Strasbourg. De la préfecture, où trop peu de personnes pouvaient être ad-

mises à la visiter, on la transporta dans le local de la Chambre de commerce, qui avait été mis à la disposition des inventeurs pour une exposition publique.

Lorsque Mlle Garcin et M. Adam se présentèrent devant les membres de la susdite Société, solennellement assemblés à la préfecture, de chaleureux applaudissements les accueillirent. Les dames surtout, à l'exemple de Mme Pron (la femme du préfet) et de Mme Ducrot (la femme du général), se sont empressées d'offrir leurs meilleures félicitations aux deux artistes qui ont dû trouver dans toutes ces marques de sympathique approbation, une compensation aux fatigues, aux ennuis nombreux qu'ils avaient éprouvés pour mener à bien l'exécution d'un projet longtemps caressé et péniblement élaboré.

Mais nous nous demandons ce qu'est aujourd'hui devenue la *couseuse automate* de Mlle Garcin ? Où en est l'application ? Quelles entraves sont donc venues en empêcher la propagation ? Nous ne voyons nulle part cette couseuse dont on disait tant de merveilles ?

IV

LES DAMES D'ALSACE

ET

LE LUXE



DIX FEMMES ET SEPT FEMMES

POUR UN SEUL HOMME



CECI, c'est bien du luxe ! ! !

En 1574, à Strasbourg, un homme fut décapité pour avoir eu sept femmes vivantes.

Un autre, qui en avait dix, fut seulement banni à perpétuité.

Justice strasbourgeoise ! Tu avais donc deux poids et deux mesures ?

Ce que l'histoire néglige d'ajouter, c'est si ces sept ou ces dix femmes vivaient avec leur homme sous le même toit, ce qu'il serait difficile d'admettre quand un vieux proverbe dit que

[illegible] *dans le même* [illegible] poete Gellert [illegible] *tremble aux cris* [illegible]

[illegible] ces maris ou [illegible] chaque quartier [illegible] petite pour les [illegible]

[illegible] conjonctures ?

[illegible] : il faut pro- [illegible] expression, [illegible] que le même [illegible] quelques milliers [illegible] point l'autorité [illegible] conférer sept ou [illegible] mariage avant la disso- [illegible]





HUNGERSTEIN (LA DAME DE) [1]

M. F.-G. Frantz a écrit une charmante notice sur ce personnage (Guebwiller, J.-B. Jung, lib.-édit., 1865), que nous lui demandons la permission de reproduire ici :

« Le peuple sait une légende sur chaque ruine de la féodalité. Quand vous visitez l'un des

---

(1) Château qui se trouvait à l'entrée de la vallée de Guebwiller, près de la ville. Ce château a été le berceau d'une famille qui portait son nom. On voit déjà figurer dans une charte de Murbach, en 1254, Pierre d'Ungerstein, ou de Hungerstein, Berthold, son frère, et Pierre, leur oncle.

Ungerstein fut confié en fief par les abbés de Murbach à eux et à leurs descendants ; mais il devait bientôt passer de la même manière à d'autres familles. George Zund en fut investi, en 1129, tant en son nom qu'en celui de ses

châteaux, si nombreux dans notre vieille Alsace interrogez le bûcheron de la montagne, il saura à peine le nom du manoir; mais il vous dira quelque histoire surnaturelle sur ses anciens hôtes, qui vous fera sourire si vous êtes sceptique, rêver si vous êtes poète et réfléchir si vous êtes philosophe. Le peuple a oublié l'histoire de ses anciens maîtres, ainsi que sa propre histoire; mais il a gardé la mémoire de quelque faits isolés auxquels la tradition, en passant pa la suite des siècles, a imprimé une couleur poétique. Les documents historiques donnent quelquefois à la science le droit barbare de descendre une fiction ingénieuse aux proportions mesquines d'un fait ordinaire, et la science s'en applaudit. Pour moi, je l'avoue, j'ai toujours eu peu de sympathie pour ces détracteur

---

frères. Mais sous l'administration de l'abbé Rodolphe d Stoor, qui mourut en 1560, Rauch de Vinade, noble suédois affranchit pour huit cents florins Ungerstein de toute redevance féodale envers Murbach. Ainsi constitué en alleu, il fut apporté en dot par Marie-Ursule Rauch, d'abord François-Joachim Zinth de Kentzingen, son premier mar qui mourut en 1688, et ensuite à César-Charles Kemp d'Angræth.

SCHŒPFLIN-RAVENEZ, tome 4, page 240.

lettrés qui se servent de l'histoire pour détruire. Je n'en ai la prétention de raconter qu'une simple légende et si je l'ai appuyée de preuves historiques, c'est qu'elles ne changent point la forme de mon récit. C'est peut-être une supercherie que j'ai tenté : j'ai essayé de prouver une partie pour engager mes lecteurs à ne pas douter du reste.

« Presque aux portes de Guebwiller s'élevaient naguère encore les restes du château de Hungerstein. L'histoire de ces ruines serait peu intéressante, si un crime affreux ne marquait, d'une tache de sang, le jour où s'éteignit avec Guillaume de Hungerstein la famille de ce nom qui, depuis des siècles, tenait en fief le château et ses dépendances de la noble abbaye de Murbach. (1)

« C'était en 1487, Guillaume venait de perdre sa femme, Suzanne d'Ostein, qui le laissait sans

---

(1) Aux émaux près, la famille de Hungerstein avait les mêmes armoiries que l'abbaye de Murbach :

L'abbaye de Murbach : d'argent au levrier élancé de sable ;

La famille de Hungerstein : de gueules au levrier élancé d'argent.

enfant; quoique vieux et infirme, le dernier Hungerstein songea à contracter d'autres liens et se fiança bientôt à une jeune et noble demoiselle renommée dans tout le pays et pour sa beauté et pour sa grâce. Elle se nommait Cunégonde, et était la fille de Rodolphe de Gielsperg, seigneur dissolu et ruiné qui pensait refaire fortune en mariant avantageusement sa fille. Cunégonde ne manquait jamais banquets, danses ni noces, où sa beauté la rendait toujours la bienvenue. Une fois mariée elle n'attendit point que son époux voulut bien lui octroyer ces plaisirs; elle les suivait en cortége galant, écrasant de son luxe et de son dédain de plus nobles dames qu'elle. Le vieillard le souffrait en silence, attribuant ces folies à la jeunesse de Cunégonde; mais bientôt, outrepassant toutes les bornes, la noble dame mit au pillage les biens de son époux; elle vendait ses joyaux, engageait les titres de rentes et appelant auprès d'elle son père et son frère Werner de Gielsperg, qui partageait ses goûts dissipateurs, elle tint cour et mena fort joyeuse vie en son château de Hungerstein. Alors les yeux du vieillard se dessillèrent; il se vit, de riche seigneur qu'il

était, sur le chemin de la pauvreté et du déshonneur. Il admonesta doucement, puis sérieusement, mais rien ne servit. Cunégonde ne céda point et ses parents la soutenaient contre son époux.

« Werner, son digne frère, fit même des menaces. Voulant se rendre à Inspruck, il demanda quelques joyaux à son beau-frère, pour paraître plus brillamment à la Cour, Guillaume refusa. Alors Werner dit publiquement que bientôt il ferait tel bruit à Hungerstein, que l'on en garderait longtemps souvenir.

« Sur la prière de Guillaume, le comte de Ribeaupierre, alors bailli de la Haute-Alsace, avait envoyé un certain Thiébaut Lockmann, pour remettre en ordre les affaires de Hungerstein (1); Lockmann aussi devint l'objet de me-

---

(1) Nous donnons ici un extrait des registres de Lockmann concernant la garde-robe de la dame Cunégonde. Ces renseignements nous paraissent intéressants pour l'histoire du costume au XVe siècle :

LXXXV jor. — Iem so sint das die Kleyder so Wilhelm von Hungerstein Ritter siner elichen gemahell frouw Kungolten geben vnd koufft hat, Die will vnd er cranck geligen ist.

naces de mort de la part du jeune seigneur de Gielsberg.

« Dans cette extrémité, le malheureux chevalier de Hungerstein s'adressa de nouveau au comte de Ribeaupierre, le supplia instamment de lui prêter aide et assistance, pour régler les affaires de sa maison et pour le protéger contre le ressentiment des parents de sa femme.

« Le landvogt se rendant à ses doléances, ordonna que les biens de Hungerstein seraient gérés et administrés par l'intendant qu'il avait envoyé ; que le seigneur Guillaume, sa mère, qui vivait encore, et sa femme recevraient une

Item einen blouwen Rock, ist siner erwen frouw Suslin irer schen gedechtnus gewesen.

Item einen grünen kurtzen Rock, ist vnden mit schinfahe, ist ouch siner erwen frouw gewesen.

Item einen grienen Rock ist gestickt mit gold und berlen ist ouch siner erwen frouwen gewesen. Kostet hundert gulden.

Item einen marmelen Rock ist ouch frouw Suslin siner erwen frouwen gewesen.

Item ein twisch juppen mit vergulten knopffen, ist ouch siner erwen frouwen gewesen.

Item einen vergulten gurteli ist ouch siner erwen frouwen gewesen. Kostet achtzick gfundt.

Item einen schellin Rock mit vergullten schellin hat

« Le lendemain les assassins ayant placé la missive sur la table de Guillaume, témoignèrent grand souci de la disparition du chevalier de Hungerstein, enfin ils ouvrirent la lettre en présence de quelques étrangers et la montrèrent ensuite à tous ceux qui s'enquéraient du vieux châtelain.

« Mais bientôt on vit les deux valets porter les habits de leur maître et le château reprendre ses airs de fête comme aux beaux jours où la nouvelle épouse tenait Guillaume sous l'empire de ses charmes. Dieu avait frappé les assassins en leur ôtant la prudence, et l'attention publique éveillée les désignait à la justice des hommes.

« Sur les ordres du landvogt, Guillaume de Ribeaupierre, une commission, composée de nobles et de bourgeois, dut rechercher les causes de la disparition du maître de Hungerstein. Sur quelques soupçons on fit appréhender au corps un des valets qui, appliqué à la torture, avoua tout.

« Le corps du malheureux seigneur fut bientôt trouvé et les juges de la régence d'Ensisheim vinrent procéder à sa reconnaissance. Alors on le conduisit solennellement à Guebwiller où il

obtint les honneurs funèbres et une chrétienne sépulture.

« Selon l'antique usage le héraut d'armes brisa sur son cercueil les armoiries de la maison pour témoigner, aux yeux du monde, qu'il était le dernier de sa famille et qu'avec lui le nom de Hungerstein descendait dans la tombe.

« Enfin pour perpétuer la mémoire du crime, on éleva deux croix, l'une près de l'endroit où il fut assassiné, l'autre près de la fosse où l'avait jeté son meurtrier. (1)

« Cunégonde fut aussi arrêtée, incarcérée et appliquée à la question. Elle convint du crime. Sa sentence, qui ne se fit pas attendre, portait que Cunégonde de Gielsperg, convaincue d'adultère et de meurtre, se prosternera à genoux, criera à Dieu merci et à l'empereur, ses officiers et justiciers et à tous ceux qu'elle pourrait avoir offensés et que pour l'expiation de ses crimes elle sera mise ès mains du bourreau pour être

(1) Comptes de Lockmann. — *Item 2 gulden geben vor zweye steynerne Crutzen zu machen an der stetten do Herr Wilhelm ermordet ist worden.*

Item 3 schl. d. vor die Crutze an die selbe stette zuführen.

exécutée de vie à mort par submersion, en conformité des ordonnances impériales et pour exemple d'autres.

« Tout semblait fini pour elle lorsque le juge, brisant la baguette d'osier qu'il tenait à la main, ajouta d'une voix grave et solennelle : Dieu ait pitié de son âme. Cependant la mort était bien loin. Ange du mal, elle était destinée à faire encore des victimes sur cette terre et la beauté de son corps devait aider la perversité de son esprit.

« Pendant qu'on la conduisait au supplice, un jeune noble traversa la foule de manants qui allait voir périr une noble dame et, s'approchant de l'exécuteur, il lui promit trente florins d'or s'il parvenait à garder Cunégonde vivante et à la lui livrer. Le bourreau accepta. (1)

« Il garotta la patiente avec tant de force qu'elle perdit connaissance, puis la lançant à l'eau il la laissa descendre la rivière pendant quelques instants la suivant toujours dans sa nacelle, il

(1) Le chroniqueur Luck déclare qu'il ne nommera pas le noble pour ne pas faire tache sur le blason d'une famille illustre.

l'attira ensuite vers l'autre bord où le noble l'attendait avec deux bons chevaux.

« Pendant que la populace se retirait satisfaite, Cunégonde fuyait en Suisse pour se mettre en sûreté dans un des châteaux de son libérateur.

« Guillaume de Ribeaupierre, le landvogt, apprit bientôt sa fuite. Il en devint triste et soucieux, et mit tous ses soins à engager les autorités suisses à lui livrer cette femme criminelle qui vivait impunie au milieu de la joie et des plaisirs.

« Ses vœux ne furent exaucés qu'après trois ans de persistantes sollicitations. Elle fut arrêtée alors et dirigée sous bonne escorte sur Ribeauvillé. Le landvogt lui fit grâce de la vie mais l'envoya immédiatement prisonnière dans son château de Hoh-Rappolstein. Son orgueil franchit avec elle la porte de la prison et souvent, dit la chronique, elle apparaissait dans ses plus beaux atours derrière la grille formidable du noir donjon.

« En 1507, vingt ans après son arrestation, Cunégonde devait être encore bien belle, car elle obtint de son geôlier, Philippe de Bacharach, que pendant la nuit, il la fit descendre de sa prison au moyen d'une échelle, et que pour

obtenir son amour il s'apprêtât à fuir avec elle en pays lointains. Mais tout fut découvert ; le serpent de Hungerstein, comme on l'appelait dans la contrée, fut gardé plus étroitement et maître Philippe, dont la tête devait échoir au bourreau, fut, grâce aux prières des nobles personnes, envoyé en exil pour le reste de ses jours. (1)

---

(1) Nous croyons devoir donner le texte original de la lettre de bannissement *(Urphed)* par laquelle Philippe de Bacharach reconnaît son crime et la justice de la peine qui l'a frappé et promet de s'y soumettre.

« *Ich Phillips von Bacharach. Tun kunt mengklichen mit diszem brief demnach werend ich vf dem Slosz grosz Rappoltzstein des wolgebornen herren herren Wilhelms herren zu Rappoltzstein, etc. myns gnedigen herren gedingter wæchter vnd sloszknecht gewesen. Hab ich In solhem mynen dienst fræuentlich vnd usz eignem furgevaszten mutwillem, vnangesehen myner gethaner glubd, die frow von Hungerstein, so vf angerürtem Slos in gefengnis enthalten, mit einer leitern usz dem thurn verbergenlich genomen. In willen sy vnerlicher wise vnd wercken zu bekommen mir furgenomen gehapt, darumb ich dann zu gefengnis obgenanten mins gnedigen herren komen, vnd billichen an myns lib, wo nit sœlhs durch fromer lut furbitt abgewendet straffbar gewesen. Haruf so hab ich frigs willens einen gestabten eid liblich zu Gott vnd den heiligen mit vfgehebten fingern vnd gelerten wortten gesworn sœlher gefengnis vnd alles so mir darunter begegnet, furter gegen erstgemeltem mynem gegen herrschafft Rappolstein, etc.,*

A dater de cette épopue la chronique se tai
Cunégonde, et Luck, l'historien de la famil
Ribeaupierre, pense qu'elle ne sortit de sor
chot que pour paraître devant le juge étern

« Les précautions prises à l'égard de
femme furent extraordinaires. Guillaum
Ribeaupierre menaçait de tout le poids d
colère quiconque oserait tenter un regard

---

vnd allen Iren gewandten, vnd so dieser myner gefe verdecht sin mochtend, weder mit wortten noch wei Rætten oder gethæten heimlich noch offenlich weder mich selbs noch ander nymermer zurechnen noch zea zeoffern noch schaffen gethon werden In dhein wisz ich aber solichs einem oder mer nit enthielte. So sc ein verzalter meyneidiger sin vnd geheissen werden. ab mir an allen enden, do ich gefunden wurd, richt ob einem erlossen eydbruchigen man von recht zu das ich mich offenlich in Craft disz briefs begibe verzihe mich haruber alles des, so mir wider disen zekennen trœstlich vnd hilflich sin konndt oder gentzlich vnd mit rechtem wissen, genend hier In schriben. Vnd des zuo waren vrkund so hab ich den Jungherr Hanns Wurmlin erbetten, dans er sin In fur mich In disen brief gedruckt hat mich aller schriebenen ding zuo besagende. Der geben ist vf ze noch sanct Anthonien tag anno XV septimo. »

L'acte porte la trace d'un cachet en cire verte.

(Archives du Haut-Rhin, documents d
seigneurie de Ribeaupierre).

la tour qui la renfermait. Les fils du seigneur surtout reçurent sévère défense de diriger leurs pas du côté de Hoh-Rappolstein.

« Cependant en 1498, Sébastien, l'un d'eux, jeune seigneur plein d'avenir, fut, par ordre paternel, jeté dans un cachot. Il en perdit la raison. Les médecins ayant déclaré qu'il était possédé du démon, on le transporta à Wittersdorff, près d'Altkirch, pour être exorcisé, mais il y périt de froid et sa dépouille mortelle, dit Pierre d'Andlau qui rapporte le fait, repose encore à Wittersdorf en la puissance de Dieu. (1) »

---

(1) Voici comment s'exprime Pierre d'Andlau :

« *Herr Bastian war ein geschikter junger herr, kont sein Welsch vnd latin, vnd hibst von leyb, vnd stand ihm zu dasz er hinter das spiel kam, vnd verspilt 60 gulden das er zu letzt hinweg lieff da erzurnet sein Vater über ihn, liesz ihn fahen, vnd gen Hohenrappolsteyn in Thurn legen, vnd war beseszen vnd gen Widersdorff geschickt, da beschworen, darnach erfroren daz ihm die fûs abfülen, vf dem hoff vnd ligt noch in Gottes gewalt.* »

Par un acte daté du vendredi après Jubilate 1498, Bastien fut forcé de se désister de tous ses droits sur la seigneurie et de se contenter d'une pension annuelle de 100 florins d'or, 150 sacs de grains et 5 foudres de vin.



LES COSTUMES ALSACIENS



L'intendant de La Grange avait eu la malheureuse idée, en 1685, de défendre aux Alsaciens de porter leurs anciens costumes nationaux. Il fit rendre, à cet effet, un arrêt du Conseil dans lequel il était dit que « le roy regardant avec quelque sorte de soin la superfluité de grandes dépenses que les Alsaciens sont obligés de faire dans l'achat des bonnets, fourrures et pelisses qui font partie de leur habillement, comme une chose inutile dont ils pourront se dispenser, ordonnait aux parents et tuteurs des filles de 9 ans de les faire habiller à la française avec corps de jupes, manteaux, robes, coiffes et autres modes introduites

dans le royaume, chacune selon leurs qualité, dignité ou estat. »

Telles sont les dispositions de l'arrêt de ce trop zélé fonctionnaire à l'égard des costumes des dames d'Alsace. Heureusement qu'elles ne furent pas suivies au pied de la lettre. L'Alsace conserva ses costumes plus ou moins allemands, mais tout à fait nationaux, sans pour cela être moins attachée à la France. Ce fut au point que, même à Strasbourg, où la population indigène était en contact journalier avec la colonie française, l'ancien costume persista jusqu'à la Révolution.

Ecoutons ce qu'en dit l'étudiant Gœthe, qui après avoir passé deux ans à l'Université de Strasbourg, deviendra le grand Gœthe que l'Europe enviera à l'Allemagne : « La ville, dit-il (de Strasbourg), offre les promenades les plus variées et les plus agréables. Toutes sont très fréquentées, et la diversité des costumes féminins leur donne quelque chose de très pittoresque. Les filles de la bourgeoisie nattent encore leurs cheveux et les relèvent avec de grandes épingles, et leurs costumes étroits n'admettent ni queue ni panier ; ce qu'il y a de plus étonnant dans ce

costume national, c'est qu'avec lui les rangs ne sont pas nettement tranchés, car beaucoup de nobles l'imposent encore à leurs filles, mais, en général, toutes les femmes de la haute société s'habillent à la française et les modes françaises font chaque année des prosélytes. » (1) Malgré cela, en 1793, beaucoup de femmes de Strasbourg portaient encore le costume allemand, avec le bonnet brodé en or ou en argent, appelé *Schneppenhaub*.

Saint-Just et Lebas, arrivés à Strasbourg comme commissaires de la République française, renouvelèrent sans s'en douter l'ordonnance de l'intendant de La Grange, et à cent ans de distance, les belles Alsaciennes purent expérimenter le dicton *nil novo sub soli*. Les deux fougueux patriotes, tout comme le représentant du roi Soleil, furent scandalisés à la vue des bonnets à ailes de moulin à vent, et ils firent, dès leur apparition, afficher la proclamation suivante : « Les citoyennes de Strasbourg sont invitées à quitter les modes allemandes, puisque leurs cœurs sont français. » La parole fut bien souvent

(1) Gœthe. *Wahrheit und Dichtung.*

répétée, et sur l'heure l'appel fut entendu. Le lendemain, les dames de la ville vinrent déposer sur l'autel de la patrie 1060 bonnets brodés d'or et 424 brodés d'argent, qui furent vendus au profit de la nation et produisirent 2544 francs.

Au commencement de ce siècle, les populations rurales portaient encore leurs anciens costumes dans toute leur pureté. Le costume de Kochersberg, près de Saverne et de Bouxwiller, se faisait surtout remarquer par la richesse de sa matière et l'éclat de ses couleurs. On pouvait même reconnaitre au costume la religion de celles qui le portaient : les femmes catholiques avaient une jupe écarlate avec bordure verte ; les protestantes, une jupe verte avec bordure écarlate. [1]

(1) KRUG-BASSE. *L'Alsace avant 1789*, p. 354.





LES DAMES DE BELFORT



Le docteur Lollier, médecin à Belfort, a inséré dans le *Journal de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg*, année 1826, un *Essai topographique sur la ville de Belfort*, qui nous fournit les lignes suivantes à l'endroit du beau sexe belfortain :

« Les femmes sont assez bien faites, bien élevées et suffisamment instruites : parvenues à l'âge de puberté, la plupart à 15 ans, et à l'âge critique, de 42 à 45, elles sont plus spécialement soumises à l'influence du système nerveux et à ses nombreuses vicissitudes, que celles des autres petites villes de l'Alsace. Le

luxe suit toujours, à Belfort, de bien près celui des grandes villes; il y entraîne très souvent la chute rapide des fortunes, et devient ainsi la cause bien évidente de la pauvreté où sont réduites tant de fortunes, auxquelles l'administration locale et la charité des habitants prodiguent des secours. « On a accusé les dames « de Belfort d'avoir un peu conservé de la fri- « volité de la comtesse de la Suze, Henriette « de Coligni, épouse du comte de la Suze, « conquérant du comté de Belfort et voisinage, « et qui avait presque toujours été dans l'atti- « tude d'un *camp volant* et d'une guerre d'avant- « poste. Cela prouve que la galanterie a un « empire plus héréditaire sur le beau sexe que « la retenue et la sévérité des mœurs; car les « mêmes dames ont aussi eu l'exemple de « Jeanne de Montbéliard-Bourgogne, comtesse « de Katzenellenbogen, dame de Belfort, fon- « datrice, en 1342, de l'ancien chapitre de cette « ville, et, en 1349, d'un hôpital pour dix pau- « vres, un chapelain et deux infirmières. Ces « bienfaits dans un pays peu riche, ne valaient- « ils pas quelques mauvaises rimes d'une femme « suspecte à son mari et la fable de son armée ?

« Je leur citerai encore pour modèle une dame
« noble, et épouse d'un commissaire subdélégué
« et prévôt, qui choisissait à ses enfants des par-
« rains dans la classe du peuple, pour leur
« assurer des bons exemples sur la terre et des
« protecteurs dans le ciel. Une autre dame,
« Françoise Roger, épouse du sieur Clavé, qui
« produigait ses soins et ses revenus aux pauvres,
« aux prisonniers, aux malheureux, etc. »





LES MULHOUSIENNES

JUGÉES PAR UN DE LEURS COMPATRIOTES

A ville de Mulhouse peut se vanter de posséder son historiographe, ou plutôt son chroniqueur. Cet historien local, c'est maître Mathieu Mieg, qui écrivait au commencement de ce siècle. Il est parfois très gai, très farceur, le petit vieux; il est malin et caustique, rien ne lui échappe, et surtout les travers de ses contemporains. Et quand je dis contemporains, je n'entends pas seulement les masculins. Il y a un chapitre pour les contemporaines, et autres encore. Citons, ce sera bien plus simple :

« Jusqu'à présent, dit-il, nous n'avons peint que le sexe masculin; il serait inconvenant de

passer sous silence le beau sexe. Sous le rapport politique, nous pouvons dire, à la louange de nos femmes, que dans les siècles antérieurs au nôtre, elles étaient fermement attachées aux libertés et à l'indépendance de leur ville natale. Pour preuve, voyez leur conduite dans la rébellion de 1587. Le pasteur Zwinger, témoin oculaire de cette échauffourée, assure que les femmes surtout étaient exaspérées contre les magistrats qu'on soupçonnait avoir pris part à la dénonciation de l'alliance des cantons (suisses). A l'assaut, plusieurs même avaient pris les armes, et lors de la révolte de 1590, une véritable héroïne — Barbe Schœn — excitait les citoyens à prendre les armes, à arrêter les traîtres et à délivrer de la prison les membres du Magistrat.

« Il y a vingt ans, la plupart de nos concitoyennes se déclaraient pour le maintien de la République et ne se soumettaient qu'avec appréhension au nouvel ordre de choses. Tout cela se faisait par amour pour la ville natale et dans des intentions pures et bien motivées. Autrefois, la noblesse se croyait en droit de se distinguer de la bourgeoisie par le costume; elle portait des souliers à la poulaine; les dames, des robes

à longue traîne, des colliers d'or et des boucles d'oreilles en brillants. Les femmes de la bourgeoisie aisée mettaient, il y a cent ans, le dimanche, des robes de soie noire, aux noces et aux autres fêtes, en épaisses étoffes de soie à ramages. Ces robes duraient cent ans et plus. La coiffure consistait en bonnets simples et de différentes formes; en hiver, ils étaient en fourrures. Les colliers se composaient de perles ou de grenates; les boucles d'oreilles se portaient en or. Les « calottes dures » paraissent avoir été créées vers 1730, on dit par une princesse persane. Faites en carton épais de quelques lignes, pointues vers le front et les tempes, elles s'adaptaient à la tête au moyen de la colle. Celles de dimanche étaient en velours noir frappé; aux fêtes, elles étaient garnies de galons d'argent ou d'or. Nos demoiselles les ont quittées vers 1780. Les cheveux étaient poudrés. La même princesse — d'autres disent qu'elle était Chinoise — inventa aussi les paniers, qui mesuraient en bas cinq pieds de circonférence de plus qu'aux hanches. Sans nul doute c'était joli, et cette mode aurait été conservée, si, par un fort vent, le 25 novembre 1749, deux ou trois douzaines

de dames de Paris n'avaient été précipitées du jardin des Tuileries dans la Seine. — Depuis longtemps on soupirait après un nouveau « gonflement », lorsqu'il y a vingt-cinq ans, les fausses hanches virent le jour, des sacs dilatés par des baleines se portaient autour de la ceinture et permettaient au besoin d'emporter le dîner ou le souper, voire même de cacher un amant. Les cheveux sur le devant de la tête étaient relevés en toupets frisés ou poudrés, ceux de derrière se réunissaient en un paquet qu'on appelait un chignon. Le coiffeur pouvait, en quarante-cinq minutes et quelques secondes, parachever une pareille frisure.

« Les robes avaient de longues traînes, dont étaient fort contents les marchands d'étoffes et les balayeurs des rues. On ne saurait nier que ces modes ne fussent bien imaginées et ne donnassent un air imposant aux dames; les messieurs, de leur côté, en avaient plus de respect pour elles et se gardaient de marcher sur les queues. Mais la maudite versatilité démolit après quelques années cette mode gracieuse, et tout le monde demandait à être mince ; on comprima les fausses hanches et finalement, on ne



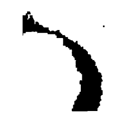
les remplaça même pas par de grosses poches : la robe se serra de telle sorte qu'une souris n'y aurait pu passer. Quiconque n'était pas bien partagé par la nature, avait l'air d'une véritable silhouette. — Les cheveux subirent, à leur tour, le contre-coup de cette révolution; on faucha le plus bel ornement d'une tête féminine, ou bien on les coupa à la Titus ou à la Baracalla.

« Nous avons déjà dit que les dames étaient restées sans poches : mais leur esprit inventif imagina les réticules ou (comme on disait et dit encore aujourd'hui) « ridicules », espèce de sacs à ouvrages, pour y loger leurs petits riens; ces sacs étaient en même temps un moyen de mettre à l'épreuve la galanterie des messieurs chargés de porter le ridicule de la dame qu'ils conduisaient, ce qui leur donnait l'air de domestiques.

« Vers l'an 1800, on fit venir des pommades de tous les coins du monde, pour hâter la pousse des cheveux; lorsqu'ils n'avaient que trois pouces de long, ils faisaient mauvaise figure et on dut les cacher par les gracieux bonnets ou les chapeaux de paille, qui ont bien mérité de vivre aujourd'hui. Les cheveux étaient tressés en nattes et réunis sur le sommet de la tête en nid

d'oiseau... ou pendaient sur le front e
en forme de tire-bouchons.

« J'ai appris avec regret que les
étaient passés de mode, car on n'aura
giner rien de meilleur pour se raf
[illegible] en s'éventant. Les dames po
donner un certain maintien, et, «
besoin, cacher leur mauvaise humeu
l'éventail à une dame, c'était donner
téressantes disputes, et je parierais
raîtra bientôt. Je ne promets pas la m
aux souliers à talons, qui ont été ba
trente ans; nous reviendrons plutôt a
à la poulaine. — Les corsets égalemei
de côté depuis le même temps, et c
droit; car depuis, le beau sexe pe
librement. A la vérité, on se refroidi
décolletant, mais le châle fut invent
le plus joli se recouvrit, selon une
mode néerlandaise, par des fraises,
rettes, des chemisettes, etc. Je n'ose
des « fichus menteurs » d'autrefois;
également sous silence les faux molle
sieurs et des dames; car, où la fin, si
se laisser aller à la critique ?



« Passer du plaisant au sérieux et esquisser les mœurs de notre beau sexe, c'est chose hasardée ; cependant je n'en saurais dire que du bien. Nos dames prétendent à être louées pour leurs vertus, leur bonté, leur amabilité, leur honnêteté. On les cite au loin pour leur tournure svelte, leurs traits agréables, leur gracieuse légèreté à la danse. Il faut plaindre avec raison tant d'agréables jeunes personnes qui coiffent sainte Catherine, car nos messieurs ont la funeste prétention de rester célibataires. Mais consolez-vous ! Bientôt le temps reviendra où le mariage sera regardé comme un lien de roses !..... »



V

LES DAMES D'ALSACE

À

TABLE





LES DAMES DE MULHOUSE

HABILES DANS LA PATISSERIE

La propension des femmes de Mulhouse pour la fabrication de la pâtisserie est attestée déjà dès le XVIe siècle, par le chroniqueur Zwinger. Il raconte que, lors de la présence des députés de la Confédération helvétique, en 1586, les dames de la ville se réunissaient pour montrer leur talent sur ce sujet : « Elles en produisirent beaucoup, ajoute Mieg, et de toutes sortes de façons : il y en avait de longues, de larges, de plates, de hautes, de rondes, de carrées, de blanches, de brunes, de jaunes et de rouges. »

Rhin, de Mme Spœrlin (saluez l'autoresse !) a fait grandement son chemin. En 1840, il était à sa 6e édition, et maintenant, imprimé et réimprimé dans bien d'autres typographies que. celles du pays des indiennes, il est arrivé à la 8e, à la 9e, et peut-être, au moment où ces lignes sortent de ma plume, la 10e ou la 12e édition est-elle sous presse ! Quel succès !

Composé par Mme Spœrlin elle-même, sorti de son cerveau, aussi bien que Minerve de celui de Jupiter....., il a été écrit sous sa dictée par M. Müntz, candidat en théologie..... ! car Mme Spœrlin avait son secrétaire, son scribe en titre.

L'édition de 1840 fut imprimée chez J.-P. Risler. Elle est divisée en deux parties, dont la première porte pour titre :

« *Oberrheinisches Kochbuch, oder Anweisung für junge Hausmütter und Töchter, die in der Kunst zu kochen und einzumachen einige Geschicklichkeit erlangen wollen. — Nebst einem Anhange von Speisen für Kranke.* »

On le voit, personne n'est oublié, pas même les malades. Voilà de la bonne philanthropie.

La seconde partie de cet ouvrage présente pour sous-titre :

« *Die Bereitung vieler Speisen, die in bürgerlichen Haushaltungen gewöhnlich nicht, aber in höheren Classen aufgetragen werden, mit Voraussetzung einer Anweisung über ökonomische Einrichtung einer Haushaltung, anständige Besetzung ihres Tisches, Anordnung und Auftragen der verschiedenen Speisen, bei mehr oder weniger grossen Gastmahlen oder Familien-Essen, nach den verschiedenen Jahrszeiten eingerichtet.* »

C'est un peu long..... Mais quand il s'agit de bonnes choses..... !







LES FEMMES IVROGNES



E serait aujourd'hui, en Europe, excepté peut-être en Angleterre, une grande monstruosité que de voir une personne du sexe féminin se rouler dans la rue par suite d'excès de boisson. Il n'en était pas de même au bon vieux temps, dans ces siècles qui passent systématiquement pour avoir été bien plus sobres, bien plus réservés, bien plus moraux que le nôtre.

On en pourrait administrer des preuves irrécusables dans plus d'un pays européen, dans plus d'un village ou plus d'une ville d'Alsace. Contentons-nous de nous transporter dans la vallée d'Orbey.

Un certain M. Bonvalot, conseiller à la Cour impériale de Colmar, a réuni dans une brochure datée de 1864, chez Durand, éditeur à Paris, *les coutumes du Val d'Orbey*, dont voici l'article 10 :

« Une coutume impie et contraire à toute morale et à tout honneur s'étant introduite et tendant journellement à se développer davantage, à savoir : que les personnes du sexe féminin fréquentent les auberges, alors cependant que les hommes même devraient s'en abstenir, qu'elles s'enivrent comme les hommes, au point d'en perdre la raison, de proférer des jurons et de se laisser aller à des paroles et à des actes contraires à toute pudeur, ce qui ne leur arriverait pas étant à jeun ; qu'elles oublient ainsi la modestie et la retenue féminines ; dans la vue de parer à ce mal, défense est faite désormais à toute femme d'entrer dans les auberges et d'y faire de la consommation, à peine d'une amende d'une livre 10 schellings par chaque manquement..... Mais, lorsqu'une femme se met en voyage et que, pour se sustenter, elle est forcée d'entrer dans une auberge, l'aubergiste ne pourra lui servir plus d'un demi-pot de vin, soit

au dîner, soit au souper, sous peine par l'aubergiste et la délinquante chacun d'une amende d'une livre et 10 schellings. »

D'après le règlement de la ville d'Ensisheim, les pénalités croissent avec les récidives ; et les ivrognes, quel que soit leur sexe, sont condamnés à trois jours d'emprisonnement, au pain et à l'eau ; la seconde fois, à huit jours, et la troisième fois, à une peine encore plus forte. [1]

(1) MERKLEN. *Histoire d'Ensisheim.* T. 2, p. 149.





UNE FRANCHE BUVEUSE ALSACIENNE



IL paraît qu'à Bâle « plusieurs se plaignirent à M. de Montaigne de la dissolution des fames et yvrognerye des homes. » Mais en Alsace, paraît-il, c'était tout le contraire. Du reste, Paulli raconte dans son *Schimpf und Ernst*, une anecdote qui confirmerait l'opinion de l'auteur des *Essais*, et qui peint vivement l'empire des passions bachiques dans le peuple du xve siècle. Un paysan et sa femme avaient fait vœu de ne plus boire de vin hormis le pot de vin attaché aux marchés qu'ils feraient. Au bout de quinze jours, la femme aurait volontiers bu un coup. Ils possédaient un âne. « Vends-



VI

LES DAMES D'ALSACE

ET

LA SUPERSTITION



L'EX-VOTO DU VIEUX-THANN

I

Naguère encor (chacun a pu le voir)
Aux murs noircis d'une gothique église,
Pendait, poudreux, un vieux tableau tout noir,
Où d'Arachné luisait la toile grise.

On y voyait un enfant nouveau-né,
Puis des enfers le monarque en personne,
D'un sombre éclat le front environné,
Qui semblait dire : « Allons, qu'on me le donne! »

Or écoutez (protégez-nous, grand Dieu !)
Ce qu'au sujet de ce tableau si sombre
En se signant, les matrones du lieu
Content le soir, s'effrayant de leur ombre.

BALLADE

Il était, une fois, du temps des grand' grand'mères,
Au pied du mont Kirchberg, un modeste réduit,
Où vivaient pauvrement deux femmes étrangères,
Une mère et sa fille. — Entendez-vous du bruit?

D'ans et d'infirmités, la mère était chargée;
D'un malheureux hymen sa fille était le fruit;
De vingt printemps à peine on la disait âgée :
Elle était si jolie! — Entendez-vous du bruit?

Elle était bonne aussi; sa main laborieuse
Faisait jouer l'aiguille et le jour et la nuit;
Elle cachait ses pleurs et paraissait joyeuse
Pour que sa pauvre mère,... Entendez-vous du bruit?

Pour que sa pauvre mère, au seuil de l'existence,
N'eût pas à recourir à l'aumône d'autrui,
N'eût pas à s'attrister de sa propre souffrance,
En la voyant pleurer. — N'entend-on pas de bruit?

Mais voilà qu'un beau jour, on dit dans le village
Qu'un malheureux amour, par les enfers conduit,
De la fille étrangère a grossi le corsage,
Et que la mère est morte,... Entendez-vous du bruit?

Et que la mère est morte, en maudissant sa fille...
A quelques jours de là, la flamme avait détruit
L'humble chaumière, hélas! qui lui servait d'asile
Et faisait tout son bien. — N'entend-on pas de bruit?

L'orpheline coupable, au désespoir en proie,
En de sombres pensers égara son esprit.
— « L'infidèle est parti ! Peut-être il vit en joie ?
« Hélas ! que devenir ? » — N'entend-on pas de bruit ?

Tout à coup à travers la fumante décombre,
Son regard fasciné, par la peur ébloui,
Crut distinguer un corps qui s'agitait dans l'ombre,
Et s'avançait vers elle. — Entendez-vous du bruit ?

Bientôt le sombre spectre, avec une voix douce :
« De tes tristes destins, enfant, je suis instruit ;
« Que me veux-tu donner, si ton amant t'épouse ? »
C'était... Satan lui-même ! — Entendez-vous du bruit ?

L'orpheline, à ces mots, d'un grand effroi saisie,
Fit un signe de croix, et le démon s'enfuit,
Disant : « Je reviendrai, réfléchis-bien, ma mie ;
Bien grand est mon pouvoir ! » — N'entend-on pas de bruit ? »

Il revint, en effet, comme un loup vers sa proie.
Sur son front foudroyé la flamme qui reluit
Laisse voir en ses yeux une infernale joie,
Bien pâle était la fille ! — Entendez-vous du bruit ?

La faim, le désespoir et l'affreuse misère,
Le mépris insultant et le cuisant ennui,
La malédiction de sa mourante mère,
La poussent vers l'abîme ! — Entendez-vous du bruit ?

« Vois, dit l'ange déchu, vois, chacun te repousse ;
« Moi seul puis ramener ton bonheur qui s'enfuit ;
« Si ton amant revient, si je fais qu'il t'épouse,
« Que me veux-tu donner ? » — N'entend-on pas de bruit ?

« Te voilà sans parents, te voilà sans demeure,
« Je suis ton seul ami, je suis ton seul appui!
« Dis un mot, par ma corne! avant qu'il soit une heure,
« Tu seras riche et fière? » — Entendez-vous du bruit?

« Je sais un grand trésor, un vrai trésor de reine,
« Au fond d'un souterrain par un prince construit;
« Là sont des diamants, des rubis! — Pour ma peine,
« Je ne veux presque rien. » — N'entend-on pas de bruit?

« Je ne veux, pour te rendre heureuse et révérée,
« Pour que de ta splendeur chacun soit ébloui,
« Je ne veux que ton fils, avant que l'eau sacrée
« En ait fait un chrétien! » — « Ciel, j'entends quelque bruit? »

Soudain, pleine d'effroi, se dresse la conteuse
Interrogeant de l'œil les pâles assistants
Que la lampe éclairait de sa lueur douteuse...
Ce n'était que le bruit de la pluie et des vents.

II

Tout couvert de lauriers, de la terre étrangère
Bientôt l'amant revient, par le remords conduit.
L'hymen sanctifia leur union passagère,
Satan tint sa parole. — Entendez-vous du bruit?

A grands frais un manoir, ceint de hautes tourelles,
Remplaça, sur le mont, le modeste réduit,
L'étrangère hanta les nobles demoiselles :
L'or fait tout oublier! — N'entend-on pas de bruit?

D'un baron on se plut à la proclamer fille.
Sur le porche orgueilleux du manoir reconstruit,
On grava l'écusson de sa noble famille.
On y voyait un aigle, — Entendez-vous du bruit ?

On y voyait un aigle, étreignant de sa serre
Un cerf aux pieds légers, à ses larmes réduit ;
Avec ces mots : « Tremblez ! redoutez ma colère ! »
C'était un beau manoir ! — N'entend-on pas de bruit ?

Mais, au terme fixé, la noble châtelaine
De son coupable amour mit au monde le fruit.
D'adulateurs zélés, la chambre était bien pleine,
Et pourtant, tout à coup,... N'entends-je point de bruit ?

Et pourtant, tout à coup, auprès de l'accouchée
Chacun vit se dresser un spectre... C'était lui !
C'était lui !... vous savez... La figure cachée,
L'étrangère pleurait. — Entendez-vous du bruit ?

Mais lui... lui... lui, Satan (la Vierge nous protège !) :
« Femme, souvenez-vous de l'heure de minuit !
« Je viens chercher mon bien. » — Du milieu du cortège
Un saint prêtre s'avance : — Entendez-vous du bruit ?

« — Ange maudit, au nom du fils et de son père,
« De la Vierge sans tache et du très saint Esprit,
« Quitte à l'instant ces lieux, rentre dans ton repaire !
« *Procul hinc Satana !* » — J'entends, je crois, du bruit ?

Le diable disparut ! Loué soit le saint prêtre !
Et l'enfant vers le temple en pompe fut conduit.
Depuis lors, le démon n'osa plus reparaitre,
Et de ce fait étrange au loin courut le bruit.

Afin d'en perpétuer à jamais la mémoire,
Ce miracle fameux par l'art fut reproduit,
Et pour prouver de Dieu la puissance et la gloire,
Dans l'église fut mis. — Au revoir ! bonne nuit !

P. MESSEAU. (1)

(1) *Recueil de légendes, chroniques et nouvelles alsaciennes.* — Mulhouse, 1849.





LES SORCIÈRES ALSACIENNES

EN FÊTES ET FESTINS

A cuisine, dit M. Gérard, avait tellement pris sa place dans toutes les branches de la superstition populaire, que la crédulité des vieux âges en avait imaginé une, exceptionnelle et immonde par les fêtes impies qui réunissaient les sorcières. Quand les sorcières alsaciennes tenaient, sous la présidence du diable: leur maître et leur amant, leurs assises impures et voluptueuses au Bollenberg, au Bastberg, au Bischenberg, au Frowald d'Oberbronn, à la Hellmatt de Saverne, au Zimmerplatz de Châtenois, au Würzelstein de Münster, à la Frauenau d'Ensisheim, ou en

d'autres lieux maudits, elles couronnaient d'ordinaire les rondes de leur bal magique par un festin, une orgie, ou les noces sacriléges d'une nouvelle initiée. Dans ces agapes diaboliques, qu'échauffait la luxure terrestre et où régnait la toute-puissance maléfique du prince des ténèbres, le sel, symbole antique et religieux de la sagesse, était absolument banni. Sa présence eût rompu la sombre féerie du sabbat et dissipé l'incantation qui enveloppait d'une fièvre surnaturelle ces bacchantes du monde chrétien. Le pain, comme emblême de la nourriture normale du genre humain, n'y apparaissait que rare et dénaturé par des sortiléges. Les mets qui figuraient sur la table du sabbat étaient des crapauds, la chair de pendu détachée des gibets, le corps des petits enfants morts sans baptême; les noix, à cause de leurs qualités alexipharmaques et de l'honneur que leur avait fait le païen Mithridate de les employer dans son fameux antidote; les fromages aux senteurs violentes et étranges; les chauves-souris à l'aspect équivoque et aux mœurs nocturnes; le lait malicieusement soustrait aux bêtes ensorcelées; du gibier, entr'autres du renard; des viandes

d'animaux domestiques, comme on le voit par les protocoles d'Ober-Bergheim ; des brouets, des gâteaux aux œufs *(Eyerwertlin)*, des rats et des souris.

« La sorcellerie avait aussi sa flore spéciale ; plusieurs plantes concouraient à la préparation des mets servis aux banquets sabbatiques, et étaient employées dans les philtres que les sorcières donnaient à leurs victimes ; par exemple, l'euphorbe *(Hexenmilch)*, la grande chélidoine, le millepertuis perforé *(Hexenkraut)*, la circée pubescente ou herbe aux sorciers, ou herbe de Saint-Etienne, la clématite *(Hexenstrang)*, le gui, la poudre de lycopole *(Hexenmehl)*, etc.

« Les festins de sorcières ne connurent jamais d'autre table que la verte pelouse des pâturages, le tapis rose des bruyères ou la dalle grise des roches sauvages. De même que dans le monde réel, les pauvres, dans ce monde de la fantaisie et du délire, servaient les riches. Le vin y apparaissait, sous la double couleur rouge et blanche, dans des gobelets d'argent ou d'or ; dans les réunions des sorcières villageoises, on buvait dans des coupes de bois : le verre était inconnu. L'orchestre qui animait les rondes

éperdues et égayait l'orgie, était composé de fifres, de violons et de cornemuses.

« Tous ces détails nous sont révélés par les interrogatoires des procédures alsaciennes faites, en matière de magie, aux XVIe et XVIIe siècles. Le questionnaire légal imaginé alors pour informer contre les sorcières, veut expressément qu'elles soient interpellées sur la nature des mets couronnés dans les banquets magiques, sur le mode de service adopté, sur la circonstance, alors douteuse encore, de l'emploi d'une table, sur les vins qu'on buvait, enfin sur tous les faits qui se rapportaient au régime alimentaire des pauvres visionnaires qui portaient jusque dans les bûchers la foi de leur délire. » (1)

(1) CH. GÉRARD. *L'Alsace à table*, p. 238.





LES SORCIÈRES AUX FERS-A-CHEVAL

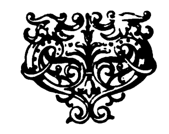
E savant Aug. Stœber a écrit une curieuse *Etude mythologique des animaux-fantômes de l'Alsace,* qui a été insérée dans la *Revue d'Alsace* de l'année 1851. Nous en extrayons le passage suivant :

« Les *sorcières*, les *femmes de diables,* peuvent aussi prendre la forme du cheval. En 1839, on m'a raconté, à Bouxwiller, l'histoire suivante, qui toutefois ne s'est pas passée dans cette ville même, mais dans un des endroits voisins. Un paysan fut réveillé pendant la nuit par un bruit étrange, extraordinaire, qui partait de son écurie. Il se leva, et quel fut son étonnement de voir, entre ses deux chevaux tremblants et

s'agitant avec inquiétude, un autre cheval tout noir, noir comme du charbon, et la crinière hérissée. Le paysan voulut prendre par la tête cet étrange animal pour le faire sortir, mais il se mit à ruer si bien et si fort, qu'il fut obligé de se retirer sans avoir réussi. Quelques jours après, il entendit le même bruit et trouva le même cheval noir entre les siens. C'est alors qu'il remarqua qu'il n'avait pas de fers aux pieds; il réveilla en toute hâte le maréchal-ferrant qui logeait à côté de lui, et qui ferra incontinent l'animal. Le lendemain matin, on entendit, dans une maison voisine, une voix de femme poussant des cris lamentables; quand on vint chez elle, on la trouva couchée au lit; elle avait aux mains et aux pieds des fers-à-cheval.

« Philo, l'auteur d'un livre curieux et devenu très rare, intitulé : *Magiologia, Augustae Rauracum*, 1675, dont la bibliothèque de Mulhouse possède un exemplaire précieux, raconte un fait analogue : « Dans une nuit sombre et orageuse, « le diable, déguisé en officier, s'arrête devant « la porte d'un maréchal-ferrant et le prie de « ferrer son cheval. Il le fait sans hésiter; mais

« lorsqu'il revient auprès de sa femme, celle-ci
« pousse des cris désespérés : c'est à ses mains
« et à ses pieds que le maréchal avait appliqué
« les fers, car ce fut elle qui avait servi de mon-
« ture au diable. »





LES PRIX DE LA TORTURE

POUR FEMMES



Si quelqu'une de mes aimables lectrices était curieuse de savoir ce qu'il était dû au bourreau pour appliquer la question sur un corps féminin dans ce bon pays d'Alsace, voici la réponse :

Le 10 septembre 1630, il fut payé à Jean Volmar, bourreau à Strasbourg, pour l'exécution de trois personnes coupables de sorcellerie, à savoir Jean Lindenmeyer, Barbe, femme de Letscher, et Madeleine, femme de Thiébault Anstett,

1° Pour avoir exécuté et brûlé deux personnes

et enterré les cendres, à 2 livres chacune,
ci...................... 4 liv. — batz
2° Pour l'épreuve de l'eau.... — liv. 16 batz
3° Pour la charrette......... 1 liv. — batz
4° Pour avoir mis Madeleine
sur le chevalet........... — liv. 15 batz

En total cela donnait.... 6 liv. 11 batz

Chacun reconnaîtra que ce prix n'avait rien d'exagéré...



BARBE DE VAULX AU PAL



LE fonds de la Régence d'Ensisheim, dans les *Archives du Haut-Rhin*, possède une pièce constatant l'*empalement* d'une femme. Voici le document :

« Le 9 juin 1572, les officiers du bailliage de Belfort donnèrent avis à la Régence d'Ensisheim d'un homicide commis sur la personne de Jean de Vaulx, vitrier de Welchstauffen, par Barbe, sa femme. Informations faites, et la prévision se confirmant, Barbe fut mise à la question. Elle confessa, au milieu de la torture, sa culpabilité, et fut condamnée, par les vingt-

quatre juges criminels, à être enterrée toute vive et *empalée* par les mains du bourreau (*daz der Nachrichter bemelte Barbel lebendig vergraben und mit einem Pfellen durch den Leib vom Leben zum Thodt richten soll.*) »





CONFESSION ET EXÉCUTION

D'UNE SORCIÈRE



Il a paru, en 1849, au profit de l'Asile agricole de Cernay, un *Recueil de légendes, chroniques et nouvelles alsaciennes;* les mêmes raisons qui ont porté le compilateur des pièces qui le composent à les publier, nous engagent à lui faire cet emprunt qui trouve bien ici son petit coin : nous lui disons merci pour l'avoir, à notre intention (sans le savoir!), si joliment préparé. Nos aimables lectrices sont donc averties de notre plagiat. Si c'était le seul!..... A plagiaire, plagiaire et demi!

Des quatre tours dont le village de Wihr-au-Val était flanqué, celle située au pied du château seigneurial servait de prison pour le bailliage : c'est dans cette tour, sous une voûte humide et mal éclairée, qu'il allait se passer une de ses scenes barbares que renouvelèrent trop souvent nos superstitieux ancêtres.

« C'était le 14 mars 1631 : on venait d'amener dans le caveau une jeune femme, Catherine Huger, native de Munster et domiciliée à Günsbach ; elle était accusée de maléfices et de sortilèges, et on allait procéder à son interrogatoire. Au milieu du réduit se trouvaient plusieurs instruments de torture, tels qu'un chevalet, des tenailles, des poucettes et un grand gril de fer. Quand la jeune femme fut introduite et qu'elle contempla ces instruments de supplice, son courage lui fit défaut : elle se mit à pleurer lorsque le grand bailli lui demanda, d'une voix rude, si elle persistait à nier ses crimes.

« — Je ne suis coupable d'aucun crime, dit-elle.

« — Pourquoi trembles-tu donc ainsi, reprit le juge ?

« — J'ai froid, Monseigneur !.....

« — Belle excuse! »

« Il était aisé au grand bailli de parler de la sorte : le froid humide du caveau ne pouvait guère pénétrer sa robe doublée de fourrure. Le greffier chauffait ses doigts sur un pot de grès rempli de braise. Quant au sergent de justice et au tourmenteur, de copieuses rasades empêchaient le froid de les gagner.

« Le grand-bailli se tourna vers le tourmenteur :

« — Arnold, fais-la parler...... »

« Le tourmenteur, aidé du sergent de justice, se mit à dépouiller Catherine, puis de sa main calleuse il l'étendit sur le chevalet, tandis que le greffier se préparait à écrire la déclaration de la patiente. Aux premières atteintes de la torture, Catherine jeta un cri si perçant, qu'il fit tressaillir la foule rassemblée devant la tour; elle ne put résister à la douleur.

« Messeigneurs, dit la patiente, je vous crie « merci..... j'avouerai tout, la torture a brisé « mon courage..... »

« On relâcha un peu les cordes, et tout le monde écouta en silence.

« — Un soir que mon mari avait quitté la

« le bâton qu'il avait apporté, et m'invitant à « m'en servir comme monture, il prononça ces « mots :

Bol aus und bol an,
Stosz dum und dum ahn.

La fin est proche, aussi l'est le commencement;
Heurte et pousse par-ci et par-là sottement.

« Après avoir répété mot pour mot cette phrase « mystérieuse, je sentis une force inconnue « m'enlever de terre, et je m'échappai par la « cheminée aussi facilement que la balle qui « sort du canon de l'arquebuse. Je planai long- « temps au-dessus du village, puis je pris un « élan vers la montagne. Mais je ne sais com- « ment cela se fit, soit peur, soit inexpérience, « je laissai glisser le bâton sur lequel je che- « vauchais dans les airs ; aussitôt le charme « cessa, et je tombai meurtrie sur la terre. Le « matin, on me releva, j'étais à deux lieues de « ma demeure, et pendant trois jours, il me « fallut garder le lit. »

« Qu'on ne vienne pas crier au roman ! le récit qu'on vient de lire est de la dernière authenticité. Le procès-verbal des déclarations de la sorcière les donne textuellement.

« Catherine cessa de parler. Il fallait voir les assistants plongés dans un ravissement étrange, épouvantés presque et se signant avec terreur chaque fois que la patiente prononçait le nom de Satan.

« Sur un avertissement du grand-bailli, le tourmenteur tendit alors plus fort les cordes, et la malheureuse demanda grâce une seconde fois, promettant de dire de nouveau toute la vérité.

« Elle continua sa profession en ces termes :

« — Une semaine après ma chute du ciel, le « diable vint encore se présenter chez moi ; il « portait cette fois un habit noir et un pantalon « rouge en tricot. Il montra ses poches pleines « d'or, et me dit que j'y pourrais puiser à ma « volonté si je consentais à m'abandonner à lui. « Quelle tentation ! Ces pièces d'or étaient si « belles, si brillantes ! Je n'hésitai pas à renier « Dieu et à me vouer à Satan corps et âme : « mais lorsque j'eus plongé la main dans la « poche de mon généreux tentateur, je me sen- « tis les doigts brûlés : les pièces d'or s'étaient « changées en charbons ardents. Il partit alors « d'un éclat de rire si strident, que les vitres

« de ma fenêtre s'ébranlèrent dans leurs châssis
« de plomb.

« — Catherine, me dit-il, tu ne remarques
« pas que ma toilette est plus recherchée que
« de coutume ; c'est aujourd'hui qu'ont lieu nos
« noces ; prépare-toi donc à me suivre, mets
« tes plus beaux habits, et surtout n'oublie pas
« de prendre des bas noirs. »

« Je fus prête en un instant, et, avant de sor-
« tir de la maison, il me remit une baguette
« blanche, en me recommandant d'en toucher
« toute personne ou tout animal dont je voudrais
« me défaire. Je le suivis alors hors de la mai-
« son.....; il se trouvait là un grand taureau
« noir, sur lequel il me fit monter avec une
« courtoisie peu commune. Il sonnait minuit à
« l'horloge du village, quand je partis en com-
« pagnie de Satan ; le taureau noir traversa
« rapidement l'espace et s'arrêta bientôt dans
« la prairie dite *Pfistermatt*, non loin de Muns-
« ter. Là se trouvaient réunies toutes les sor-
« cières de la vallée, et à notre arrivée toutes
« vinrent féliciter leur nouvelle compagne. »

« Il prit fantaisie au grand-bailli d'interrompre
la patiente pour lui demander si elle ne se rap-

pelait pas les sorcières qu'elle avait vues à l'assemblée, et si elle ne pouvait pas désigner leurs noms.

« Catherine se mit alors à nommer toutes les personnes qu'elle avait vues : Suzanne Zeinager, femme du receveur de Munster; Catherine Stoffler, de Soultzbach, dont la mère avait été pendue récemment pour crime de sorcellerie; Anne de Venningen, la femme du grand-bailli.....

« A ce nom, le grand-bailli se lève furieux :

« — Tu mens par la gorge, s'écria-t-il. Arnold, « serre les cordes....! »

« Et la malheureuse Catherine jeta des cris aigus. Mais les assistants restaient insensibles devant ses atroces souffrances. Le sang jaillissait de ses lèvres, ses membres craquaient sous la tension des cordes; des larmes amères inondaient son visage. Elle s'écria :

« — Vous voulez connaître la vérité : je n'ai « dit que ce que j'ai vu! » Et elle cita trente personnes qui avaient été présentes à ses noces infernales, au nombre desquelles se trouvait aussi la fille du greffier.

« L'interrogatoire avait duré quatre heures. Catherine était glacée, tout son corps tremblait,

ses dents claquaient avec force. Des taches bleuâtres apparaissaient déjà sur sa peau crispée. On la releva du chevalet : elle était brisée !

« Quelques jours après, la pauvre femme comparaissait devant le tribunal de justice. Elle témoigna beaucoup de repentir et supplia ses juges d'avoir égard à sa jeunesse.

« Mais le tribunal fut inflexible : il rendit une sentence de mort. Cette sentence portait que Catherine Huger, convaincue de crime de sorcellerie et d'adultère, serait pincée sur toutes les parties de son corps avec les tenailles rougies au feu ; qu'elle serait traînée au lieu du supplice, en chemise et la corde au cou, que son corps enfin serait livré aux flammes jusqu'à ce qu'il fût réduit en poudre. — Pour servir d'exemple !

« Son corps devait être ainsi privé de sépulture.

« Et Catherine fut obligée de remercier les juges pour leur clémence.... !

« Le 21 mars, elle fut conduite à Günsbach pour y être exécutée. Sept sergents et six garde armés de mousquets lui servaient d'escorte... Le diable aurait pu l'enlever pendant le trajet... et il fallait prendre des précautions. Tous le

curieux de la vallée et de plus loin encore avaient afflué sur le lieu du supplice..... balayé et décoré comme pour une fête publique.

« Mais la curiosité des spectateurs fut bien déçue. Au lieu d'une exécution cinéraire, il n'y eut qu'une banale décapitation.

« Catherine avait vu sa peine.... commuée ; elle eut la tête tranchée avec la hache du bourreau, et les badauds ne virent jeter aux flammes qu'un tronc vulgaire de cadavre ! »





PROCÈS DE SORCELLERIE



ANS ses *Notices historiques sur l'Alsace, et principalement sur la ville de Schlestadt*, le savant et regretté A. Dorlan a écrit un volumineux ouvrage tiré des sources originales, qui présente un singulier intérêt. Malheureusement, les volumes de M. Dorlan n'ont guère voyagé au-delà des Vosges et la plupart des événements locaux qu'il raconte peuvent être considérés comme à peu près inconnus en France. De ce nombre sont assurément les « Procès de sorcellerie » à Schlestadt, qui, dans le livre de M. Dorlan, ne forment pas moins d'un chapitre de trente pages.

Nous avons cru intéressant de renouveler la publication de ce chapitre et nous prenons la

liberté de le joindre au petit livre que nous publions sur le beau sexe alsacien. Il y a sa place toute naturelle, puisque dans ces procès ce sont des femmes qui sont les héroïnes et les dernières... victimes sinon coupables.

« Le Magistrat de Schlestadt s'est rendu célèbre par son zèle pour la condamnation des accusés dans les procès de sorcellerie. Depuis le 1er juin 1629 jusqu'au 12 février 1642, quatre-vingt-onze personnes parurent devant le tribunal institué pour les maléfices *(Malefitz-Gericht)*, et pas une ne parvint à écarter de sa tête la condamnation. Le corps entier du Magistrat, c'est-à-dire les sept bourguemeistres composaient cet aéropage. L'information avait lieu dans la tour des sorciers et se bornait aux interrogatoires des accusés. Puis les juges se retiraient à l'hôtel de ville et rendaient leur sentence. Le prévôt, assisté des bourguemeistres et du greffier, revenait donner lecture de la décision aux condamnés. Un protocole spécial enregistre ces arrêts de sang, précédés du texte des interrogatoires. Il n'était donné à aucun pouvoir supérieur d'en empêcher l'exécution.

« La clameur publique, cet organe trompeur

des passions populaires, venait de dénoncer à la vigilance du prévôt une femme du premier rang. Ni sa jeunesse, ni sa beauté, ni même les antécédents d'une vie pure, ne trouvèrent grâce devant l'inflexible brutalité des examinateurs du *Malefitz-Gericht* et ne purent la soustraire à l'ignominie des supplices précurseurs du jugement. En vain sa famille se joint à elle pour protester contre l'accusation, en vain leurs plaintes montent jusqu'à l'empereur, en vain le Magistrat est pris à partie; telle était alors la force invétérée du préjugé, que le dépositaire de la puissance impériale ne se crut pas le droit de faire descendre sur la victime le bienfait de son intervention. Il borna sa faveur à renvoyer l'affaire à l'examen de l'évêque de Spire. Ce fut sérieusement qu'un prélat, un prince de l'Eglise, subjugué lui-même par une superstition impardonnable à l'ignorance populaire, accepta la mission de rechercher l'existence d'un crime de sorcellerie, et fit procéder avec une conscience digne de la cause la plus grave, à d'amples informations. Comment la vérité pouvait-elle se faire jour et parvenir à des juges frappés d'un semblable vertige? Aussi la malheureuse,

objet de ces investigations, après avoir été rendue à la liberté, sous l'égide d'un riche cautionnement, épuisa-t-elle ses forces dans une lutte qui tuait son honneur, et mourut-elle avant la fin de cette scandaleuse procédure.

« C'est l'unique exemple où le pouvoir du Magistrat reçut une atteinte à son absolutisme.

« Combien de victimes, dont les noms ont été perdus dans l'oubli, furent réduites à confier leurs plaintes aux murs de leur cachot, témoins silencieux de leur agonie, et succombèrent, avant le jugement, dans les horreurs des tortures !

« Voici la liste de celles qui subirent leur sentence. Bien des familles y reconnaîtront encore en frémissant quelques-uns de leurs ancêtres :

1. Apolonie, veuve de Nicolas Kremer, brûlée le 1er juin 1630.
2. Jacques Helgenstein, attaché par le col à la queue d'un cheval, traîné ainsi au gibet à travers les rues, jeté en lambeaux sur le bûcher et dévoré par les flammes, le 1er juin 1630.

Madeleine, fille de Jean Bonis, décapitée d'abord, puis jetée au feu, le 25 juin 1630.

Rosine, femme de Henri Bilex, propriétaire de l'auberge du Bœuf, au faubourg, conduite au gibet sur une charrette, attachée vivante sur une échelle, marquée à deux reprises avec des tenailles ardentes, puis étranglée et jetée au feu, le 25 juin 1630.

Marie, fille de la précédente, décapitée avec le glaive, puis jetée au feu, le 25 juin 1630.

Anne, femme de Jean Statenharter, le 9 juillet 1630.

Ursule Riss, femme d'Adam Hensler, le 9 juillet 1630.

Agnès, veuve de Michel Meyh, brûlée le 9 juillet 1630.

Marie, veuve de Theobald Meyer, le 20 juillet 1630.

Barbe Jæckler, aubergiste de l'Aigle, le 20 juillet 1630.

Anne, femme de Jean Braunstein, le 3 août 1630.

Vibiane, femme de Jacques Helgenstein, le 3 août 1630.

13. Susanne, veuve de Marx Ferber, le [illegible] août 1630.

14. Marguerite, veuve de Pierre Dirr, le 11 août 1630.

15. Catherine, la vieille Nunnenmacher, âgée de 80 ans, le 11 août 1630.

16. Barbe, veuve d'Ulrich Hügel, le 11 août 1630.

17. Anne, femme de Gaspard Abbt, potier, le 25 août 1630.

18. Madeleine, femme de Jacques Duntz, concierge du Niederthor, le 25 août 1630.

19. La petite Anna, fille de Jean Specht, âgée de 12 ans, immolée, à raison de son bas âge, dans la tour, puis brûlée, le 5 septembre 1630.

20. Walburge, veuve de Jean Beck, le 5 septembre 1630.

21. Marguerite Reicharde, brûlée le 5 septembre 1630.

22. Marie Laurin, la vieille surintendante, gouvernante de Laurent Herzog, a été brûlée sur une place hors la porte d'Ill, parce que les soldats campaient près de l'hôpital

de Saint-Léonard, où était le gibet, le 20 septembre 1630.

Ursule, femme de Laurent Kentzinger, aubergiste du Chariot, le 8 octobre 1630.

Dorothée, fille de Jacques Helgenstein, le 17 octobre 1630.

Anne Statthart, près du vieux port, le 17 octobre 1630.

Régine, femme de Jean Gindter, apothicaire, le 22 octobre 1630.

Apolonie, veuve de Jacques Kempff, le 9 novembre 1630.

Catherine, femme de Sébastien Kentzinger, le 19 novembre 1630.

Marie, fille de Laurent Miehl, âgée de 20 ans, le 19 novembre 1630.

Marie, gouvernante de Daniel Jesel, le 26 novembre 1630.

Barbe, femme de Mathias Kuhlmann, a été conduite au gibet; mais là, elle répudia son pacte avec le diable et fut ramenée, en décembre 1630.

Christine, femme de Mathias Eberhardt, brûlée en décembre 1630.

33. Salomé, femme de Simon Fesser, le 16 janvier 1630.
34. Simon Fesser, maréchal-ferrant, près du Niederthor, le 16 janvier 1630.
35. Ursule, femme de Paul Dirr. Quatorze jours avant son arrestation (14 janvier 1630), le diable, dit-elle dans son interrogatoire, l'a avertie de ce qui lui arriverait; pour détourner l'accusation, elle a brûlé sa baguette magique et jeté son onguent infernal, le 16 janvier 1630.
36. Anne, femme de Théobald Uhl, le 16 janvier 1630.
37. Barbe, femme de Nicolas Bonn, charron, le 4 février 1630.
38. Barbe, femme de Théobald Specht, le 4 février 1630.
39. Jean Sigrist, âgé de 15 ans, le 4 février 1630.
40. Anne, femme de Nicolas Böhrer, le 15 février 1630.
41. Madeleine, fille de Théobald Specht, le 15 février 1630.
42. Elisabeth, femme de Martin Kopff, brûlée le 4 février 1630.

43. Angèle, femme de Paul Verer, le 25 février 1630.
44. Catherine Metz, femme de Laurent Mühe, le 25 février 1630.
45. Odile, femme de Barthelmé Jesel, le 25 février 1630.
46. Henri Ziegler, le 11 mars 1630.
47. Apolonie, femme de Michel Runkist, le 11 mars 1630.
48. Marie, femme de Samuel Stahl, coutelier sur le marché aux Pots, le 11 mars 1630.
49. Rodolphe Stiritz, boulanger, le 12 mars 1630.
50. Anne, femme de Sixte Friess, le 12 mars 1630.
51. Claire Schilten, femme de Jean Weidner, le 15 avril 1630.
52. Marguerite, femme d'André Runkist, le 15 avril 1630.
53. Aurélie, femme de Gaspard Westermann, méchante et obstinée sorcière, le 15 avril 1630.
54. Catherine, femme de Martin Kolb, vigneron, le 29 avril 1630.

55. Alexandre Blinckel, joueur de harpe, le 29 avril 1630.
56. Martin Vogel, châtreur de porcs, brûlé le 13 mai 1630.
57. Apolonie, femme de Balthasar Maurer, âgée de 90 ans, le 17 mai 1630.
58. Barbe, femme de Nicolas Meyer, laboureur, le 17 mai 1630.
59. Christine, femme de Georges Illinger, le 31 mai 1630.
60. Madeleine, femme de Jacques Stephan, le 31 mai 1630.
61. Barbe Weisrock, femme de Melchior Bittel, le 16 juin 1630.
62. Apolonie, femme de Jacques Vogel, le 16 juin 1630.
63. Anne, fille de Chrétien Haberer, femme de Tobie Rœsch, le 17 Juin 1630.
64. Ursule Schalck, femme de Nicolas Haberstrumpff, le 17 juin 1630.
65. Madeleine, femme de Maurice Schweiber, le 17 juin 1630.
66. Apolonie, femme de Michel Rapp, le 6 juin 1631.

67. Marguerite, veuve de Mathias Hug, le 16 juin 1631.
68. Marguerite, femme de Chrétien Schorr, le 22 juillet 1631.
69. Anne-Marie, fille de Conrad Burckart, le 5 décembre 1631.
70. Christine, fille de Gaspard Abbt, âgée de 19 ans, brûlée le 5 décembre 1631.
71. Odile, femme de Martin Tschiden, âgée de 80 ans, le 5 décembre 1631.
72. Anne, femme d'Arbogast Klein, le 15 janvier 1634.
73. Claire, femme de Balthasar Kruch, le 15 janvier 1634.
74. Lucie, femme de Jacques Ostringer, le 15 janvier 1634.
75. Elisabeth, fille de Jean Zauser, le 13 juillet 1636.
76. Martin Braun, fils d'Euchaire, âgé de 13 à 14 ans, le 29 février 1638.
77. Anne, femme de Martin Mohler, le 30 Août 1641.
78. Anne, femme de Jean Mörlin, bourguemeistre, le 9 septembre 1641.

79. Marie, femme de Martin Ergersheim, bourguemeistre, le 18 septembre 1641.
80. Anne, veuve de Georges Riss, le 27 septembre 1641.
81. Marie, femme de Michel Riegert. Pendant qu'elle était appliquée à la question, durant une heure, elle chanta des couplets obscènes, le 27 septembre 1641.
82. Madeleine Lux, femme d'André Kammerer, le 4 octobre 1641.
83. Ursule, veuve de Laurent Leiterer, brûlée le 4 octobre 1641.
84. Anne-Marie Hirtz, femme d'Urbain Menin, le 10 octobre 1641.
85. Christine, femme de Valentin Kruch, le 14 octobre 1641.
86. Marie, femme de Samuel Ortlieb, le 16 novembre 1641.
87. Madeleine, veuve de Jean Strudel, le 16 novembre 1641.
88. Marie, fille de Valentin Kruch, femme de Martin Wild, d'une beauté remarquable, le 16 novembre 1641.
89. Marie, femme de Sébastien Fels, le jeune, le 16 novembre 1641.

90. Anne, femme de Jean Pfeiffer, le 3 février 1642.

91. Anne, femme de Mathias Armbruster, justiciée comme les autres, le 12 février 1642.

« Telle est la fin de cette triste nomenclature dont le commencement nous manque. Le protocole que nous avons sous les yeux n'est évidemment que la continuation d'autres protocoles égarés ou détruits. (1)

« Quel crime conduisit au supplice tant de femmes, d'hommes, d'enfants et de vieillards?

(1) Sur un manuscrit de 1461, faisant partie de la bibliothèque de la ville et portant le titre : *Manuscriptum Nicolai Amschützel*, nous lisons sur le revers de la couverture : *Anno Domini 1461 et 1462 quædam virgo filia carnificis in Sletzstadt, per maleficas mulieres miserabiliter fuit vexata, ita quod omnis homo audiens hujus maleficia obstupuit. De ventre enim ejus exierunt per viam generationis primo lapides majores deinde minores, item ferrum variæ formæ, acus, clavi curvi et erecti, item blech, item ein meisel, item pilii equorum, item nestel* (des rubans), *item nolen* (des aiguilles), *item vitra multiformia, item cultelli acuti et alia instrumenta acuta; et non leserunt usque ad cruentationem, licet cum magno dolore et labore illa posuerit imo labore quasi parturientis. Omnia quæ fecerat arte demonis, fuit a litteratis conclusum.*

Empressons-nous de le dire pour la consolation de l'humanité, si la plupart du temps des aveux échappés à la folie éveillèrent la sollicitude des juges, un grand nombre de condamnés ne méritaient pas un meilleur sort; peu d'entre eux excitent la pitié. C'étaient des femmes et des hommes perdus de mœurs qui se faisaient un jeu de l'adultère, de l'empoisonnement, de l'inceste, de l'infanticide, et qui rejetaient sur les instigations du diable les tristes effets de leurs viles passions.

« Il n'en est pas moins vrai que ces procédures révèlent des bizarreries incompréhensibles, décèlent une véritable épidémie intellectuelle. La raison s'étonnera toujours de cette concordance qui règne entre les déclarations des accusés faites avec spontanéité, sans aucune contrainte, avec celles arrachées par les tortures. On n'expliquera jamais, comment ces pauvres fous, au lieu de se défendre d'un crime imaginaire, s'en avouaient coupables, racontaient avec les plus minutieux détails leurs relations avec le diable et reconnaissaient avoir mérité la mort, alors même qu'ils n'avaient à se disculper que du crime de sorcellerie.

« L'analyse rapide des quatre-vingt-onze procédures que nous avons examinées, forme dans son ensemble un véritable drame, divisé en cinq actes, pendant lesquels les situations les plus terribles se mêlent à la bouffonnerie la plus grotesque.

« 1. *La séduction.*

« 2. *Le pacte avec le diable.*

« 3. *La noce du sorcier.*

« 4. *Le sabbat et les maléfices.*

« 5. *La captivité et la mort du sorcier.*

LA SÉDUCTION

« La séduction varie selon les personnes qui en sont l'objet. S'adresse-t-elle à une jeune fille ? l'esprit tentateur prendra la figure de l'amant auquel l'imprudente aura donné son cœur. C'est alors un jeune homme beau, doux et caressant. Il la suit en tous lieux, épie le moment où elle sera seule, l'aide dans ses travaux les plus humbles, lui promet le mariage.

« Madeleine Bonis était au service de l'in-
« tendant du château de Kintzheim. Elle se
« prend d'amour pour Etienne, le valet de
« chambre du seigneur.

« Un jour que la jeune fille est occupée à « couper des herbes, un individu qu'elle prend « pour Etienne lui apparaît. Avec ce secours « inespéré sa charge est bientôt prête. Elle n'a « pas besoin de se hâter pour retourner au châ- « teau. Les amants profitent du temps qui leur « reste pour le donner aux épanchements de « leur affection mutuelle. Inutile d'ajouter que « cet Etienne supposé n'est que l'esprit malin. « Quelques jours après, sous la même forme, « il a l'adresse de l'entraîner à la danse du vil- « lage et de la ramener la nuit au château. « Qu'on juge du désappointement du véritable « Etienne, quand Madeleine lui rappelle les « plaisirs qu'ils ont goûtés ensemble ! »

« La personne que le perfide veut entraîner dans ses liens est-elle une femme mariée? Il aura soin d'exploiter les mésintelligences conjugales. Voyez-le comme il s'informe des peines de l'épouse méconnue, avec quelle vivacité il compâtit à ses douleurs ; combien il est éloquent pour relever l'injustice du mari, avec quel art il excite à la vengeance.

« La femme de Mathias Armbruster avait été battue par son mari, chassée du lit, enfermée

« dans la chambre où l'on fume le lard. Elle « vient de sortir de sa prison, gémit, se lamente, « éclate en sanglots. C'est ce moment que le « perfide choisit pour lui apparaître sous l'uni- « forme coquet d'un quartier-maître. » Jamais consolateur vint-il plus à propos ?

« A toutes, le diable vante ses richesses, sa générosité, promet mariage ou fortune et protection. Pour prix de son dévouement d'abord il ne demande rien. A mesure que la confiance s'établit, il devient plus entreprenant. On lui résiste d'abord, mais de cette résistance qui ne décourage point, qui fait valoir le prix de la défaite. Aussi l'adroit séducteur ne se rébute-t-il jamais. Il a réponse à tout. Dès qu'il s'aperçoit que le cœur faiblit, que la vertu chancelle, il redouble d'efforts, paye des arrhes et finit par triompher de la plus rebelle.

« Alors le désenchantement commence. Dans les étreintes de cet amant surnaturel, *il y a toujours quelque chose de froid, de lourd, d'infernal.* Bientôt on reconnaît que l'argent qu'il a donné comme arrhes, au lieu d'être de bon aloi, s'est converti en coquilles de noix, en feuilles de chêne, même en crottin de cheval. Chose

étrange! malgré ces mécomptes, malgré la découverte de cette duperie, l'effronté ose reparaître, parvient à se faire écouter de nouveau. Le même manége recommence, continue et se termine comme la première fois.

« Si pour point de mire de ses attaques le démon prend un homme, il emploiera les mêmes artifices. L'intérêt et la volupté seront encore ses agents.

« Jacques Helgenstein était pressé d'argent.
« Dans sa misère il va demander à la forêt de
« Burner-Allmend quelques fagots pour ali-
« menter son foyer. Tandis que le bûcheron,
« exténué de fatigue, maudit son indigence, ses
« plaintes sont tout à coup interrompues par
« une voix compatissante. Devant lui se trouve
« un seigneur, couvert de riches habits verts,
« le front orné de plumes. Je puis, dit-il, vous
« délivrer de cet état de pauvreté, vous mettre
« même au-dessus du besoin, si vous consentez
« à vous donner à moi. Helgenstein se méfie
« d'abord de ces offres inattendues; il ne se
« doute pas de l'énormité du sacrifice qu'on lui
« demande, mais il craint de s'enchaîner. Le
« mystérieux personnage glisse dans la main

« du malheureux quelques pièces de monnaie.
« Vaincu par la misère, celui-ci accepte ces
« arrhes. Le lendemain, il n'avait que du crottin
« de cheval et se laissait tromper de nouveau. »

« A Rodolphe Stiritz, l'esprit des ténèbres apparaît sous la forme d'une jeune fille, portrait vivant de celle dont il brigue la main. » Comment pouvait-il résister à ses séduisantes avances?

LE PACTE

« *Trois fois* les tentatives du démon se renouvellent de la même manière, sans qu'il se fasse connaître. C'est la première phase de l'initiation des sorciers. D'après les lois auxquelles l'esprit malin s'est soumis, il faut que *trois fois* il ait triomphé de la faiblesse humaine, pour devenir maître de sa proie [1]. L'heure fatale a donc sonné. Aussi s'empresse-t-il de jeter le masque et de se montrer dans l'épouvantable appareil

(1) Les relations de l'homme avec la femme s'appellent dans le style du protocole des jugements *bubereyen*. C'est de là sans doute que dérive la diction populaire :

Drey Mahl ist Buben Recht,
Der Teuffel hat's gesagt in sinen Knecht.

de sa puissance infernale. — « *Tête de bœuf,*
« *cornes de bouc, les mains courbées et se terminant en griffes, un pied de cheval et un pied d'oie ou de cigogne, une queue d'âne.* »

« Malheureux, à qui vous êtes-vous livrés! Le voilà qui rappelle à chacun ses faiblesses. Il parle en maître despotique.

« Ecoutez Rosine Blumberger, femme Bilex, racontant cette troisième entrevue et les terribles paroles qui lui sont adressées :

« *Vous vous êtes donnée à moi, vous m'appartenez; désormais mes ordres sont des lois qu'il faut exécuter, vous ne pouvez plus vous en affranchir. Vous devez renier Dieu, le tout-puissant, sa mère et tous ses saints.* »

« A ces mots, glacée de terreur, elle hésite, elle va supplier, — mais le démon reprend : « *Si vous ne consentez à faire sur-le-champ votre abjuration, je vais vous déchirer en lambeaux.* » Le feu jaillit de ses prunelles, ses griffes sont levées; c'en est fait, il faut céder. Elle prononce en ces termes son abjuration :

« *Pour toi je renie Dieu, pour toi je renie sa mère Marie, tous les saints et habitants du para-*

« *dis; je renonce à implorer leur appui et leurs* « *consolations; je me donne à toi le diable, et pro-* « *mets de me conformer à tous tes désirs* (1) »

« Cette apostasie verbale ne suffit pas; il faut « qu'elle soit scellée du sang de la renégate. Que « pourrait-elle refuser? Mais elle ne sait pas « écrire. Le diable applique à son esclave un « baiser sur l'épaule, stigmate ineffaçable, d'où « jaillit le sang. Il y trempe sa griffe et inscrit « dans la main de sa conquête leur pacte infer- « nal.

« De ce moment Rosine est sorcière. Alors viennent les instructions qui doivent régler sa conduite : pour ne point trahir les mystères de leurs relations, le démon lui recommande de continuer à fréquenter les églises; mais, au lieu d'adresser à Dieu des prières désormais

---

(1) *Ich widersage dir Got, dir seine Muter Maria, allen heilig und himlischen herren, kein hilff und trost mehr ey die zusuchen, gebe, verspreche mich dir den Teuffel n allen seinen Willen zugehorsamen.*

Simon Feess est plus explicite dans son abjuration : il déclare s'être donné en corps et en âme au diable:

Gott dem Almächtigen abgesagt, dem Teuffel mit Leib und Seehl versprochen.

« inutiles, il l'engage à invoquer une vieille « culotte, une branche d'arbre, en songeant à « lui, le diable; il lui défend d'aller à confesse, « et, dans le cas où elle approcherait de la sainte « table, elle doit avoir soin de rejeter l'hostie, « et de prendre des précautions pour ne pas se « faire remarquer. »

LA NOCE

« A toute sorcière il faut un époux donné par le diable, sans préjudice aux droits du mari légitime : ce compagnon porte le nom générique de *Boul* (1). Chacun des Bouls porte aussi un nom propre d'une bizarrerie grotesque, comme *Kochlöffel*, *Peterlin*, *Ognon*, *Stolzmuth*, *Schlæpferlé*, *Hemmerlin*, *Laïbel*, etc., etc. Les sorcières reçoivent un nom analogue.

« Les noces de Rosine se célébrèrent dans

(1) Schertz, dans son glossaire, définit ainsi ce mot : « *Bule* », *consanguinitatem vel conjunctionem singularem denotans, inter illustres olim usitatus.*

Bulen veut dire aimer; *Bul (amasius)*; *Bulerin (meretrix)*, courtisane; *Bulenschaft (confraternitas)*; *Bu-herizen (venerei)*.

« son auberge, deux jours après son abjuration.
« La fiancée fournit le vin, les viandes et les
« autres mets. Le pain et le sel, symbole de la
« sagesse, étaient sévèrement proscrits des repas
« présidés par le diable. Celui-ci s'était chargé
« de la composition de l'orchestre et de l'in-
« vitation des convives. Quand les portes s'ou-
« vrirent, la veuve de Georges Weinman, auber-
« giste de l'Aigle, entra montée sur un balai ; la
« vieille Nunnenmacher arriva sur un cochon ;
« deux dames de haut parage, la femme de
« Laurent Herzog et celle de Daniel Jesel, se
« présentèrent couvertes d'un masque. Ursule
« Matern fit l'office de servante. La musique se
« composait de harpes, de violons *grands* et
« *petits*.

« L'assemblée est complète. Le diable met
« alors la main *gauche* de Rosine dans la main
« *gauche* de son Boul, et, au nom des dix mille
« démons, prononce leur union; puis, on se
« livre à la danse et à des joies plus mysté-
« rieuses. Rosine reçut de son Boul une baguette
« blanche, qui lui donnait le pouvoir de nuire
« aux personnes et aux animaux. »

« Les noces de Walburge Beck furent célé-

brées avec plus de pompe. « Après qu'elle eut « prononcé son abjuration, le diable lui remit « un petit couteau, en lui disant de se faire une « incision dans le petit doigt de la main *gauche*, « recueillit le sang qui sortit de la blessure et « lui inscrivit également dans la main le pacte « qu'ils venaient de conclure.

« Quelques jours après, le mauvais génie la « transporta, durant la nuit, par les airs sur une « grande prairie, hors la porte d'Ill. Elle y « trouva Marguerite Dürr et Marguerite Rei- « chard. Tandis qu'elles s'entretenaient ensem- « ble, arriva une belle voiture; la Reichard « s'empressa d'aller en ouvrir les portières. La « surintendante, Marie, femme de Laurent « Herzog, et sa plus jeune fille descendirent de « l'équipage, accompagnées de leurs sorciers. « On dressa une table que l'on couvrit de mets « apportés dans la voiture. La vaisselle était en « vermeil. Marie prit le haut bout de la table, « et son Boul, d'une belle prestance, s'assit à ses « côtés. La fille de la surintendante prit place « ensuite avec son compagnon; ce jeune sorcier « avait une figure agréable. Il ne portait qu'un « léger bouquet de barbe au menton; sa tête

« était ombragée de plumes ; sur son habit « brillaient des boutons d'or, et des pierres « précieuses étincelaient à ses doigts. »

« Pauvre Walburge, le diable ne t'avait pas aussi bien pourvue ! « C'est avec dégoût qu'elle « s'asseoit près de son Boul, personnage com- « mun, aussi ignoble dans sa figure que mal « nippé. La fiancée est sérieuse, inquiète, ja- « louse, pendant que l'époux de la jeune Herzog « folâtre, rit avec sa voisine, l'agace et l'em- « brasse. Après le festin, commence la danse ; « puis les couples s'écartent. Quand ils revinrent, « le Boul de la jeune Herzog unit Walburge à « son compagnon. Après la cérémonie, la sur- « intendante prit la parole et s'adressant à la « nouvelle initiée :

« — Vous êtes maintenant des nôtres, vous « ne prierez plus comme auparavant : de telles « prières ne signifieraient plus rien ; vous « obéirez à mes ordres ; car telle est la volonté « du diable, et, si vous la transgressez, vous « serez déchirée en lambeaux. »

« Les noces de la caviste de Léonard Kuder se célébrèrent près du gibet. Les conviés, pour s'y rendre, franchirent, à travers les airs, les

remparts de la ville. Beaucoup de femmes s'y firent remarquer par leur riche parure; mais leurs figures étaient cachées par des masques. On y dansa comme de coutume; le diable formait l'orchestre; il était assis sur la potence.

« A la noce de Madeleine Bonis le diable officia en personne. Il était revêtu d'une longue soutane noire, couverte d'un surplis. Ainsi dans leurs coutumes impies, ce n'était pas assez pour ces êtres dégradés de braver les lois de la morale, il fallait pousser le scandale jusqu'à parodier les cérémonies augustes de l'Eglise.

« Après la célébration des noces, le diable, ou celui qui le représentait, faisait distribution aux sorciers de baguettes, d'onguents, de poudres et d'autres instruments qui devaient favoriser ou produire des maléfices. »

SABBAT ET MALÉFICES

« Les sorciers et les sorcières avaient des réunions périodiques, auxquelles le diable les convoquait. Ces assemblées se tenaient ordinairement pendant la nuit, dans un lieu désert et sauvage. Ceux de Schlestadt célébraient leurs

orgies sur les vastes prairies qui bordent l'Ill, au-delà du pont de la *Croix de pierre*, d'autres fois dans la banlieue de Saint-Hypolithe, près du *Buchbrunnen;* le plus souvent sur le chantier de construction *(Zimmerplatz)* de Châtenois. Ils y arrivaient sur les montures magiques que le diable leur avait données. La femme de Théobald Uhl sortait de sa demeure par la cheminée, et fendait les airs assise sur un bâton; la femme de Jean Statharter se faisait transporter sur un balai qu'elle enduisait d'une graisse fabriquée par le diable; Rosine Bilex enjambait une fourche; la surintendante chevauchait sur un chien; la femme de Gaspard Westermann sur une truie, la Meyer sur un chat, Helgenstein sur une pouliche, etc.

« Ces montures étaient toujours peu éloignées du lit des sorcières. Quand ces femmes allaient passer la nuit au sabbat, pour tromper leur mari endormi, elles plaçaient à ses côtés une bûche couverte d'une vieille chemise.

« On pouvait se dispenser d'assister à ces clubs nocturnes, en payant au diable un impôt en argent. Rosine Bilex s'en est affranchie quelquefois moyennant une contribution de 12 schil-

lings. Hormis ce cas, quand les sorcières manquaient à l'appel, ou qu'elles n'obéissaient pas aveuglément à ce qui leur était prescrit, le diable les maltraitait cruellement.

« Bien que la décence nous commande de jeter un voile sur une grande partie des scènes cyniques dont le sabbat était l'occasion, il en est que nous ne pouvons cacher. Nous avons à peindre des mœurs honteuses, c'est la nature de notre sujet qui nous force à entrer dans certains détails, quelque dégoût qu'ils puissent soulever.

« La société infernale est réunie ; le diable la préside. L'une des sorcières est renversée sur le sol et son corps, mis à nu, fait l'office de candélabre. La vieille Meyh, chaudronnière sur le Marché-aux-Grains, servit de lustre aux noces de Helgenstein. »

Le sabbat commence par les hommages rendus à l'esprit immonde. Le diable présente son vénérable postérieur aux baisers des initiés, prosternés devant sa queue. La veuve de Marx Ferber, en présentant sa bouche à ce foyer d'infection, faillit suffoquer, victime d'une émanation infernale. Lorsque tous ont payé leur hor-

rible tribut, on allume sous une marmite un feu pétillant, on y verse de l'eau, on y jette toutes sortes de fleurs d'arbres, des feuilles, des fruits et des herbes; pendant que l'eau chauffe et bouillonne, les assistants, le diable en tête, dansent des rondes autour de la chaudière. La décoction est arrivée à point, les danses cessent et la marmite renversée répand au loin la liqueur infernale. Aussitôt s'élève un ouragan furieux, le tonnerre gronde, la foudre sillonne les airs, la grêle bat les champs, toute la banlieue est dévastée.

« Pour faire un brouillard épais, le diable fait souffler la veuve de Nicolas Kremer dans une grande corne. La fin de chaque noce est signalée par de semblables catastrophes. Si les sorcières avaient le pouvoir d'engendrer ces fléaux, elles avaient aussi celui de les conjurer. Ainsi, quand, après la noce de Walburge Beck, la surintendante Herzog ordonne à deux sorcières subalternes de porter la marmite et de verser la galimafrée qu'elle contient sur les champs, elle recommande à la Reichard d'épargner ses propres terres. Pour les garantir du désastre général, celle-ci se borne à étendre sur les immeubles indiqués sa baguette magique.

[illegible] assemblée
[illegible] actuellement
[illegible] des [illegible] du
[illegible] cheveux par
[illegible] ensor-
[illegible] personnes et des

[illegible] facile que
[illegible] disparaître le
[illegible] le nom de
[illegible] après lui des traces
[illegible] fidèles. Pour
[illegible] Il suffi-
[illegible] de faire
[illegible] pieuses pra-
[illegible] que les sorciers
[illegible] chaque fois que
[illegible]

[illegible] des malé-
[illegible] de ces cer-
[illegible] pas moins une
[illegible] lâches empoi-
[illegible] Madeleine Boni
[illegible] l'enfant qu'elle vient de
[illegible] Marguerite, veuve Dürr, tan-

tôt verse à une pauvre malade le poison dans la soupe, tantôt l'introduit dans des fruits qu'elle distribue à des enfants; Marie, femme du bourguemeistre Ergersheim, donne la mort à sa fille Anastase dans un breuvage empoisonné; Anne, femme du bourguemeistre Mörlin, assassine de même le vicaire de l'église paroissiale, au moment où, plein de confiance, il vient s'asseoir à son foyer.

« La vie de Rosine Bilex est un tissu d'horreurs.

« Epouse adultère, elle prostitue pour un rixthaler sa propre fille, âgée de quatorze ans! Quand cette enfant, souillée d'infâmes caresses, souffrante, lui demande avec ingénuité : « — Est-« il donc vrai que j'appartiens au diable? L'époux « que vous m'avez donné, est-il vrai que c'est « le diable? Est-il vrai qu'il m'est interdit de le « répudier? Suis-je condamnée pour jamais à me « soumettre à ses ordres?

« — Oui, lui répond sa mère, et si tu ne lui « es pas fidèle, il te déchirera en morceaux.

« — Pourquoi donc m'avez-vous ainsi sacri-« fiée?

« — Voilà comme tu es faite : tu aimes, tu

« recherches le plaisir, tu veux jouir de tout, et tu ne sais rien souffrir. »

Des natures aussi dégradées que celle de Rosine grandissent rapidement dans le crime. A la moindre offense elle prépare l'instrument de sa vengeance, le poison.

« Un jour, des soldats se prennent de querelle dans son cabaret, et mettent les armes à la main. Elle intervient dans la lutte, et reçoit au bras une légère blessure. Le lendemain, l'auteur involontaire de cette lésion revient chez elle sans se douter qu'il l'a offensée ; tandis qu'il s'attable avec ses camarades, la vindicative Rosine glisse dans le verre qu'elle place devant lui la poudre blanche du diable. Au lieu de vider la coupe, le soldat la présente à son voisin : ce malheureux avale le breuvage empoisonné, et deux jours après meurt à l'hôpital.

« Michel Blumberger, de Kientzheim, le frère de Rosine, vient la visiter et offrir à ses enfants les présents de nouvelle année. Pour prix de sa bienveillance, il reçoit du poison et expire dans des souffrances atroces.

« Cinq compagnies italiennes étaient en garnison à Schlestadt ; l'un de ces militaires, jeune

gentilhomme, est logé chez Rosine. L'anneau d'or de chevalier qu'il porte au doigt excite la convoitise de l'hôtesse ; sur des beignets qu'elle lui sert au repas, la poudre fatale remplace le sucre. Des convulsions annoncent bientôt l'effet du poison.

« Toutes ces infamies ne sont que des épisodes, détachés au hasard de cette vie souillée de meurtres. Et voilà ce que des juges appelaient des sortiléges ! Avant que l'on ne poursuivît les sorciers, ce monstre à face humaine, qui portait le nom de femme, a pu, pendant cinquante ans, braver la vigilance du Magistrat, quand chaque jour son auberge, épouvantable repaire, vomissait un cadavre ! Faudra-t-il donc bénir une superstition qui alluma, en vingt-sept années, cinq mille bûchers en Alsace ?

« En vérité, au milieu de cet amas de forfaits révélés par les procès de sorcellerie, le cœur se repose des pénibles émotions produites par les crimes réels, au récit des crimes imaginaires qui éveillent la sollicitude des magistrats. On rit de pitié, après avoir frémi d'horreur, quand on voit cette même Rosine servir sur la table de son auberge des souris pour des alouettes,

des couleuvres pour des anguilles, des chats pour des lièvres, des chiens pour des poulets, le tout assaisonné d'eau pour du beurre, et les convives insatiables ne se doutant point de la supercherie.

« Toutefois, ce serait une erreur de croire que tous les procès de sorcellerie se justifient par des faits d'un caractère aussi révoltant. Le moindre soupçon de magie au contraire armait la justice de toutes ses rigueurs. Dans son interrogatoire, un accusé désignait-il une personne rencontrée au sabbat, c'en était assez; immédiatement commençait une nouvelle procédure, et toutes se terminent par des arrêts de mort. »

CAPTIVITÉ ET MORT DE LA SORCIÈRE

« L'*Album alsacien* a publié la série des questions que l'on adressait aux inculpés. Nous empruntons à ce journal ce curieux renseignement qui résume en quelque sorte nos propres observations :

Questions à adresser à une sorcière

« Depuis quand êtes-vous sorcière ?

« Pourquoi l'êtes-vous devenue ?

« Comment l'êtes-vous devenue, et que s'est-il passé à cette occasion?

—

« Qu'est-ce que celui que vous avez choisi pour votre compagnon?

« Comment se nomme-t-il?

« Comment s'appelle votre supérieur parmi les malins esprits?

« Quel est le serment que vous avez été obligée de lui prêter?

« Comment et en quels termes l'avez-vous fait?

« Quels doigts avez-vous été tenue de lever?

—

« Où avez-vous célébré vos noces?

« Quels démons et quelles autres personnes y ont assisté?

« Quels mets y avez-vous mangés?

« Comment la table était-elle mise?

« Vous êtes-vous aussi assise à table?

« Quelle musique y a-t-on joué et quelle danse y a-t-on dansé?

« Que vous a donné pour vos noces votre compagnon?

« Quelle est la marque que votre compagnon « vous a faite sur votre corps?

—

« Quel mal avez-vous fait à telle personne et « comment l'avez-vous fait?

« Pourquoi avez-vous causé ce mal?

« Comment pourriez-vous y remédier?

« Quelles herbes ou quels autres moyens peut-« on employer pour guérir de ces maléfices?

« Quels sont les enfants sur lesquels vous avez « jeté un sort et pourquoi l'avez-vous fait?

« Quels animaux avez-vous frappés de malé-« fices de mort et pourquoi avez-vous commis « cette action?

« Quels sont vos complices pour le mal?

« Pourquoi le diable vous donne-t-il des « coups la nuit?

« Comment composez-vous l'onguent dont « vous frottez la fourche?

« D'où vient que vous pouvez traverser les « airs?

« Quelles paroles prononcez-vous alors?

« Quel temps avez-vous fait? qui vous a aidé « à le faire?

« Quelles vermines et quelles chenilles avez-
« vous créées ?

« De quoi créez-vous ces animaux pernicieux
« et comment procédez-vous ?

« Le diable n'a-t-il pas assigné un terme à vos
« maléfices ? »

—

« Il semblerait que la prison eût dû faire tomber le bandeau des yeux à ces femmes et à ces hommes, qui s'imaginaient avoir en mains une puissance infernale. Eh bien ! le préjugé l'emporte. Victimes dévouées, la plupart de ces malheureux avouent spontanément leurs turpitudes, racontent avec la conviction la plus profonde leurs folles excursions, et, pénétrés d'un remords sincère, reconnaissent qu'ils méritent la mort.

« Jamais le doute ne surgit dans l'esprit des juges sur la réalité du sorcier ni sur leur malice. Cependant ils s'imaginent que les verroux sont assez forts pour résister aux tentatives que l'esprit infernal oserait faire pour sauver ses adeptes. Tout est diable à leurs yeux ; à en croire leurs procès-verbaux, le démon suit ses affiliés jusque dans leurs cachots. « Durant la nuit, il vient

« s'asseoir sur la poitrine de la femme de Gas-« pard Westermann et la suffoque sous son « poids. Au loin on entend les cris de détresse « de la prisonnière qui se débat dans les con-« vulsions. Une autre fois, tandis que le sergent « de ville et un autre garde veillent auprès de « la sorcière, ils remarquent devant la porte un « chat d'une grosseur monstrueuse. A leur « approche, l'animal mystérieux grimpe sur un « volet et de là se précipite dans la cour ; c'est « en vain qu'on cherche à s'en emparer, on ne « sait comment il a disparu. Quand les mêmes « détachent Aurélie de l'instrument de tortures, « ils reculent d'épouvante à l'aspect d'une grosse « araignée posée sur le corps de la victime : « l'insecte échappe également à leurs investiga-« tions. Ces apparitions trahissent évidemment « la présence du diable ! »

« Aucune sorcière n'exerça plus la patience des juges instructeurs que la femme de Mathias Armbruster.

« Dans un premier interrogatoire, après avoir reconnu son abjuration, avoué qu'elle avait traversé les airs sur un bâton pour aller célébrer ses noces sur le *Zimmerplatz* de Châtenois,

dénoncé les personnes qui avaient assisté à cette cérémonie, elle demande un répit d'un jour pour se recueillir et pour compléter ses déclarations. Ce délai lui est accordé. Le lendemain, le Magistrat, ou le corps de sept bourguemeistres, se présente pour continuer *à l'amiable* l'information. L'accusée se pose alors elle-même comme accusatrice, elle exige que Jacob Barth, Gamaliel Lumann et Mathias Herrmann soientenus de se retirer : ils ne doivent point entent dre ce qu'elle va révéler. Ces trois bourguemeistres inquiets demandent si la déposition peut toucher à leur honneur. « *Notre conscience,* « disent-ils, *ne nous reproche rien, et nous sommes* « *convaincus de la vertu, de la probité de nos* « *femmes et de nos enfants.* » — « *Encore une* « *fois, je ne parlerai,* reprend l'accusée, *que* « *lorsque vous serez sortis.* » On crut devoir déférer à sa demande, et Pierre Sprenger, le prévôt, les bourguemeistres Mörlin, Wimpff et le secrétaire continuèrent seuls l'interrogatoire.

« L'accusée, assise sur son lit, librement et sans contrainte de la question, reprend sa déclaration :

« — Peu après mes noces, j'assistai au sabbat;

« on y fit un repas copieux : la femme du bour-
« guemestre Barth avait apporté la vaisselle ;
« celles des bourguemeistres Lumann et Herr-
« mann prirent part aux réjouissances et aux
« danses, aussi bien que la femme de Georges
« Schœpff.

« L'année dernière, je me suis trouvée au sab-
« bat près du gibet avec la même société ; on y
« a combiné toutes sortes de maléfices, créé
« des chenilles et des vers qui ont détruit les
« choux et les autres plantes des jardins.

« Une autre fois, dans la forêt d'Ill, nous
« avons fabriqué un brouillard qui a détruit la
« glandée. Souvent nous avons fait périr les
« fleurs des arbres, en soulevant des orages et
« des grêles.

« Dans le cours de cette vie désordonnée, les
« remords parfois troublèrent ma conscience :
« j'ai voulu faire pénitence et je me suis con-
« fessée. Le diable l'apprit, et, une nuit, tandis
« que je portais sur la tête un demi-setier de
« lentilles, il m'accosta dans le vestibule de ma
« maison, me renversa, me foula aux pieds et
« me précipita du haut de l'escalier. J'ai porté
« longtemps les traces de ces violences.

« La crainte du retour de semblables sévices « me rendit plus docile au diable, et, pour lui « complaire, j'ai tué un veau de neuf semaines, « un porc de six mois et un chat appartenant à « des voisins. »

« Quand le prévôt Sprenger, en présence de Wimpff, de Mörlin, du secrétaire du Magistrat, de Keuffer, de Tobie Sengler et de Jean Beck, donna lecture de son interrogatoire à la femme Armbruster, il l'engagea à répudier sa vie licencieuse en se préparant à une mort chrétienne. Elle, plus préoccupée du sort de ses complices, qu'elle avait signalées à la vindicte publique, que de son salut éternel, ne cessa d'insister pour obtenir leur mise en jugement : « *Je veux bien* « *mourir*, disait-elle, *je sais que je ne puis, que* « *je ne dois échapper au supplice, et la mort n'a* « *rien qui m'épouvante ; mais il doit y avoir une* « *justice égale pour tous.* »

« Après la prononciation de l'arrêt qui la condamnait à périr par le feu; quand Matern, le sergent de ville vint lui annoncer son sort, elle déclara qu'elle entendait ne pas se soumettre à la sentence, qu'il faudrait la traîner jusqu'au bûcher, qu'elle dénoncerait au peuple assemblé

la partialité du Magistrat, le mépris que l'on avait fait de graves révélations, ajoutant qu'elle voyait bien que la richesse était une sauve-garde et assurait l'impunité.

Matern fit au Conseil des Sept le rapport de ce qu'il venait d'entendre. Ce récit jeta le Magistrat dans une grande perplexité, et lui fit craindre un soulevement populaire.

« Sprenger se rendit auprès de la condamnée, l'exhorta vivement à dégager son esprit des sentiments de vengeance qui l'animaient, à se rendre digne par une pénitence sincère de la miséricorde divine : il l'assura que l'autorité ne manquerait pas à ses devoirs, que le moment d'agir était inopportun, puisque trois membres du Consulat ne pouvaient prendre part à la délibération. « *N'est-ce que cela*, dit-elle ? *mais rien ne vous empêche de juger la Feltz et la Schœpff.* » Après de nouvelles instances, elle finit par consentir à recevoir un confesseur et prononça l'amende honorable.

« Au moment de l'exécution, quand le cortége arriva sur la place, Anne, malgré les représentations du prêtre qui l'assistait, voulut prendre la parole, et, s'adressant au prévôt d'un ton

menaçant : « *Vous souvenez-vous,* dit-elle, *des* « *promesses que vous m'avez faites?* » Sur un signe affirmatif, elle se livra docile à l'exécuteur des hautes œuvres.

« L'énergie de cette femme, dont la procédure ne révèle que de folles hallucinations, ouvrit-elle enfin les yeux au Magistrat sur le danger de multiplier ces procès, ou la raison reprit-elle son empire? C'est ce que nous ne saurions dire; mais il est certain que ce jugement fut le dernier de ce genre prononcé à Schlestadt, tandis que cinquante ans plus tard, et pour la même cause, les Parlements dressaient encore des bûchers. [1] »

---

(1) En 1718, le Parlement de Bordeaux prononça encore une condamnation au feu pour sorcellerie.

Ce ne fut que le 11 janvier 1680 que fut constituée à Paris la fameuse Chambre ardente, dirigée par le président la Reynie, devant laquelle comparut le maréchal de Luxembourg, accusé d'avoir fait un pacte avec le diable.

Cette Cour des poisons avait été spécialement instituée par lettres patentes du 7 avril 1679, contresignées Colbert, pour connaître et juger les accusés prévenus de poison, maléfices, impiétés, sacriléges, profanations, tant dans la ville de Paris qu'en divers autres lieux du royaume.



PÉTRONILLE, LA SORCIÈRE

1617



Voici un joli petit document qui prouve beaucoup en faveur des mœurs du xviie siècle. Nous le donnons scrupuleusement dans toute la pureté d'une traduction littérale, car il est en latin. Il est extrait d'un protocole de procédures criminelles de l'ancienne Régence de l'évêché de Strasbourg et déposé aux archives du tribunal civil de Saverne. Il est rapporté, original et traduction, par le rédacteur des *Curiosités d'Alsace*, 2me année, page 190.

Il me tarde d'y arriver :

« L'an 1617, le 27 mai, a été brûlée Pétro-

nille d'Oberhaslach, pour crime de sorcellerie, laquelle n'a pas voulu renier le diable, ni rien avouer, quoiqu'elle en fût vivement pressée par les pères (jésuites), jusqu'à ce qu'elle vît le bûcher; alors enfin elle se confessa en présence de tout le peuple, et fut d'abord étranglée et ensuite brûlée. Au reste, cette Pétronille a donné au diable ses trois enfants : une fille âgée de 7 ans, une autre âgée de 4 ans, et un petit garçon de 2 ans; ils s'appelaient : Anne, Christine et Jacques. Cette Anne ayant été interrogée à l'hôpital de Molsheim, par moi (Jean Glesse, docteur en droit civil et en droit canonique, demeurant à Molsheim) et le révérend père Oswald, régent au séminaire, avec menace de la faire battre de verges, avoua qu'un individu qui se nommait André, et quelquefois Georges, a dormi avec elle durant la nuit dans son lit, qu'il lui a caché quelques herbes derrière le cou, entre les chairs, montrant du doigt la cicatrice qui est encore visible, qu'il lui a enfin introduit quelque chose de pointu sous le nombril, de quoi elle fut gravement malade le lendemain.

« La compagne de cette Pétronille, Eve de

Still, a été torturée en ma présence et en celle du bailli de Dachstein, Rodolphe de Neuenstein, dans la prison dudit lieu. Après qu'elle eût avoué qu'elle était sorcière, elle se donna la mort en nouant l'extrémité de sa jupe autour de son cou, dans la nuit du 22 mai; attachée à un poteau, elle fut brûlée, avec sa compagne, à Oberhaslach.

« Le 30 du même mois, Anne, fille de Pétronille, qui n'avait pas encore accompli sa septième année, fut examinée par moi et quelque peu battue de verges, en présence de Michel Schumacher et Michel Schneider, bourgeois de Molsheim; elle avoua qu'elle était sorcière et qu'elle avait en plusieurs fois eu affaire avec le diable.

« Christine, sœur de ladite Anne, fut aussi interrogée, elle n'a rien voulu avouer; elle avait à peine atteint sa cinquième année. »





NOMS DE SORCIÈRES

ous avons recueilli les noms de quelques sorcières qui, en Alsace, exercèrent leur profession de 1571 à 1663, et périrent victimes de l'art. Des noms et des dates, ce n'est pas très réjouissant, mais cela peut présenter quelque intérêt au point de vue historique, et le nombre, dans le cas présent, peut faire naître des réflexions qu'il est toujours bon de provoquer.

Voici donc ma liste, qui, sans doute, est bien incomplète quoique copieuse :

1571 — Catherine, d'Ammerschwihr.
1583 — Femme Romain Büschel, de Thann.

A Turckheim :

1576 — Catharina Bafarey ;
Anna Maeurerin ;
Anna Reutermaennin ;
Ursula Buelerin ;
Margaretha Schneiderin ;
Kunigund die Wuerthin ;
Agatha Kremerin ;
Anna Haffner ;
Catharina Schmiderin ;
Die Ober-Thorwechterin ;
Ir Tochter ;
Magdalena Gerberin (bannie, non brûlée) ;
Die Lyssin.
1586 — Anne Kessler, d'Oberbergheim ;
Véronique Kirin, de Weil ;
Barbe Pfœrzlin, d'Oberbergheim.
1589 — Marguerite Tscheibler, de Fülleren ;
Adélaïde Œrtscher, de Fülleren ;
Anne Freyburger, de Fülleren.
1593 — La femme de George Bürcklin, à Thann.
1594 — Claudine Wéteney, de Cornol.
1606 — La vieille Reffmacher, sur l'Ochsenfeld.

1608 — Femme Schweitzer, de Thann.
1614 — Anne Christen, de Hagenbach;
Véronique Ketschlin, de Hagenbach.
1616 — Apolonie Spener, de Geispolsheim;
Dorothée Pfister, de Geispolsheim.
1617 — Madeleine Zimmer, de Bœrsch.
1618 — Véronique Lutz.
1619 — Sophie Türckenschneider, de Bœrsch.
1620 — Cunégonde Metz, d'Ebersheim.
1630 — Dorothée Scheubler, d'Andlau;
Anne Mœweller, d'Oberbergheim.
1659 — Marguerite Weiss, de Ballbronn;
Marie Ziegler, de Westhoffen;
Brigitte Baltzer, de Westhoffen;
Anne Dürr, de Ballbronn;
Catherine Stamm, de Ballbronn;
Catherine Emmerich, de Trænheim;
Marie Schimperlin, de Ballbronn;
Barbe Reiss, de Trænheim;
Marguerite Wenger, de Ballbronn;
Barbe Weissenburger, de Trænheim.
1663 — Brigitte Kuhn, de Ballbronn;
Catherine Simon, de Bouxwiller;
Agnès Bechtold, de Fénétrange.



LES SORCIÈRES DE THANN

'IL est, en Alsace, une ville qui ait vu fleurir la sorcellerie et qui ait eu la gloire d'élever des bûchers en son honneur, c'est bien celle de Thann. Elle mérite trois fois la palme. Heureusement, il y a une chronique qui nous a transmis les glorieuses exécutions qui ont illustré les gentils magistrats de cette bonne et aimable ville. Grâce au P. Malachie Tschambser, membre du couvent des Franciscains de Thann, nous avons des dates précises et des chiffres exacts. Les voici :

1572 — Le 29 novembre, on a brûlé ici quatre sorcières; en les conduisant à l'hôtel de ville,

au lieu du supplice, on les a tenaillées trois fois avec des pinces ardentes. C'était très amusant.

1573 — Le 3 juillet, on a arrêté et torturé trois sorcières; elles ont été brûlées vives le vendredi après la Saint-Barnabé.

1574 — Le 12 novembre, on a de nouveau emprisonné deux sorcières; torturées, elles ont tout avoué. Elles ont été condamnées à être placées sur un traîneau, nues jusqu'à la ceinture, et à être tenaillées avec des pinces ardentes tous les mille pas, sur le chemin du gibet, puis à être brûlées vives. Le 30 décembre, on a encore brûlé une sorcière.

1575 — Le 17 juillet, on a brûlé à Guebwiller six sorcières.

1577 — Le 29 mars, on a de nouveau amené cinq femmes au donjon des sorcières à Thann. Elles ont été brûlées vives le vendredi avant *Judica*.

1579 — Le 23 août, on a emprisonné trois nouvelles sorcières; elles ont été brûlées vives le vendredi après la Saint-Barthelémy. Le 3 décembre, on a brûlé vive une vieille sorcière de plus de 90 ans.

1581 — Le 4 septembre, arrestation de quatre sorcières ; elles ont été brûlées le vendredi avant la Nativité de la Vierge.

1583 — Le 4 février, on a brûlé cinq sorcières au petit Bungart, au pied du Rangen. Le 1er octobre, nouvelle exécution d'une sorcière.

1584 — Le 7 octobre, une accusée, mise à la torture, avoue le crime de sorcellerie et est brûlée vive.

1585 — Le 2 avril, on brûle de nouveau quatre sorcières.

1588 — Le 13 septembre, on a brûlé ici trois sorcières de Wolfersdorff.

1589 — Le 27 septembre, on a brûlé six sorcières à Soultz.

1591 — Le 1er décembre, on a brûlé ici trois sorcieres.

1592 — Le 3 octobre, on a mis à la torture une sorcière de Nieder-Soultzbach ; elle a été brûlée le mercredi après la Saint-Gall.

1593 — On a brûlé, le 19 novembre, vendredi après la Saint-Martin, la femme de Georges Bürcklin.

1593 — On a brûlé, le 9 décembre, sept sorcières à Ensisheim.

1595 — On a brûlé ici, le 18 août, trois sorcières, ainsi qu'un sorcier de Hohenrodern.

1596 — Le vendredi 12 juin, on a brûlé huit sorcières à Saint-Amarin.

1597 — Le 7 avril, une femme de Nieder-Sulzbach a été brûlée comme sorcière. Le 31 juillet, trois sorcières ont été brûlées à Rouffach.

1598 — Le 14 mai, on a brûlé ici la sage-femme de Roderen.

1601 — Le 18 septembre, la veuve de Jacques Wurstach a été brûlée comme sorcière. Le 22 novembre, une sorcière de la Franche-Comté a été brûlée ici.

[illegible] — Le 12 novembre, on a brûlé sur l'Ochsenfeld la vieille Reffmacher.

1608 — Le 8 mai, on brûle ici deux sorcières. Le 19 mai, on en brûle cinq autres. Le 3 juin, quatre sorcières sont brûlées. Le 7 juillet, six autres sorcières sont exécutées.

[illegible] — Le 8 août, on brûle une sorcière française.

1611 — Le 8 février, on brûle deux sorcières.

1614 — Le 13 mars, trois sorcières sont brûlées. Le 19 août, on brûle ici quatre autres sorcières.

1615 — Le 13 août, exécution de deux sorcières. Le 9 décembre, deux autres sorcières périssent dans les flammes.

1616 — Le 22 mars, on brûle une sorcière. Le 12 août, quatre autres. Le 20 août, deux autres. Le 30 septembre, encore quatre personnes. Le 7 novembre enfin, encore trois femmes.

1617 — On brûle deux femmes, le 16 octobre.

1619 — Le 19 avril, on brûle deux sorcières; on en arrête trois autres.

1620 — Le 22 septembre, on brûle trois sorcières.

Respirez, chères lectrices, c'est fini! Total — en moins de cinquante ans — cent trente sorcières brûlées à Thann. C'est admirable! exquis! Quel charmant pays dans cet heureux temps!



LES SORCIÈRES DE GUEBWILLER



EN 1869, le *Journal de Guebwiller* publia, sous le titre *Inventaire des archives de Guebwiller antérieures à 1790*, de courts résumés de papiers anciens concernant la ville de Guebwiller et quelques-uns de ses habitants. La sorcellerie ne jouait pas un mince rôle dans ces pièces la plupart judiciaires.

Ainsi, dans une liasse contenant des pièces qui portent des dates comprises entre les années 1551 et 1615, on trouve des dépositions de témoins dans l'affaire de la *Stubfrau*, accusée de sorcellerie; ailleurs, il est question de complices désignés par Marguerite Dietener, prévenue de sorcellerie.

Il y a une enquête contre une nommée Brigitte Pfaffenzeller, de Guebwiller, qu'on soupçonnait de sorcellerie, parce que les tireurs revenant la nuit de la *Kilbe* de Murbach, avaient rencontré près de sa maison un animal étrange qu'on supposait être le diable.

Des enquêtes ont lieu contre Marguerite Jæger et Catherine Rimler, accusées de sorcellerie.

Ces procédures se retrouvent à une époque très avant dans le XVIIe siècle. Ainsi, une liasse qui va de 1615 à 1623, porte :

Procédures criminelles pour causes de sorcellerie contre Anne Othmann, Flore Zeller, Marguerite Hagerin, de Ballersdorf; Flore Kornmann, Marguerite Maurer, Anne Ründlerin, Marie Lœschlin, M. Gabriel Freyburger.

Interrogatoire et mise à la torture de quatre femmes de Bergholtz.

Procès criminel d'Elisabeth Gewinnerin, condamnée comme sorcière à être brûlée vive.

Inventaire de la succession de Marguerite Willer, exécutée à mort pour sorcellerie.

Etats des sommes dues au fisc par Martin

Bernard, de Bergholtz, dont la femme avait été exécutée pour sorcellerie.

Aveux de Marguerite Moritz, de Bühl, qui confesse ses rapports avec le diable qui était venu lui offrir de l'argent pour la tirer d'embarras (détails curieux).

Procédure criminelle pour cause de sorcellerie contre Agathe Frœhlich, de Blodelsheim.



VII

LES DAMES D'ALSACE

ET

LA VERTU



RITZA

Il existe une légende pieuse, dont la princesse Ritza est l'héroïne.

Ritza, la sainte fille de Louis-le-Débonnaire, possédait la vertu de marcher sur les eaux du Rhin sans être engloutie par les flots. Appuyée sur son bourdon, elle franchissait ainsi tous les matins le fleuve pour faire ses prières à l'église de Saint-Castor, située sur le rivage opposé. Elle jouissait de ce don miraculeux aussi longtemps que sa piété restait sans tache, que sa foi restait inébranlable. Mais à peine une idée mondaine, à peine un léger doute avaient-ils traversé son âme, que le fleuve inexorable se refusait à soutenir ses pas chancelants. [1]

---

(1) A. Stœber. *Culte du Rhin et Légendes populaires.* Revue d'Alsace, 1851.



UN ACTE DE JUSTICE

EN L'ANNÉE 1298



LE comte Hermann von Rappoltstein avait ravi violemment l'honneur à une dame de Strasbourg. Sur la plainte de la dame et de son époux, le comte fut mandé au tribunal de la part du magistrat, et dans le cas où il n'apparaîtrait pas, la guerre lui était déclarée. Mais le comte se présenta devant son juge à Strasbourg, se laissa mettre en prison jusqu'à la fin du procès et donna pleine satisfaction à la dame. Le moyen âge avait quelquefois du bon !





SUZANNE BRUNN



Les grands caractères féminins se rencontrent dans tous les grands événements; mais c'est surtout au moment du péril qu'ils se produisent. Lorsqu'il faut montrer du cœur, du dévouement pour une cause sacrée : une femme toujours s'élève qui vient sauver la patrie, sauver ses amis, ses compatriotes, un époux, un frère, un bien-aimé. L'histoire présente à l'admiration éternelle de la postérité des Judith, des Cornélie, des Jeanne Darc, des Jeanne Hachette, des milliers d'autres non moins illustres, quoique leurs noms soient écrits en moins gros caractères dans les annales des nations.

Celle qui fait le sujet de cette notice n'a acquis aucune célébrité historique. mais elle n'en posséda pas moins un esprit vigoureux et une volonté ferme qu'il est juste de ne laisser pas dans l'oubli. Son histoire a déjà fait le sujet d'un chapitre intéressant; mais ce n'est qu'un épisode qui a passé inaperçu devant bien des lecteurs : il mérite d'être relevé de nouveau et d'être présenté à l'admiration publique.

C'est le motif pour lequel il a trouvé ici sa place.

Il s'agit d'une pauvre fille obscure, d'une simple religieuse.

Les ministres de la Réforme étant devenus tout puissants à Strasbourg, ayant fait de nombreux prosélytes. comptant dans le Sénat une majorité imposante de suffrages, possédant presque toutes les églises de la ville, y compris la cathédrale, demandaient à grands cris de l'autorité municipale l'abolition entière du culte catholique dans la cité et dans ses dépendances. A partir de l'année 1564, ils avaient adressé au Sénat pétitions sur pétitions pour le pousser à établir une *réforme chrétienne* dans les monastères et à y interdire la célébration de la messe.

Des démarches de toutes sortes, des exhortations de tout genre, des promesses, des menaces, tout avait été employé auprès des religieuses pour les engager et les presser de violer leurs vœux, de changer d'habit et d'état et de se marier.

Tous les ans, mais surtout en 1572 et en 1574, de nouvelles et plus pressantes tentatives avaient été renouvelées auprès du Sénat. Des consultations nombreuses furent faites, des considérants à n'en plus finir furent exposés, des jurisconsultes furent consultés; pendant douze longues années la question demeura en suspens.

Enfin, les uns lassés de combattre, les autres enflammés par les exemples des personnages bibliques qu'on leur citait, les sénateurs strasbourgeois se décidèrent à entreprendre une nouvelle expédition contre l'antechrist, et à détruire les derniers vestiges de catholicité dans les maisons de Sainte-Marguerite, de Sainte-Madeleine et de Saint-Nicolas *in Undis*. Ils prirent d'autant plus volontiers ce parti, qu'ils avaient le projet de confisquer, au profit de la ville, les couvents, les biens et les revenus des religieuses qu'ils allaient déclarer affranchies de leurs vœux.

se lever en sa présence et à se vêtir d'habits séculiers, puis il la fit conduire en sa maison, à lui, assise sur un chariot découvert, entre deux soldats du guet.

« Pendant ce temps, les geôliers, conformément aux ordres du stettmeistre Frédéric Brechter, s'occupèrent, à l'aide du serrurier de la ville, à changer toutes les serrures de la maison, dont les clés furent remises au Magistrat. Le couvent de Saint-Nicolas se trouvait ainsi converti en véritable prison. Les religieuses qui s'étaient cachées restèrent ainsi enfermées, sans nourriture, et elles ne tardèrent pas à endurer les horreurs de la faim.

« La prieure, désolée des souffrances de ses filles, adressa au Sénat une supplique dans laquelle elle demandait qu'on leur donnât au moins les objets de première nécessité; il lui fut répondu « qu'on les traiterait différemment « aussitôt qu'elles se soumettraient humblement « aux ordres du très respectable Magistrat. »

« Deux invasions successives du monastère eurent encore lieu, le 11 mars et le lundi de Pâques suivant. Les *Klosterherren (Messieurs* les surveillants *des couvents)* étaient de la partie;

ils firent comparaître les religieuses une à une en leur présence *pour les examiner*. Ils leur demandèrent d'où elles étaient, — comment se nommaient leurs parents, — depuis quand elles avaient prononcé leurs vœux, — si elles s'étaient confessées et à qui, — quand elles avaient vu en dernier lieu leur provincial, — ce qu'il avait fait et dit lors de sa visite, — quels étaient les prêtres qui avaient célébré la messe chez elles, etc.

« L'examen terminé, ces nouveaux supérieurs ecclésiastiques déclarèrent une fois encore les sœurs relevées de leurs vœux, les engagèrent à rentrer dans le monde et à chercher le véritable bonheur dans le *paradis conjugal (Ehehimmel)*. Ils promirent enfin à celles qui suivraient leurs conseils des pensions annuelles et viagères de 60 florins et douze sacs de blé, qui leur seraient payés sur les revenus du couvent.

« Cependant la prieure, brisée par la douleur et en proie aux craintes les plus vives, faisait faire des prières et des processions dans l'intérieur du cloître pour implorer la miséricorde de Dieu et en obtenir du secours dans ces circonstances difficiles.

« Ses angoisses étaient d'autant plus terribles qu'elle croyait avoir remarqué des signes de défection et de faiblesse parmi quelques-unes des religieuses les plus jeunes. En effet, l'ivraie était mêlée au bon grain à Saint-Nicolas *in Undis*, et plusieurs des sœurs avaient été ébranlées par les promesses des *Klosterherren;* elles jetaient un regard de convoitise vers les joies de la ville qu'on leur peignait sous de si séduisantes couleurs. L'esprit de révolte était fomenté parmi elles par la mère économe, Catherine Schenck, qui, fatiguée elle-même de la vie de recluse, des abstinences et des mortifications, aspirait à s'en affranchir le plus tôt possible et désirait ardemment avoir des complices, *afin de ne pas supporter la honte de sortir seule du couvent, semblable à une brebis galeuse.* Elle s'entendait d'ailleurs à merveille avec l'intendant de la maison, lequel était ennemi acharné *(Spinnenfeind)* de Suzanne Brünn, et pour achever de gagner à ses projets les jeunes nonnes qu'elle avait travaillées sous main, elle leur remit une lettre de cet homme conçue dans les termes suivants :

« Mes très vénérées dames, je suis votre bon

« et très fidèle ami ; nous avons grandement « pitié de vous, moi et mon respectable curé « (le ministre de Saint-Guillaume), car vous « menez un genre de vie bien dur et bien pé- « nible. On ne vous accorde de repos ni de jour « ni de nuit ; au lieu de vous laisser dormir, on « vous force à vous rendre au chœur comme « une troupe de pauvres chiens ; on vous accable « à tel point de jeûnes et de veilles que bientôt « vos jambes ne pourront plus vous porter ; et « avec tout cela, vous n'arriverez pas à la béati- « tude, parce que vous n'avez pas la foi véri- « table. — Notre très savant Martin Luther a « découvert la vraie lumière ; sa doctrine est « parfaitement conforme à la parole divine, et « elle est pure et claire comme le soleil en plein « midi ; or, il a prouvé que le Christ a surabon- « damment satisfait pour nos péchés quels qu'ils « soient, et que toutes nos œuvres sont inutiles. »

« Cette épître produisit l'effet qu'en avait espéré son auteur. A partir de ce moment, Catherine Schenck et ses amies ne rêvèrent plus que doctrine luthérienne, ajustements variés, liberté, plaisirs, noces et festins.

« Le Sénat rendit une nouvelle ordonnance le

... que les précé-
... de cette pièce fatale, la
... armes, et après avoir exhorté
... persévérer dans le service du
... adressa plus particulièrement la
... religieuses dont elle soupçon-
... dispositions et leur dit : « Je
... temps agitées de pen-
... et je vous conjure, au nom du
... saint et de Notre Sauveur
... résister à la tentation et de rentrer
... — si vous vous engagez dans
... ce n'est pas à moi
... Jésus-Christ demandera
... le jour du juge-
...

... resta sans écho dans le
... elles quittèrent le
... Pères du Sénat et s'en
... demeure de l'intendant.
... Schenck, l'économe,
... elle resta dans le cou-
... des *papistes*, en
... des pères de la patrie.
... Suzanne, redoutant d'indignes

profanations, avait profité du tumulte occasionné par le départ des filles rebelles, pour se rendre à la chapelle, et là, après un ardent acte d'adoration, elle avait placé le saint Sacrement sur son cœur, bien décidée à veiller jour et nuit sur ce trésor sacré, jusqu'à ce qu'elle pût le déposer en un lieu sûr. De son côté, la sous-prieure avait caché les saintes huiles sous ses amples vêtements.

« Quelques heures plus tard, Catherine Schenck fut déchargée de ses honorables fonctions. Christophe Zeisolff, l'intendant de Sainte-Marguerite et Sainte-Agnès, arriva avec une grande voiture couverte, appartenant à l'hôpital, pour conduire les religieuses de Saint-Nicolas *in Undis* au lieu de leur destination. Il les aborda respectueusement; elles montèrent sans échanger une parole, et après avoir jeté un dernier et douloureux regard sur la chère maison qu'elles ne devaient plus revoir. Le trajet se fit dans le plus profond silence; les religieuses priaient, l'énergie de la prieure était soutenue par le Seigneur qu'elle portait sur son cœur.

« Les exilées étaient au nombre de sept, à savoir : Suzanne Brünn, Agnès Pfluger, sous-

prieure, Barbe Feltz, Catherine Handschuch, Anne Sach, Gertrude Kraemer et Anne Lutz.

« Marguerite Stammler était alors prieure de Sainte-Marguerite. Lorsqu'elle vit arriver les Dominicaines de Saint-Nicolas à la porte de sa maison, elle alla à leur rencontre avec sa communauté. Toutes les religieuses portaient des cierges allumés. « Soyez la bienvenue dans cette « humble demeure, chère sœur en Jésus-Christ, « dit Marguerite à Suzanne, en la tenant étroite« ment embrassée et en l'arrosant de ses larmes; « puissiez-vous y trouver la paix et puissions« nous contribuer à calmer vos douleurs! »

« Puis les deux communautés, maintenant réunies, se retirèrent dans l'intérieur du monastère, et la grande porte se referma derrière elles. Ceci se passait le dimanche de *Cantate* 1592. »

Cependant Suzanne Brünn n'était pas destinée à demeurer en paix dans la retraite du cloître de Sainte-Marguerite. Les huit nonnes infidèles qui avaient déserté du cloître de Saint-Nicolas pour retourner dans la vie mondaine, espérant peut-être faire taire de la sorte les remords qui parfois venaient troubler leur joyeuse vie, excitées d'ailleurs par l'ancienne économe, par l'in-

tendant, par les prédicants et les sénateurs les plus épris des doctrines du jour, commencèrent à répandre les calomnies les plus atroces sur le compte de celle qui avait essayé de les arrêter encore sur le bord de l'abîme. Bientôt le bruit se répandit dans la ville que l'ancienne prieure de Saint-Nicolas *in Undis* avait eu de secrètes intrigues avec plusieurs hommes et qu'elle était enceinte.

« Suzanne était loin de se douter de ce qui se tramait contre elle, lorsque quelques délégués du Sénat envahirent le couvent de Sainte-Marguerite, s'enfermèrent avec elle « et lui « firent subir pendant trois heures un examen « conçu en termes qu'on n'eût pas employés « avec la dernière et la plus effrontée des cour- « tisanes. »

« Aux odieuses questions qui lui furent adressées, elle répondit avec le calme de l'innocence et avec une admirable présence d'esprit. Les inquisiteurs se retirèrent confondus. Mais ce n'était pas tout.

« Quelques jours plus tard, ils revinrent en plus grand nombre, et cette seconde séance dura autant que la première et fut plus affreuse

[illegible]

[illegible] souffle [illegible] nous [illegible] nous [illegible] les fils de [illegible] que vous [illegible] comme les [illegible] et qu'elle [illegible] allerent

Une quatrième fois ils revinrent, mais accompagnés de deux sages-femmes jurées. « Celles-ci « entraînèrent Suzanne dans une cellule, se « ruèrent sur elle comme sur une prostituée, la « dépouillèrent de ses vêtements et lui firent « subir une visite sur laquelle il faut tirer le « rideau. » [1]

« A la fin de cette séance cruelle, les deux sages-femmes, *quoique très dévouées aux nouvelles doctrines, aux prédicants et aux pères conscrits*, durent rendre hommage à la vérité; elles jurèrent sur l'Evangile que Suzanne Brünn *était vierge*.

« Il semblerait qu'après de si odieuses tentatives demeurées sans résultat, on eût dû laisser tranquille l'ancienne prieure de Saint-Nicolas *in Undis*. Les prédicants et les sénateurs furent d'un avis tout différent. Suzanne n'eut d'autre repos que celui que lui procura une maladie, suite des indignes traitements qu'elle avait essuyés. A peine convalescente, elle se rendit à

---

(1) *Chronic über das berühmte Gotteshaus Sanct-Margarethen und Sanct-Agnès, Prediger-Ordens zu Strassburg.* Ms. in-f,° p. 247.

[illegible] pour faire son heure d'ado[illegible] le saint Sacrement. Quelques [illegible] enfoncèrent la porte [illegible] en compagnie du geôlier, [illegible] fille du pied des autels, [illegible] une voiture disposée à cet effet, [illegible] à la prison publique, avec [illegible] cérémonie que s'il se fût agi d'un [illegible] de la pire espèce. Avant de la mettre [illegible] on la força à se dépouiller du [illegible] et à se couvrir d'un [illegible] sale et déguenillé. » On fit [illegible] de Sainte-Marguerite [illegible] rapport, ni de lui en[illegible] des vêtements, sous [illegible] de la même façon.

[illegible] pour la priver de tout [illegible] consolation, elle fut mise [illegible]

[illegible] de Sainte-Marguerite [illegible] d'obtenir la mise en [illegible] sœur. Dans ce but, [illegible] pendant plusieurs mois, mais tou[illegible] les portes des personnages les [illegible] de la République. Partout des

refus. Enfin, dans le courant de novembre, alors que le froid de la prison causait de vives souffrances à la malheureuse Suzanne, les magistrats consentirent à ce qu'elle allât habiter l'une des chambres du geôlier, à la condition toutefois qu'elle y remplirait les fonctions de servante et de bonne d'enfants.

« Elle les remplit, en effet, durant quatre années, souffrant du caractère acariâtre de la geôlière; elle ne trouvait quelque adoucissement que dans la tendresse que lui témoignèrent les enfants, qui, en retour de ses soins empressés, avaient conçu pour elle l'amour le plus vif.

« La chronique rapporte que jamais, pendant ce temps d'épreuve, Suzanne ne négligea aucun de ses exercices religieux, et qu'elle observa avec la plus scrupuleuse exactitude les jours de jeûne et d'abstinence. En ces journées, elle se contentait de pain et d'eau, car jamais aucun aliment maigre ne paraissait sur la table du geôlier. Cette régularité lui valait tantôt des sarcasmes, tantôt des injures de la part de sa brutale maîtresse. « Vous êtes une entêtée, lui « criait l'évangélique Xantippe; obéissez à nos « gracieux magistrats, au lieu de vous livrer à

« vos pratiques de nonne et de sorcière ! » Les voisines de la dame qui entendaient ses reproches ne manquaient pas de joindre leurs voix à la sienne et de dire : « La geôlière est « fort heureuse, en vérité, d'avoir une servante « si huppée : nous voudrions bien que les couvents nous en fournissent de pareilles ! »

« La prieure supportait avec une angélique patience ces propos et les mauvais traitements qu'il lui fallait endurer ; mais, au bout de la quatrième année, elle tomba dangereusement malade, et la femme du gardien de la prison ne voulant pas nourrir de bouche inutile, déclara qu'elle allait la remplacer par une autre servante. »

« Alors, les sénateurs de Strasbourg jetèrent le masque et se crurent au moment de recueillir le fruit de ce long drame. Ils se rendirent donc auprès de la malade. A la proposition qu'ils lui firent, on peut trouver l'énigme de leur conduite vis-à-vis de la pauvre fille, de leur acharnement à la faire souffrir, du but qu'ils poursuivaient en la persécutant avec une si infernale persévérance.

« Nous sommes peinés, lui dirent-ils un jour,

« avec un ton d'hypocrite pitié, de vous voir en
« cet état. Vous êtes, sans doute, fort mal ici.....
« *Faites à la ville la cession en forme de votre*
« *couvent de Saint-Nicolas*, et on vous trans-
« portera auprès de vos amies de Sainte-Margue-
« rite, où on vous laissera en paix.

« — Faites de moi ce qu'il vous plaira, répon-
« dit la malade; faites-moi pourrir en prison, si
« tel est votre bon plaisir, mais ne vous attendez
« pas que je sois de moitié dans vos iniquités.
« La maison de Saint-Nicolas n'est pas à moi,
« elle appartient à l'ordre, dont je suis un
« membre indigne; je ne chargerai pas ma
« conscience *d'un vol*, au moment de paraître
« devant le juge suprême. »

« Cette énergique protestation excita au plus haut degré la colère des délégués du Sénat; ils s'éloignèrent en accablant la prieure de malédictions.

« Cependant l'état de la malade empirait de jour en jour; elle semblait n'avoir plus que peu d'instants à vivre, et la geôlière se refusait absolument à la garder.

« Alors, on la porta à l'*Hospice des malheureux*, et on lui assigna un grabat dans une des

[illegible] Elle resta six mois, en proie [illegible] dans l'abandon [illegible] ceux qui la voyaient [illegible] ne lui adressant jamais [illegible] jamais un mot de [illegible] ne se plaignait pas, elle [illegible] priait pour ses aveugles [illegible] profondément [illegible] sur la croix.

[illegible] d'une prochaine dissolution [illegible] serviteurs de l'hôpital [illegible] débarrassât de cette [illegible] n'avait rien à [illegible] et [illegible] trans- [illegible] de Sainte- [illegible] d'exil, pour y [illegible] Mais, ô miracle! la [illegible] sœurs bien-aimées. [illegible] fut l'objet, la paix [illegible] enfin, rendirent, [illegible] à la pauvre fille.

[illegible] la consolation de voir [illegible] et soumises, deux [illegible] qu'elle avait [illegible] et pour la conversion

desquelles elle n'avait cessé d'offrir à Dieu ses poignantes douleurs. C'étaient les sœurs Barbe Selb et Marguerite Heyd. On les admit à faire pénitence ; plus tard, elles rentrèrent définitivement dans l'Ordre, et elles édifièrent leurs compagnes par leur conduite irréprochable, leur zèle et leur profonde humilité.

« Suzanne Brünn, dernière prieure des Dominicaines de Saint-Nicolas *in Undis*, de Strasbourg, décéda en paix dans le cours de l'année 1602, après une vie d'abnégation et de prière, de soumission à la volonté divine, de fermeté dans sa foi, de persévérance dans le service du Seigneur et de fidélité à ses serments. »







Mlle DE KERBACH ?



Gaston, duc de Roquelaure, marquis de Laverdeux, de Diran, seigneur de Puyguilhen, comte de Gavre, de Pontgibaud, etc., est un personnage populaire : les salons et les ateliers le connaissent, au moins nominativement. Pour beaucoup, il est presque légendaire. Personne n'ignore qu'il fut « l'homme le plus laid et le plus gai de France », que ses aventures galantes sont aussi innombrables qu'incomparables, que ses ruses furent des plus extraordinaires et qu'il ne s'est pas moins distingué par ses facéties, ses impromptus, ses réparties fines et spirituelles, que par ses

bons mots, qui ont fait le tour du monde, et ses joyeusetés qui feraient rire des morts.

Strasbourg a été témoin de ses exploits.....; mais, il faut l'avouer, de même que Bassompierre et La Suze ont été vaincus comme buveurs par des Alsaciens, de même Roquelaure a été battu, sur le terrain de la galanterie, par une Alsacienne. Etait-ce bien une Alsacienne ? C'est ce que nous ne savons pas exactement, et c'est ce que nous voudrions cependant bien savoir. Nous interrogeons donc les érudits sur la matière dont il s'agit.

A cet effet, nous allons rapporter — ou plutôt rappeler l'histoire qui est arrivée à Strasbourg au facétieux et indiscret duc-courtisan.

Roquelaure, né en 1615, vint à Strasbourg à la suite du grand-dauphin de France, fils de Louis XIV.

Etait-ce au mois d'octobre 1681, au moment où le grand monarque vint en personne prendre possession de sa nouvelle conquête, ou bien est-ce plus tard, vers 1687 ou 1688, alors qu'on faisait les préparatifs de la campagne qui s'inaugura par le siége de Philipsbourg? C'est encore un point sur lequel nous n'avons que des rensei-

gnements assez vagues, et pour lesquels encore nous mettons hardiment un point d'interrogation.

Toujours est-il que le dauphin était à Strasbourg et logeait chez le gouverneur de la ville; que Roquelaure l'accompagnait et que, tout vieux de près de 70 ans qu'il était alors, le duc ne servait pas moins activement les appétits amoureux de son illustre maître.

Voici l'histoire racontée par Roquelaure lui-même. Nous soulignerons seulement les mots qui sont l'objet de nos doutes et pour l'exactitude desquels nous essayons de provoquer les recherches des savants ou des familles de l'Alsace que le sujet pourrait intéresser. C'est donc Roquelaure qui parle :

« Le dauphin se trouvoit à Strasbourg; là, il fut reçu avec tout l'éclat et la magnificence dus à son rang illustre. Magistrats, noblesse et dames mirent en usage tous moyens de lui prouver combien l'honneur de sa présence les touchoit et leur étoit agréable. Pendant le séjour du prince royal, Strasbourg devint une petite capitale de la France.

« Tous les divertissemens s'y trouvèrent; mille aventures y naquirent, dignes d'exciter l'envie de Paris même, au point de vue de la corruption des mœurs.

« Voyant donc que tous les seigneurs qui l'entouroient avoient un instant oublié leurs maîtresses parisiennes pour s'en former d'autres, il ne voulut pas rester inactif, et quoiqu'il appréhendât les suites funestes de l'infidélité dont il alloit se rendre coupable à l'égard de Mme de Moret, il ne put résister aux œillades langoureuses qui lui furent indirectement adressées, avec un art, toutefois, dont les femmes seules sont capables.

« Il se lança donc dans les champs de bataille de l'amour. A Strasbourg, les beautés foisonnoient. Sans s'occuper de celles qui lui faisoient, pour ainsy dire, l'offre directe de leur cœur, — car la nature est ainsy en amour : on veut toujours le contraire de ce que demandent les femmes, — il se laissa subjuguer par les doux charmes d'une blonde adorable, qui d'abord sembla ne pas même le remarquer.

« Cette blonde était fille d'un baron *allemand*. Elle se nommoit Marie de Kerbach. Sa taille

étoit fort bien prise; ses cheveux longs et de couleur d'or pâle touchoient presque la terre. Elle avoit les yeux bleus et bien fendus, le teint d'une finesse extrême et d'un ravissant coloris. Sa lèvre étoit purpurine, ses dents possédoient la couleur des perles; sa gorge étoit d'une blancheur à damner un saint. A première vue, Marie de Kerbach inspiroit la rêverie; au second examen, elle suscitoit le désir et l'exaltation. Ajoutons à cela, qu'elle avoit l'esprit vif et prompt à la répartie, qu'elle donnoit tour à tour, à son regard, la langueur ou la vivacité qu'elle vouloit, qu'elle jouoit délicieusement du luth et qu'elle chantoit fort bien, et nous aurons le portrait à peu près exact de l'héritière du baron *allemand*.

« Comment étoit-il possible que le dauphin ne la remarquât pas.....? La première fois qu'elle se présenta à lui, ce fut dans une assemblée où toutes les dames assistoient au souper du prince. Il attacha sur elle ses regards passionnés et lui fit comprendre que sa beauté avoit impressionné son cœur. Puis leurs yeux s'étant rencontrés, le dauphin rougit et Marie baissa ses paupières, comme si elle avoit été subjugée par le respect

qu'elle devoit au fils du roi. Ce manége réussit parfaitement. Le prince, plus amoureux que jamais, donna un bal à toute la noblesse de Strasbourg, afin de pouvoir danser avec sa belle *Allemande.*

« Marie de Kerbach vint à ce bal, en effet. Sa toilette étoit splendide. Un observateur eût bien vite deviné que la descendante d'Eve avoit cherché, par tous moyens, à rehausser encore ses charmes. A peine l'eut-il aperçue, que le dauphin appela Roquelaure, son favori.

« — Roquelaure, lui dit-il en désignant la fille « du baron, vois-tu cette petite *Allemande*......

« — Oui, Monseigneur.

« — Eh bien ! avoue qu'elle est adorable et « qu'aucune dame de la cour n'approche de sa « beauté. »

« Roquelaure sourit. C'étoit une manière affirmative de susciter à son profit les bénéfices de la confidence qu'on lui faisoit. Sourire, c'est être de l'avis, bon ou mauvais, de celui qui sollicite une réponse à son opinion.

« — Regarde un peu cette fine taille, continua « le prince, ce tour de visage, ces yeux brillants,

« ce teint....., cette..... As-tu jamais rien vu de
« plus mignon ?

« — En effet, monseigneur, je la trouve man-
« geable. C'est un petit poulet de grain qu'il
« feroit bon croquer.....

« — N'est-ce pas ?

« — L'appétit vous en vient-il ?

« — Hélas ! consentira-t-elle à s'humaniser
« pour moi..... à me rendre heureux.....

« — Prince, vous ne connoissez pas les
« femmes.

« — Je lis dans ses yeux l'arrêt de ma mort ;
« je crains qu'elle me tienne rigueur et me
« couvre de son mépris.

« — Allons, bon ! voilà un amoureux qui se
« désespère d'avance ! Rassurez-vous, mon-
« seigneur, et point de faiblesse humaine. Je
« connois quantité de femmes qui seroient heu-
« reuses de mettre pavillon bas devant vous.....
« Quant à cette simple fillette de baron, je parie
« vous la rendre souple comme un gant.

« — Tout de bon ? tu crois qu'elle favoriseroit
« mon amour ?

« — Adressez-vous à elle, vous verrez d abord
« si je mens.

« — Moi! lui parler.....! oh! pour cela, non!
« — Cependant si tu veux savoir ce qu'elle pense, « tu me feras plaisir..... Promets-lui tout ce que « tu voudras, je tiendrai plus encore.

« — Savez-vous que c'est vous engager beau- « coup, monseigneur?

« — Qu'importe? puisque je suis décidé à « tous les sacrifices nécessaires pour obtenir sa « faveur..... Tu m'entends, n'est-ce pas?..... Je « compte sur la réussite.....

« — Monseigneur, dit Roquelaure avec un « certain air de fatuité, vous serez satisfait. »

« Et il s'éloigna.

« Après avoir fait quelques tours dans la salle du bal, le duc aborda Mlle de Kerbach, sans qu'on se doutât le moins du monde, parmi les invités, de la mission qu'il alloit remplir.

« Mlle de Kerbach avoit parfaitement remarqué l'entretien du dauphin et de son favori; donc elle se tenoit sur la défensive.

« Les femmes ont généralement l'instinct du danger qui les menace, lors même que ce danger peut leur être agréable, au point de vue des passions ou des sentimens innés en elles.

« Roquelaure fit à la demoiselle un compli-

ment d'autant meilleur qu'il étoit court — et spirituel.

« Puis, après diverses nuances de langage, avant-gardes destinées à engager le combat, il lui déclara la passion que le fils de Louis XIV avoit conçue pour elle.

« Mlle de Kerbach rougit un peu de cette déclaration.

« C'est ce qu'a de mieux à faire une fille d'Eve en pareille circonstance.

« Néanmoins, elle se remit aussitôt et remercia l'ambassadeur de l'honneur que lui faisoit le prince.

« — Je ne sais comment sera accueillie ma « révélation, insinua Roquelaure.

« — Monseigneur a pour moi des sentiments « généreux, dit-elle, et vraiment j'en suis peu « digne. »

« La coquette mentoit. Cette confidence du duc flattoit son ambition; elle goûtoit intérieurement une satisfaction sans égale de ce qu'un prince l'eût choisie parmi tant de beautés. Son cœur se mit à battre, d'une façon fantastique, la générale de l'orgueil. Dès lors, elle s'humanisa peu à peu. Il est vrai qu'elle ne pensoit

pas qu'une déclaration si galante pût avoir d'autres vues qu'un compliment plein de délicatesse.

« Roquelaure, fin matois par excellence, observa toutes les fibres de la physionomie qui se trouvoit devant lui, et devina ce qui se passoit dans l'âme de Marie.

« Elle ne se méfioit pas de lui; elle se livra donc à ces naïves expansions qui sont particulières à la nature allemande.

« Enfin, Roquelaure crut le moment venu d'emporter la citadelle d'assaut.

« — Mademoiselle, fit-il vivement, ne le « cachez pas plus longtemps, vous l'aimez..... »

« La jeune fille sourit.

« — Il faudrait être de marbre, répondit-elle, « pour ne pas aimer ce qui est aimable.....

« — Votre langage m'enchante.....

« — Il est peut-être dépourvu de prudence.....

« — Qu'importe? si la vérité sort de votre « bouche rosée.....!

« — Que penserez-vous de moi?.....

« — Que vous êtes une ravissante personne.

« — Il faut de bien grandes sympathies pour « m'engager à découvrir l'état de mon âme.....

« — Vous en repentez-vous, mademoiselle?

« — Non, non..... je suis attirée par une force « invincible contre laquelle je ne puis lutter.

« — A quoi bon repousser ce qui cause du plaisir ?

« — D'ailleurs, le prince fait le bonheur de la « France entière. Oui, je l'aime, et vous y êtes « bien pour quelque chose, duc.

« — Comment cela?

« — Oui, vous avez tracé de sa personne, de « ses qualités et de ses vertus, un portrait qui « m'a saisie tout d'abord.

« — Ce que vous dites-là, mademoiselle, me « flatte au dernier point..... Cependant, si vous « êtes vraie, si vous ressentez ce qu'expriment « vos lèvres avec tant de grâce, songez davantage « au prince.....

« — Ce sera mon plus grand bonheur.....

« — Songez qu'il souffre pour vous, qu'il est « le plus amoureux des hommes.....

« — Ne raillez-vous pas?

« — J'en suis incapable.

« — Il vous en a fait part?

« — Oui, presque en pleurant.

« — Moi! causer du chagrin à un prince du « sang?

« — Quoique fils de roi, on n'en est pas moins « homme.

« — Que puis-je conclure en cette circon-« stance, monsieur le duc?

« — Avancer l'instant de ses félicités.

« — Oh! que dites-vous?

« — Oui; si vous daignez jeter un regard sur « le prince infortuné qui gémit à vos genoux, « soyez certaine d'un amour fidèle et tendre.....

« — Le prince vous a chargé de m'apprendre « tout cela?

« — Oui, il n'y a qu'un instant.

« — Il s'est montré aussi explicite?

« — Plus explicite encore.

« — Pourquoi ne s'expliquoit-il pas lui-même?

« — Je suis son ami, et, dam! vous com-« prenez.....

« — Bref, vous résumez franchement ses « paroles?

« — Sans doute. De plus, il m'a ordonné de « vous offrir 500 louis si vous consentez à ce « que, dans un mystérieux rendez-vous, il vous « arrache un cheveu de la tête..... »

« A cette proposition malséante, Marie ne laissa échapper aucun mouvement de dignité blessée.

« Sans se déconcerter, elle regarda Roquelaure avec un sourire empreint d'ironie, et, se tournant à demi, comme pour se retirer :

« — Monsieur le duc, persifla-t-elle, je suis « fort enchantée de la bonté que le prince daigne « avoir pour ma personne; je suis désolée, en « même temps, de la peine que vous vous êtes « donnée pour accomplir une aussi..... drôle de « mission..... Mais dites bien au prince que je « ne suis pas marchande de cheveux, surtout en « détail; s'il veut le tout au même prix, je me « ferai un devoir de vous livrer la marchandise « en gros. »

« Ces mots furent prononcés tout d'une haleine et presque sèchement.

« Mlle de Kerbach tourna subitement sur elle-même et disparut dans les salons. Lorsqu'elle crut n'être plus aperçue de Roquelaure, ses sanglots s'échappèrent en abondance de sa poitrine oppressée.

« Est-ce le dépit ou la pudeur offensée qui causoit cet excès de chagrin?.....

« Roquelaure fut complétement désarçonné. Sans répliquer un mot, il se retira et revint conter au dauphin le résultat de sa démarche.

« Ce dernier, pour cacher son désappointement, remercia son ambassadeur d'une singulière façon.

« — La démarche que vous venez d'entre-
« prendre, dit-il au duc, a eu deux excellens
« résultats.....

« — Je ne comprends pas, monseigneur.

« — De plus, elle prouve deux choses.....

« — La première ?.....

« — C'est que la demoiselle n'a pas cru un
« seul mot de ce que vous lui affirmiez.

« — Et la seconde ?.....

« — Prouve que vous êtes un sot. »

« Roquelaure se retira, honteux et confus, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendroit plus. »

Tel est le récit de Roquelaure. Nous avons dit plus haut que nous soulignerions les mots dont la signification affectait nos scrupules. Ces mots sont la qualification d'*Allemands* donnée au *Baron de Kerbach* et à sa fille Marie.

Est-il bien réellement question d'Allemands d'au-delà du Rhin, ou bien d'Alsaciens que la conquête récente n'avait pas encore eu le temps de franciser et que les Français d'avant la Révolution désignaient toujours de l'adjectif trahissant leur précédente situation politique et territoriale ? C'est ce que nous ne saurions préciser et c'est ce qu'il nous importerait de savoir, d'autant plus que l'armorial d'Alsace d'avant la domination française et depuis ne fait aucune mention de la famille de Kerbach.

Tous les armoriaux que nous avons interrogés sont demeurés impuissants à nous répondre d'une manière satisfaisante. A moins que Roquelaure n'ait défiguré l'orthographe du nom propre et n'ait écrit DE KERBACH pour D'ERBACH ou D'ERPACH, famille comtale citée par le *Deutsches Adels-Lexikon* de Kneschke, dans le troisième volume.

Nous attendons une réponse des lecteurs bienveillants qui peuvent s'intéresser à la question.

Dans l'ancien comté de Forbach, près de Sarrebruck, en Lorraine, il y avait un village du nom de Kerbach. Notre héroïne serait-elle la fille d'un châtelain de ce pays ? Dans ce cas,

[illegible] serait une Lorraine. Aujourd'hui c'est tout comme, puisque les noms d'Alsace-Lorraine n'en font plus qu'un, par le malheur des temps. Nous n'en soumettons pas moins nos doutes et nos hésitations à qui de droit.





LES ROSIERS DE BLOTZHEIM



Au siècle dernier, il y avait à Blotzheim, grand village situé vers l'extrémité méridionale du Sundgau, à une lieue du Rhin, vis-à-vis de Huningue, un certain M. Hell, un homme au cœur d'or, bailli de plusieurs terres et seigneuries du Sundgau, et en particulier de Blotzheim et du comté de l'Au.

Cet excellent bailli avait entendu parler de la *Rose de Salency*, et une idée lumineuse autant que morale, patriotique et philanthropique, lui traversa l'esprit.

Salency avait sa *Rose* : Blotzheim aura ses *Rosiers*. Dans le *Dictionnaire Géographique*,

Historique et Politique de l'Alsace (Strasbourg, de l'imprimerie Levrault 1787), et qui se trouve à la Librairie Académique, nous lisons, à l'article Blotzheim : « Ce canton, situé entre le Rhin et le premier rideau qui s'élève à gauche de ce fleuve au-dessous de Bâle, contient 552 arpens mesure de roi, dont les revenus sont consacrés en grande partie à un établissement aussi propre à perpétuer l'amour de la vertu parmi les habitants de Blotzheim, *qu'il est honorable pour le patriote qui en est l'auteur*, et pour la commune qui en a adopté le projet. Par une délibération du 12 mars 1778, les bourgeois de Blotzheim ont arrêté unanimement d'accorder tous les trois ans, sur le produit du comté de l'Au, des prix au garçon et à la fille du lieu qui auront été déclarés les plus vertueux et d'instituer à ce sujet une fête semblable à celle de la Rose de Salency. Ces prix consistent en une médaille d'argent pour chacun des deux sujets et pour la fille en une couronne et en une somme de 200 livres, indépendamment d'une autre de 100 livres qui est partagée également entre ses deux compagnes, c'est-à-dire entre les deux filles qui ont concouru avec elle pour

le prix de la vertu, sauf à augmenter la valeur de ces prix en proportion de l'augmentation du produit du comté de l'Au. Cette fête a été célébrée pour la première fois en 1777, avec toute la pompe et la solennité qui pouvaient donner quelque éclat à une institution si louable. »

Comment et pourquoi cette institution fut-elle fondée ? Quelles en sont les considérants et les dispositions ? C'est ce qui ressort de la *Délibération de la Communauté de Blotzheim*, en date du 12 mars 1775, et du *Décret* rendu le lendemain par le juge, M. François-Joseph-Antoine Hell, grand-bailli des départements de Hirsingen et de Landser, bailli de Blotzheim, envers lequel la communauté s'exprime ainsi : « Comme notre cher bailli a beaucoup travaillé pour nous, et qu'il nous a rendu beaucoup de services sans nous avoir jamais demandé la moindre chose, nous le supplions de recevoir, comme une marque de notre gratitude, le droit de bourgeoisie parmi nous, avec la part d'un bourgeois, sa vie durant, dans les émoluments du comté de l'Au. »

C'est l'analyse des documents que nous

venons de citer qui fait l'objet de la présente notice.

Donc, le 12 mars 1775, une assemblée composée de Henri Peter, comte triennal, et des bourgeois du bourg de Blotzheim en Sundgau, des seigneurs haut, moyen et bas-justicier du comté de l'Au, se tenait en la maison commune en vertu de la permission à eux accordée par ledit M. Hell, juge dudit bourg de Blotzheim.

L'assemblée considéra qu'elle ne pourrait faire un meilleur usage du revenu des droits du comté de l'Au, que d'en employer une partie « à la conservation de la pureté des mœurs qui « depuis si longtemps faisait la joie et la conso- « lation du pays; à encourager et récompenser « la bonne éducation et la vertu; à conserver la « paix et l'union entre nous et nos descendants; « à empêcher le plus qu'il est possible les pro- « cès et les haines; comme aussi à élever à la « religion de bons chrétiens, au roi bienfaisant « (Louis XVI qui venait de monter sur le trône), « dont le règne s'annonce si glorieusement, des « sujets fidèles, et à l'Etat des citoyens vertueux « et utiles. »

Sur ces considérations, les membres de l'as-

semblée ont « réglé, fixé et arrêté une décision en vingt articles, pour être, par eux et leurs descendants à perpétuité, exécutée au pied de la lettre sans que personne, sous quelque prétexte que ce soit, y puisse changer la moindre chose, à moins que ce ne soit pour augmenter le prix et la gloire de la vertu. »

Tous les trois ans donc les bourgeois de Blotzheim élisaient avec un rosier qui était dans l'assemblée dont nous parlons comme une espèce de président et qu'ils qualifiaient de *Comte triennal :* il fut décidé que l'année de l'élection, par conséquent tous les trois ans, le jour de l'Ascension, à dater de 1776, tous les bourgeois s'assembleraient en présence de leur prévôt, dans la commune. Là, ils formeraient deux états séparés, l'un des fils, l'autre des filles de tous les bourgeois de Blotzheim, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à celui de 25 inclusivement.

Sur ces états ne pouvaient figurer les noms de ceux ni de celles qui auraient commis publiquement quelque action déshonorante, et dont les mœurs dépravées seraient connues de la paroisse. Ceux ou celles dont les parents

seraient présentement dans les mêmes cas, devaient être également exclus.

Pour être réhabilités sur les états, de tels enfants devaient attendre dix ans d'une conduite exemplaire. Quant aux récidivistes, ils ne devaient jamais espérer cet honneur.

Les états ainsi dressés devaient être réunis dans un livre *ad hoc*, relié, et signés sur-le-champ par au moins dix bourgeois, y compris le prévôt.

En outre, il devait être dressé un état des trente femmes ou veuves de bonnes vie et mœurs, qui avaient le plus d'enfants vivants, lequel état, comme les deux précédents, devait être inséré dans le livre relié.

Ce dernier état devait contenir les noms de ces femmes par ordre du nombre d'enfants vivants qu'elles avaient, à commencer par celle qui en avait le plus. Au nombre de leurs propres enfants étaient comptés les orphelins ou les enfants trouvés qu'elles avaient reçus chez elles et qu'elles entretenaient depuis au moins une année.

Que devaient faire ici ces trente mères de

famille ? C'est ce qui ressort de l'article 2 de la délibération municipale.

Le dimanche après l'Ascension, à l'issue de la grand'messe, la communauté assemblée, le prévôt faisait publier les trois états.

Le même jour, après vêpres, on chantait le *Veni Creator*, et le curé faisait un discours sur « l'impartialité et la justice avec lesquelles on devait donner son suffrage. »

Devant la maison commune, les trente femmes devaient alors se trouver assemblées, en présence du curé, du comte triennal et des quatre bourgeois qui avaient le plus grand nombre d'enfants vivants. Ces derniers font entrer les trente mères de famille, dans l'ordre où elles sont portées sur l'état, et sur l'état des filles elles en choisissent chacune quinze.

Pourquoi cette dernière formalité ? Le Conseil a prévu le cas où ces femmes favoriseraient leurs parentes ou amies, et « pour éluder la cabale, il a été arrêté que chaque femme nommeroit quinze filles, parce que ne pouvant remplir ce nombre par les suffrages qu'elles donneroient à leurs parentes ou amies, elles finiront au moins par nommer, de préférence à d'autres, les filles

les plus vertueuses, comme cela est arrivé lors de l'élection de 1777. »

Cette opération terminée, vient le tour des bourgeois. Tous les bourgeois de Blotzheim sont donc eux-mêmes assemblés devant la maison commune. Par les sieurs curé, prevôt et comte triennal, ils sont introduits dans la grande salle; le prévôt lit devant eux, à haute et intelligible voix, les noms des quinze filles qui ont obtenu le plus de suffrages, et chaque bourgeois, à tour de rôle, doit déclarer celle qu'il reconnaît comme la plus vertueuse.

Sur ces quinze, on écrit les noms des trois qui ont obtenu le plus de voix, qui sont inscrits sur le registre.

Maintenant, il s'agit des garçons.

Les bourgeois, étant toujours assemblés, il leur est donné lecture de l'état des garçons de la paroisse, dressé aussi, comme nous l'avons constaté, le jour de l'Ascension. A tour de rôle, chacun des bourgeois nomme les trois garçons qu'il considère comme les plus vertueux. Une liste est faite des quinze qui ont ainsi obtenu le plus de suffrages; lecture en est faite, après quoi

les signatures du prévôt et du comte triennal sont apposées.

Voilà donc un double choix des trois filles et des trois garçons les plus vertueux de la paroisse, dûment fait, proclamé et rédigé.

Il faut maintenant élire le *Comte triennal* en la forme accoutumée. Cette nouvelle opération terminée, tous les états et procès-verbaux légalement dressés et vérifiés, sont présentés au juge du bourg de Blotzheim.

C'est alors que la voix du juge se fait entendre, pour prononcer l'arrêt suprême.

Sur les trois filles qui ont obtenu le plus de suffrages, il choisit celle qui sera la *Rose* de Blotzheim et qui aura l'honneur d'être appelée la *Comtesse de l'Au*.

Sur les quinze garçons qui ont recueilli également le plus grand nombre de voix, le bailli choisit celui qu'il croit être le plus vertueux, ce sera le *Rosier* de Blotzheim ; il choisit en outre les deux qu'il pense en approcher le plus, lesquels doivent avoir également part aux libéralités du Conseil.

Il est formé deux tableaux, l'un des filles, l'autre des garçons, selon l'ordre des suffrages,

et, le jour de la Pentecôte, le curé en donne lecture au peuple, au prône de la paroisse. Ces tableaux sont ensuite publiés et distribués dans le bourg de Blotzheim.

Ces opérations préliminaires terminées, arrive le grand jour de la fête du couronnement et de la proclamation des lauréats.

La Rose de Blotzheim est vraiment une princesse, et si ce n'est une reine, c'est du moins, comme nous l'avons dit, la comtesse de l'Au!

Cette fête triplement solennelle a lieu le mardi après la Pentecôte.

La personne qui, sur la liste des trois méritantes, a été choisie par le juge, est l'objet des plus grandes attentions et des plus grands honneurs.

Dès le matin, le nouveau comte triennal, accompagné des quatorze autres filles et des quinze garçons, va la chercher dans la maison paternelle, et elle est conduite à l'église au milieu d'un cortége imposant :

Le comte triennal ouvre la marche; il est suivi des pères ou tuteurs des demoiselles et des jeunes gens qui ont été acclamés; viennent ensuite le père et la mère de la comtesse; après

eux, la comtesse de l'Au! à laquelle le garçon le plus vertueux, le Rosier, donne la main; ensuite les deux garçons choisis après lui, donnent la main aux deux jeunes filles qui ont tenu la balance avec la comtesse; puis les douze garçons, selon l'ordre des suffrages obtenus, donnent la main aux douze filles que les voix ont proclamées, suivies par leurs mères.

Arrivée à l'église, la comtesse de l'Au est conduite à un prie-dieu splendidement recouvert d'un riche tapis, lequel est placé *ad hoc* au milieu du chœur; ses deux heureuses compagnes sont à ses côtés sur de petits tabourets.

Les garçons vainqueurs, à la tête desquels se présente *le plus vertueux*, sont rangés en une ligne à la droite de la comtesse, tandis que les douze filles sont sur une autre ligne à sa gauche.

Il est question, dans cet ordre, d'assister au service qui se célèbre chaque année, le même jour (mardi de la Pentecôte) pour le repos de l'âme du seigneur qui fit don, à la communauté de Blotzheim, du comté de l'Au, dont les revenus étaient affectés à l'institution qui était l'objet de toutes ces cérémonies.

La première, la comtesse va à l'offrande, sui-

vie de ses deux compagnes, des douze filles choisies, puis des quinze garçons; viennent ensuite les pères et les mères de ces heureux du jour, et enfin les autres bourgeois et bourgeoises de Blotzheim.

Après le service divin, le curé bénit une couronne et deux médailles que l'ancien comte triennal avait déposées sur l'autel, et après une exhortation appropriée à la circonstance, il pose la couronne sur la tête de la comtesse, lui présente une des médailles, et donne l'autre au Rosier, le garçon le plus vertueux.

Un *Te Deum* d'actions de grâces est entonné, et les cloches réjouies sonnent à toute volée.

La cérémonie religieuse est à sa fin. La comtesse est reconduite chez elle dans le même ordre qu'en allant à l'église, et là, arrive l'ancien comte triennal, qui lui remet la somme de 200 livres tournois d'argent sonnant.

Les deux compagnes de la comtesse sont également reconduites chacune chez leurs pères ou mères, où ledit magistrat remet à chacune la somme de 50 livres.

Ces sommes d'argent étant regardées comme pécule *castrense,* personne, qui que ce soit et

sous quelque prétexte que ce puisse être, n'a le droit d'y toucher que celles qui les reçoivent. C'est leur propriété inaliénable et sacrée !

Dans l'après-midi se fait une promenade officielle ; c'est le tour du comté de l'Au, d'une pierre borne à l'autre; la comtesse y est menée en grande pompe avec ses compagnes.

Ainsi se termine la fête, et bientôt, il n'en faut pas douter, une autre cérémonie aura lieu, car une *Rose de Blotzheim*, une comtesse de l'Au, une jeune personne déclarée, reconnue et proclamée vierge, couronnée comme vierge, jouissant du droit exclusif de porter toute sa vie, sur sa poitrine sans reproche, la médaille de l'immaculation, ne pouvait rester longtemps dans le célibat, il ne faut pas demander si, parmi ces quinze garçons honorés du suffrage de toute la paroisse de Blotzheim et ceux des environs, émerveillés des honneurs qui distinguèrent cette brillante héroïne, il se présentera de nombreux concurrents, prétendant à posséder une main si heureuse, un cœur si pur, une tête couverte de l'auréole de la virginité.

Mariée, la vierge couronnée ne sera plus la comtesse d'Au, mais elle aura le droit d'être au

nombre des trente femmes qui dans la suite choisiront les quinze filles; et lorsqu'elle sera celle des trente qui aura le plus d'enfants, elle aura double voix. Dans tous les cas, mariée ou non, elle conserve toute sa vie le droit de porter ostensiblement sa médaille.

Il faut maintenant parler de cette médaille : le modèle en est dû au juge Hell, promoteur de l'institution. A chaque couronnement, comme on l'a vu déjà, il en était frappé deux exemplaires de la valeur de 5 à 6 livres chacun, dont l'un était pour la vierge couronnée et l'autre pour le garçon vainqueur par le nombre des suffrages. Ils consistent en un triangle surmonté d'une croix, le tout entouré d'une guirlande de tiges de fleurs de lys garnies de tout leur feuillage; sur les branches du triangle sont gravés les noms de celle ou de celui qui ont remporté le prix de vertu. La forme de la médaille est tirée des armoiries de la communauté de Blotzheim qui sont un triangle d'argent surmonté d'une croix de même sur un fonds de gueules.

Quant à la couronne, elle était de fleurs de lys blancs.

Nous devons entrer dans quelques considéra-



tions morales sur l'institution de Blotzheim : la délibération de la communauté n'a garde de les oublier. Ainsi, il est dit que le choix des filles comme celui des garçons doit être fondé sur la vertu seule, sans égard à la position de fortune. « Nous exhortons nos descendants, est-il ajouté, lorsqu'ils trouveront égalité de bonne vie et mœurs dans deux sujets, de porter de préférence leur choix sur la fille la plus pauvre, celle qui sera la meilleure ouvrière, qui saura le mieux soigner les bestiaux, cultiver les jardins et les légumes, qui saura le mieux filer, tricoter, coudre, qui ne s'habillera que de toiles et d'étoffes faites dans le ménage ; et, en cas d'égalité de mérite et de vertu dans tous les genres de connaissances et de capacité dans l'économie rurale, ou de fortune, celle qui s'habillera le plus modestement sera préférée. »

Le Rosier, le comte triennal, jouissait des priviléges et du champ dans le comté de l'Au ; « et pour que les pauvres bourgeois puissent être élus comme les riches et que cette place soit uniquement décernée à la vertu, le comte élu ne sera plus obligé, comme ci-devant, à aucun repas ni à la moindre dépense après

l'élection; et ce ne sera que celui qui sera regardé comme le plus vertueux des bourgeois, sans égard à la fortune, qui pourra être élu à la pluralité des voix de tous les bourgeois, à condition que ceux qui auront perdu trois procès qu'ils auront commencé sans consultation de trois anciens avocats, faite par écrit sur le vu de toutes les pièces et sur un détail véridique du fait, ne pourront plus être élus comme triennal, ni ceux qui auront été condamnés trois fois à l'amende pour délits commis à dessein, pour dommages causés ou anticipations faites à leurs voisins, ni ceux qui auront commis quelque action déshonorante qui soit publique ou pour laquelle ils auront été condamnés par sentence.

« Les garçons qui seront publiquement reconnus pour ivrogne, querelleur ou joueur, ne pourront pas être choisis, ni ceux qui auront été condamnés trois fois à l'amende pour avoir été mêlés dans des querelles, pour avoir rôdé pendant la nuit, ou s'être conduit immodestement à l'église pendant le service divin.

« Les filles ne pourront non plus être élues, si elles ont été trois fois à des danses hors du bourg de Blotzheim, sans être accompagnées de

leurs mères, et si elles ont assisté à des danses pendant la nuit dans le lieu, sans leurs mères.

« Ceux ou celles, enfin, qui ne fréquenteront point le catéchisme ne pourront pas davantage être élus. »

Telle est l'économie de la délibération des bourgeois de Blotzheim. Telle est l'institution de la *Rosière* et du *Rosier* de Blotzheim, de la *Comtesse d'Au* et du *Comte triennal.*

Quant au bailli-juge Hell, membre honoraire de la Société économique de Berne, il applaudit hautement au zèle qui animait les bourgeois de Blotzheim pour conserver l'innocence de la jeunesse et maintenir entre eux la probité, la paix et les bonnes mœurs. Il se montra très touché de l'honneur qu'ils lui faisaient de lui accorder parmi eux la bourgeoisie, et il voulut que la part qui devait lui revenir sur le revenu du comté de l'Au fut destinée à payer chaque année le maître d'école pour l'instruction des enfants pauvres; il leur fit encore remise, par le même objet, des 300 livres que lui devait la communauté de Blotzheim.

Mais, « quelque flatteuse que soit pour nous,

ajoute le scrupuleux et généreux bailli, la confiance des bourgeois de Blotzheim, en nous attribuant le pouvoir de nommer seul, parmi les trois filles choisies, celle qui doit remporter le prix de la vertu, et le garçon le plus vertueux avec ses deux assesseurs, nous ne croyons pas pouvoir accepter ce droit. Nous supplions ceux qui feront le règlement, d'ordonner que ce ne soit pas le juge seul qui fasse ces nominations, mais qu'elles se fassent à la pluralité des voix, qui seront données par le seigneur du lieu, et en son absence par celui qui sera fondé de sa procuration, par le curé, par le juge, et en son absence par celui à qui il en donnera la commission par écrit, par le prévôt et par le nouveau comte triennal. »

Il y a juste un siècle et trois années que la *Rose* de Blotzheim a été inaugurée; elle devait durer à perpétuité, mais elle avait compté sans la Révolution française..... Par le fait, son existence effective a été bien éphémère; elle n'a pu opérer que quatre nominations et conséquemment ne créer que quatre comtesses d'Au et quatre comtes triennaux; elle n'a pu tresser que quatre couronnes de fleurs de lys blancs;

elle n'a pu faire frapper que quatre paires de médailles d'argent au triangle de gueules.

Elle était digne, pourtant, d'un meilleur sort et d'un plus long avenir. Pourquoi les habitants de la bourgade de Blotzheim ne ressusciteraient-ils pas une institution unique en Alsace, et qui, d'après son essence même, devait, en favorisant l'accroissement de la population, faire fleurir l'innocence et triompher la vertu ?

Le comté d'Au n'existe plus, et les ressources qu'il fournissait à l'institution sont évanouies : mais les propriétés privées de la commune n'ont pas baissé de valeur et les cœurs généreux n'ont pas diminué dans Blotzheim !

Comme en 1777, ils trouveront bien trente femmes avec beaucoup d'enfants, et, comme en 1777, il ne sera sans doute pas malaisé de choisir quinze jeunes filles vertueuses pour en tirer une *Rosière*, et quinze jeunes gens vertueux pour en tirer un *Rosier*.....!

Allons donc, braves habitants de Blotzheim ! A l'œuvre !





Mme DE TURCKHEIM

E 13 décembre 1850, était conduit à sa dernière demeure un grand citoyen d'Alsace. Cet homme regretté avait été député, il avait été maire de Strasbourg; la rosette d'officier de la Légion d'honneur avait décoré sa boutonnière, et l'Eglise de la confession d'Augsbourg l'avait vu à la tête de son administration.

Dans les temps les plus difficiles, il avait rendu à sa patrie des services signalés : Strasbourg se souvenait. Cette noble et sympathique figure avait nom Frédéric de Turckheim. Un tel fils devait avoir pour mère une femme supérieure. Elle l'était. C'est d'elle que je veux parler.

Dans une très substantielle notice qu'il a consacrée à la mémoire du fils, le savant archiviste Spach dit quelques mots bien sentis à l'adresse de l'illustre mère. C'est lui que nous prendrons pour guide.

« M. de Turckheim père avait épousé, en 1778, la fille d'un des premiers banquiers de Francfort. Il n'y a plus d'indiscrétion à dire que l'illustre Gœthe avait, un instant, aspiré à la main de Mlle de Schœnemann, et qu'il a célébré cette femme remarquable dans plusieurs de ses poésies lyriques, sous les noms de Lina et de Lili. Je ne citerai ici que pour mémoire l'une des pièces les plus coquettes : *La Ménagerie de Lili*, et les strophes, délicates et profondément senties, qui commencent par ces vers :

Lina, kommen diese Lieder
Jemals wieder Dir zur Hand.....

« Dans une partie de son autobiographie — et ce n'est pas la moins attachante — il raconte, avec une sérénité placide, ces relations pures et idéales, qui ont occupé une large place dans son développement poétique. C'est un fait digne de remarque, que le nom du plus grand poète

de l'Allemagne se trouve mêlé, dans la dernière partie du XVIIIe siècle, à celui de plusieurs de nos familles et de nos célébrités d'Alsace, et qu'il soit venu leur donner la plus belle consécration, celle qui émane de son génie.

« La mère de M. Frédéric de Turckheim avait donc été, un instant, la fiancée de Gœthe, mais, des deux côtés, les parents voyaient avec quelque déplaisir le projet de cette union. Pour les parents de Lili, un poète devait ressembler de bien près à un aventurier; quant au vieux père de Gœthe, il n'est personne ayant quelques notions de littérature moderne, qui ne se rappelle — grâce à la lecture de « *Dichtung und Wahrheit* » — les traits de ce bourgeois de Francfort, méthodique, pédantesque, mais doué d'un rare bon sens, qui devait lui faire appréhender, sinon pour son fils, du moins pour lui-même, les inconvénients d'une alliance avec une famille très patricienne, habituée à beaucoup de luxe et au mouvement d'une grande maison.

« Bref, d'un commun accord, on dénoua des liens à peine formés. Peu d'années plus tard,

Mlle de Schœnemann fut, comme je viens de le dire, rattachée à Strasbourg par les liens de l'affection et du devoir. Gœthe, avec un peu d'amertume au fond du cœur, s'en consola en créant des chefs-d'œuvre et en vouant, à ce souvenir de jeunesse, un culte, auquel ni l'âge ni les devoirs de la vie ne le rendirent infidèle.

« La mère de M. F. de Turckheim était, au dire de tous ceux qui l'ont connue, une femme remarquable par une beauté à la fois régulière et pleine d'expression; les grâces irrésistibles de son esprit correspondaient aux attraits de sa figure. L'atmosphère au milieu de laquelle sa première jeunesse s'était écoulée à Francfort, avait dû hâter le développement de cette nature privilégiée. Le cœur de cette noble femme était aussi haut placé, aussi fort que son esprit était séduisant. Elle supporta bravement l'adversité, et sut, dans des positions restreintes, pourvoir à l'éducation de ses enfants, comme si elle avait été à la tête d'une brillante fortune. Il n'est pas difficile de deviner qu'elle influence une mère aussi distinguée exerça sur l'aîné de ses fils. »

L'Alsace ne peut que s'enorgueillir du fils, et elle doit un éternel souvenir de reconnaissance à la mère qui le lui a donné. A ce titre, une place était de droit réservée à cette illustre femme, dans un recueil consacré aux dames d'Alsace, avec une mention des plus honorables.





LES VEUVES ET FILLES A MARIER

DE MUNSTER

UEL diable tourmentait donc le Magistrat de Munster en l'an de grâce 1570, le 4 mars? Quelle mouche le piquait? En 1570! Mais tout était bien calme pourtant dans la vallée de Munster. La guerre ne décimait pas les citoyens; la peste ne régnait pas; la mortalité ne fauchait personne plus que d'ordinaire. Eh bien, alors?

Eh bien, le 4 mars de l'année 1570, « les honorables, prudents et sages messieurs le bourguemestre et magistrat de Munster » décrètent une chose curieuse, originale, incroyable, invraisemblable, impossible, injuste, cruelle, abominable et criminelle. A l'unanimité, « les honorables,

prudents et sages messieurs le bourguemestre et magistrat de Munster décrètent, qu'à l'avenir aucun *Welche* ne pourra épouser une veuve ou fille de bourgeois de cette ville sans la permission formellement exprimée et décrétée par le Magistrat tout entier.

« Celui ou celle qui contreviendra à cette défense sera expulsé ou expulsée pour toujours, ainsi que son conjoint, hors la ville et de la vallée, sans merci! » Ni plus ni moins.

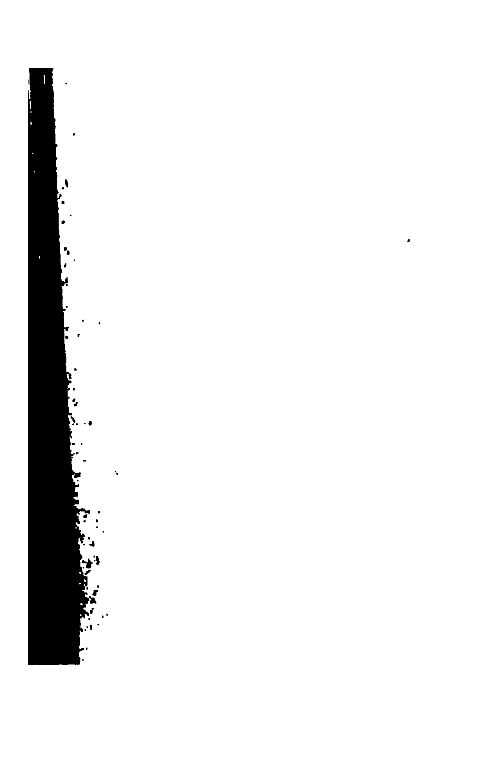
Oui, un Welche, c'est-à-dire un Français! Et pourquoi cela, s'il vous plaît, messieurs le bourguemestre et magistrat? Le décret n'en sonne mot. « Faut-il l'attribuer uniquement à un mesquin et étroit esprit d'exclusion? ou bien faut-il supposer que messieurs les Welches — messieurs les Français — exerçaient une telle fascination sur mesdames les veuves et mesdemoiselles les filles à marier de la ville et vallée de Munster, enlevant sans vergogne ni pitié les plus jolies et les plus riches à la barbe des bons bourgeois de céans, que le magistrat et bourguemestre crurent de leur devoir d'interposer leur autorité, et par ainsi venir en aide, décret à la main, à l'insuffisance des attractions person-

nelles de leurs sujets et administrés? Réponds, si tu le sais, et choisis, si tu l'oses, lecteur!

La défense de Munster n'est pas le seul exemple de prohibition des mariages entre Français et Alsaciennes. Il existe un *Règlement de police et de taxe des domestiques et journaliers travaillant dans les vignes et les champs*, fait entre les seigneurs de Riquewihr, de Ribeaupierre, de Hohenlandsberg et de Hattstatt, et les villes de Colmar, de Kaysersberg et de Turckheim, daté de Guémar le 1er mai 1580 (1. E. 49). Ce règlement établit une sorte de confédération entre ces divers personnages, dans laquelle défense expresse est faite aux Alsaciennes de leur ressort de contracter mariage avec des *Welches* (Français).

Le document est en allemand et ne comprend pas moins de trente pages d'explications et de considérations.







MADELEINE STAHL

E qui concerne cette vertueuse personne est tiré de l'*Union d'Alsace-Lorraine*, sous la rubrique SCHLESTADT :

« 30 juillet 1880.

« Aujourd'hui, 30 juillet, il a plu au Seigneur de rappeler à lui sa digne servante, Mlle Madeleine Stahl, âgée de quarante-huit ans. Cette pieuse chrétienne, que la mort enleva trop tôt à ses protégés, laisse un vide immense dans les institutions et œuvres de charité de la ville de Schlestadt, dont elle fut pour ainsi dire l'âme. Aucun pauvre ne s'adressa jamais à elle sans être secouru; elle poussait même la charité

jusqu'à s'offrir à ceux qu'elle croyait être nécessiteux. Jouissant d'une belle fortune, elle n'en préleva de son vivant que le strict nécessaire pour son entretien et employa le restant à soulager les infortunés.

« Sa modestie ne devait pas lui survivre, car à la nouvelle de sa mort, un cri de douleur s'échappa de la poitrine de tous ceux qui l'ont connue, et tous les pauvres de la ville s'accordèrent à louer en elle une amie et une bienfaitrice. »

« 2 août 1880.

« On vous a déjà donné quelques détails sur Mlle Madeleine Stahl, que Dieu vient d'appeler à lui, à peine âgée de quarante-cinq ans. Permettez-moi d'ajouter encore quelques mots à ce que vous a écrit votre honorable correspondant.

« Durant les deux jours que le corps de la défunte était exposé, une foule nombreuse se pressait dans la chambre mortuaire ; les uns apportant des bouquets, des couronnes, des guirlandes, tous priant pour le repos de l'âme de la défunte. Le lit de parade disparaissait sous les fleurs qu'avait apportées la vénération

ou la reconnaissance. Il est immense, le bien qu'elle a su faire durant sa courte vie, et avec sa santé toujours fragile. Elle a su donner une nouvelle impulsion à toutes les œuvres déjà existantes, et surtout leur imprimer un cachet religieux que toutes n'avaient pas toujours eu : l'association des dames de charité, sous le patronage de Saint-Vincent-de-Paul, l'ouvroir pour les pauvres, la Société de secours mutuels pour les femmes, lui doivent en grande partie leur prospérité ; l'école du dimanche, où les jeunes filles adultes reçoivent, de maîtresses dévouées, et à titre complétement gratuit, avec un supplément d'instruction primaire, de salutaires conseils, est une œuvre de sa création.

« Aussi, l'on peut dire que le jour de l'enterrement de Mlle Stahl a été un vrai triomphe de la charité chrétienne rehaussée par l'humilité. »



VIII

LES ALSACIENNES

CRIMINELLES





SALOMÉ RIEHL, FEMME GLŒCKLER

E 26 juin 1846, la Cour d'assises du Bas-Rhin siégeait à Strasbourg, sous la présidence de M. le conseiller Wolbert.

Longtemps avant l'heure indiquée pour l'audience, une foule agitée et impatiente se presse aux portes du tribunal; tous les couloirs, toutes les avenues sont encombrés de curieux, que les efforts réunis de la gendarmerie et d'un piquet de chasseurs d'Orléans ont de la peine à contenir; chacun veut voir se dérouler l'important procès qui va se juger et qui rappelle, sous plus d'un rapport, le drame judiciaire du Glandier, vivant dans toutes les mémoires.

Enfin l'heure sonne, les portes s'ouvrent, les flots des curieux se précipitent dans la salle, qui

est comble en un clin d'œil; on apporte tout ce qu'on a pu trouver de bancs, de tabourets et de fauteuils, et à l'instant toutes les places sont envahies.

La Cour entre en séance: **M. Wolbert**, président, a pour assesseurs **MM. Aubry et Lang.**

M. Carl, procureur du roi, occupe le fauteuil du ministère public.

Mes Eschbach et Mallarmé viennent s'asseoir au banc de la défense.

Derrière les siéges de la Cour, on remarque plusieurs membres du tribunal; les bancs du bureau sont trop étroits pour contenir les nombreux avocats en costume qui s'y pressent.

Dans la tribune viennent se placer nombre d'élégantes dames, cortége empressé de tous les grands drames judiciaires.

Au pied du bureau de la Cour, sur une table, se trouvent les pièces de conviction, parmi lesquelles on aperçoit des effets de linge ensanglantés.

A peine le calme s'est-il un peu rétabli, que tous les regards se portent sur le banc des accusés; là, entre quatre gendarmes, est assise une femme en habits de deuil; son costume se

compose d'une robe et d'un grand châle noir; un bonnet en tulle noir compose le reste de sa parure. Elle tient sa tête baissée. Elle est fortement constituée; les traits de son visage sont rudes et très montés en couleur; son œil est sec et dur.

Interrogée par M. le président, elle déclare se nommer Salomé Riehl, âgée de trente-sept ans, veuve de Jean-Georges Glœckler, ouvrier meunier, née à Hœnheim, demeurant à Strasbourg.

Après les formalités d'usage, le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation; ce dernier document est conçu dans les termes suivants :

Le nommé Jean-Georges Glœckler, garçon meunier à Strasbourg, veuf depuis environ trois ans, et ne pouvant surveiller l'éducation de sa fille Sophie, âgée de cinq ans, songea à se remarier. Il s'adressa, à cet effet, à deux entremetteuses qui le mirent en relation avec Salomé Riehl, laquelle habitait la commune de Hœnheim et jouissait d'une certaine fortune. Le mariage suivit presque immédiatement cette entrevue; mais il n'offrit aucune chance de

bonheur à Glœckler. Laborieux, rangé, d'un caractère doux et affable, il trouva, chez sa seconde femme, tous les défauts opposés à ses qualités, et l'on entendit dire bien souvent que son ménage était livré au pillage, que son argent n'était pas en sûreté, que sa femme le volait en ouvrant, à l'aide d'une fausse clef, le tiroir du meuble dans lequel il serrait ses économies, qu'elle se montrait constamment brutale envers lui, enfin qu'elle se livrait à la débauche et au dévergondage. C'est avec douleur qu'il confia, en dernier lieu, à un ami, qu'il n'était pas le père de l'enfant dont Salomé Riehl était enceinte. Tout en gémissant sur son malheur, il poussait si loin la douceur et le sentiment de l'honneur, qu'il ajoutait qu'il consentirait à reconnaître cet enfant, afin de ne pas salir son nom en donnant de la publicité à l'inconduite de sa femme. Cette mansuétude ne l'empêchait pas toutefois de faire souvent à cette dernière des reproches par lesquels il espérait la corriger; mais bien loin d'atteindre ce but, il ne parvint qu'à aigrir son caractère altier et dur, et des scènes violentes mirent les voisins dans la confidence des chagrins domestiques de Glœckler.

L'enfant du premier lit n'avait jamais obtenu une caresse de l'accusée; il était au contraire pour elle l'objet d'une haine qui ne fit que s'accroître, lorsqu'elle-même devint mère de deux garçons. Elle songea dès lors que la part de la fortune revenant à cette petite fille diminuerait par la suite celle de ses propres enfants, et elle résolut de s'en défaire par un crime.

Dans la soirée du 24 août 1840, l'accusée monta dans la chambre au linge sale, située au cinquième étage de la maison de son mari; elle y fut suivie par la petite Sophie, alors âgée de cinq ans. Cette enfant s'approcha de la fenêtre ouverte, donnant sur la place du Temple-Neuf, et bientôt on la vit tomber du toit sur la rue et rouler jusqu'à la rigole du ruisseau, situé à une distance assez grande de la maison.

Tandis que les voisins accouraient au secours de la malheureuse Sophie, qui rendait le dernier soupir entre leurs bras, l'accusée descendit lentement les escaliers, ne jetait aucun cri de désespoir, montrait une indifférence étrange pour un événement qui aurait dû exciter chez elle un grand trouble, et ne versait point de larme qui témoignât de sa douleur. On avait remarqué

[illegible] qu'elle était derrière [illegible] aucun mouvement pour [illegible] précipitée vers la fenêtre. [illegible] appeler au secours. [illegible] qu'elle avait ignoré la pré[illegible] l'enfant dans la mansarde; mais l'in[illegible] que Sophie n'avait pu y [illegible] de la femme Glœckler, car [illegible] l'enfant ne pou[illegible] qu'en passant devant [illegible] cette petite fille craignait [illegible] femme, qu'elle ne l'eût point [illegible] formellement autorisée par [illegible] des lieux a démontré [illegible] est tellement élevé du [illegible] l'enfant de terre. [illegible] à se hisser de façon [illegible] corps flasque sur le toit.

[illegible] à la connaissance [illegible] de l'affreux caractère [illegible] indifférence qu'elle manifesta en présence du cadavre de Sophie, la certitude qu'elle n'avait jamais montré à cette enfant la moindre bienveillance, qu'au contraire, elle la maltraitait sans cesse, firent penser à tous

les témoins de cette horrible scène qu'il ne fallait attribuer la mort de la fille de Glœckler qu'à la méchanceté de sa femme. Ce dernier parut partager cette manière de voir, car on l'entendait s'écrier : « Salomé ! Salomé ! je ne sais si tu es coupable ou innocente, mais si tu as commis un crime, Dieu te jugera ! »

Il est donc avéré que la femme Glœckler a préludé par un meurtre à l'assassinat qu'elle voulait commettre sur la personne de son mari, crime dont l'exécution remonte au mois de novembre 1845.

Les principes austères de Glœckler gênaient l'accusée, et la surveillance dont elle était l'objet lui pesait depuis longtemps. Elle résolut de s'affranchir de ses entraves, et le poison, administré à petites doses, lui parut le moyen le plus infaillible pour se débarrasser de son mari et pour échapper aux poursuites de la justice. Cette pensée criminelle reçut son exécution à une époque où le malheureux Glœckler annonça hautement que la vie commune lui était devenue insupportable et qu'il voulait une séparation. M. Hoff, pharmacien à Strasbourg, déclare que, dans le courant du mois d'août 1845, l'accusée

[illegible]

[illegible] des médica-
[illegible] il refusa cependant de délivrer l'arsenic
[illegible] que sur la présentation d'un
[illegible] du commissaire de police du canton.
[illegible] l'accusée revint avec cette pièce et
[illegible] il lui remit [illegible] grammes d'arsenic.
[illegible] La femme Blech-
[illegible] chez M. [illegible]
[illegible] sans
[illegible] de cette acquisition
[illegible]

[illegible] de l'arsenic, l'accusée
[illegible] mais non pour les
[illegible] Blechler se plaignit de
[illegible] ces douleurs augmentaient
[illegible] elles étaient plus intenses
[illegible] prenait des aliments que sa
[illegible] il fut pris de vomissements;

d'autres fois, il faisait des efforts terribles pour vomir, sans pouvoir y parvenir; ses forces diminuèrent successivement; bientôt, il ne put plus se livrer à aucun travail; il se coucha, et le docteur Schmitt fut appelé pour lui donner des soins. Ce médecin crut reconnaître les caractères d'une fièvre nerveuse, et, en effet, un empoisonnement à l'aide de l'arsenic à doses très faibles produit, de l'avis même du docteur, des symptômes analogues à ceux qu'il avait observés. Le 3 novembre, Glœckler était en proie au délire; sa faiblesse était extrême; M. Schmitt le vit dans le courant de l'après-midi et déclara qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre. Il revint le même soir dans la maison et apprit que le malade ne se trouvait plus dans son lit et qu'il avait disparu. L'accusée paraissait évanouie; il s'approcha d'elle, lui tâta le pouls et s'étonna de voir que cet évanouissement n'était que simulé.

Interrogée, la femme Glœckler raconta que son mari avait demandé à satisfaire un besoin, qu'elle l'avait placé sur le vase de nuit, l'avait aidé à remonter sur son lit, qu'ensuite elle était allée aux latrines pour vider le vase, qu'elle y

draps de lit ensanglantés dans une armoire placée dans la même chambre, une paire de bas de laine souillée de boue et de sang, des linges et des chiffons remplis de matières fécales, dont le fond de l'armoire portait également des traces. La femme Glœckler fut gardée à vue puis incarcérée.

L'information à laquelle il fut procédé a clairement établi que Glœckler est mort par l'effet de l'arsenic, et que son assassin n'est autre que sa femme.

Déjà nous avons vu que la maladie du défunt remonte au jour de l'acquisition du poison faite par l'accusée dans la pharmacie Hoff, et que M. le docteur Schmitt n'a pas repoussé l'idée d'un empoisonnement lent. Les parties internes du corps de Glœckler retrouvées parmi les matières fécales ont été soumises à une double analyse. Les chimistes de Strasbourg n'avaient point été heureux dans leurs investigations. Des savants de Paris ont obtenu un résultat certain, et il résulte du rapport joint aux pièces : 1° que la portion de foie de Glœckler, renvoyée à leur examen, renfermait une proportion d'arsenic notable et qu'ils ont pu apprécier à la balance;

2° que les matières contenues dans les intestins en renfermaient également; 3° qu'il existait de l'arsenic dans la portion d'intestins sur laquelle ont porté leur analyse; 4° que les poumons ont aussi décélé l'existence de cette matière vénéneuse.

Glœckler est donc mort par suite d'un empoisonnement par l'arsenic.

Il est tout aussi bien établi que nul autre que la femme Glœckler n'a été l'auteur du crime.

Nous avons parlé plus haut de l'inconduite de cette femme et des plaintes que le mari avait trop souvent et trop légitimement portées contre elle. Nous allons trouver dans ses démarches et dans ses discours des preuves évidentes de sa culpabilité. L'accusée savait que son mari n'avait plus longtemps à vivre : le docteur Schmitt le lui avait déclaré. Elle craignait à juste titre qu'après le décès les parents de son mari ne voulussent s'assurer par une autopsie des causes de sa mort. Il était donc important de faire disparaître le cadavre, et il fallut être seule pour exécuter ce dessein. Le 3 novembre, dans l'après-midi, les parents de Glœckler étaient venus le visiter, mais vers le soir, per-

sonne ne se trouvait plus dans l'appartement, si ce n'est deux enfants du second lit et une femme Fischer, garde-malade. Cette dernière retourna également chez elle vers quatre heures et demie.

A peine partie, l'accusée appelle l'aînée de ses enfants et lui donne une commission à faire dans le voisinage, en lui recommandant d'emmener son frère. Elle se croyait seule, lorsque arrive son neveu Michel Heinrich; il demanda des nouvelles de la santé de son oncle; l'accusée se hâte de le renvoyer, sous un prétexte futile; Heinrich quitte et entend sa tante fermer solidement la porte d'entrée de l'appartement. Un instant après, Jonathan Müh, boucher, qui a son étal au rez-de-chaussée, entend distinctement deux coups secs donnés sur le plancher de la chambre où il savait que gisait Glœckler agonisant, puis comme un objet lourd que l'on traînait d'une chambre dans une autre. Ce bruit l'étonna et il dit à son fils de voir s'il y avait de la lumière chez Glœckler : tout était obscur. Ces deux coups secs étaient le fait de la prévenue qui, débarrassée de témoins, avait pris son mari sous les bras, l'avait tiré du lit qu'il

[illegible] des deux pieds en ce moment avaient [illegible] le plancher et l'avait traîné à travers la [illegible] d'habitation jusque dans la petite à [illegible] où elle avait caché le corps dans le com- [illegible] intérieur de l'armoire. Ce ne sont pas [illegible] de vaines conjectures.

En effet, Sophie Heinrich, l'une des sœurs de Glœckler, entra dans la maison un instant après cinq heures et demie; elle vit la cuisine éclairée, mais n'y trouva personne. L'appartement était dans l'obscurité, et en pénétrant dans le poêle d'habitation, elle se heurta contre la femme Glœckler, qui se dirigeait rapidement vers la cuisine. Sophie entra chez son frère, ne le trouva point et interpella vivement et avec [illegible] la femme Glœckler sur cette absence. Celle-ci donna la réponse qu'elle a faite plus tard au médecin Schmitt, réponse dont la vraisemblance est contredite par le fait même relaté par Sophie Heinrich, à savoir que, bien loin de venir des latrines, comme elle le prétendait, l'accusée sortait de l'intérieur de l'appartement. A partir de ce moment, la femme Glœckler joua une comédie qui ne fit néanmoins aucune dupe. Elle feignit une douleur profonde, prétendit

qu'elle sentait les approches d'un accouchement, eut l'air de perdre ses sens et de ne pouvoir répondre à aucune des questions qui lui étaient adressées.

On appelle une sage-femme qui veut la déshabiller ; elle s'obstine à garder ses vêtements, et en effet, elle méditait le projet de faire disparaître plus complétement le cadavre de son mari. Il lui fallait pour cela la nuit, elle y songeait et sa pensée se révéla par ces mots adressés à la sage-femme : « Pourvu que je n'accouche pas cette nuit! » Celle-ci la rassura, et elle montra aussitôt une vive satisfaction.

La garde-malade femme Fischer voulut avoir la clef de l'armoire pour y chercher du linge. Cette clef ne se trouva point; on la chercha en vain avec beaucoup de soin. Vers neuf heures et demie, au lieu de rentrer dans la chambre à coucher de son mari, la femme Glœckler se rend dans celle d'un lit et se coucha tout habillée; elle portait une robe à fond brun rayée de blanc, qui fut retrouvée plus tard toute souillée de sang.

La femme Fischer, les deux demoiselles Heinrich et un cordonnier du même nom, restent

[illegible] habitation pour y passer la nuit. Vers [illegible] heures du soir, ils entendent [illegible] l'accusée marcher avec précaution et [illegible] cette armoire dont la clef ne s'était [illegible]. La femme Fischer se lève et va [illegible] ce qui se passe. A peine paraît-elle sur le seuil de la porte, qu'elle reçoit l'ordre, donné d'une voix ferme, de se retirer; le battant de l'armoire était ouvert et empêchait ce témoin de voir ce que faisait la femme Glœckler. L'on entendit l'armoire se refermer et l'accusée mettre la clef au clou habituellement destiné à cet usage. C'est dans ce moment, sans doute, qu'elle avait retiré le corps de cette armoire pour le placer entre la paillasse et le matelas de son lit. C'est le mardi qu'on avait fait des recherches inutiles dans la fosse d'aisances. Tout indique, en effet, que ce n'est que dans la nuit de mardi 4 au mercredi 5 novembre que le cadavre y avait été transporté par la femme Glœckler. La femme Fischer se trouvait seule à dix heures auprès d'elle, elle veilla jusqu'à minuit, heure à laquelle un sieur Delan, qui habite le quatrième étage, [illegible] chercher de la lumière, selon son habitude, [illegible] appartement Glœckler. La garde-malade

ferma la porte du corridor à double tour, elle est certaine d'avoir pris cette précaution. Puis elle alla se coucher dans la chambre à deux lits, laissant la porte de communication ouverte, afin d'être à portée de donner des secours à la maîtresse si elle les réclamait.

Le lendemain matin, cette femme est fort étonnée de voir que la porte du corridor n'est plus fermée qu'à un seul tour et que celle de la chambre où elle avait passé la nuit, avait été close. Elle interpelle la femme Glœckler sur ces deux circonstances; les réponses qu'elle reçoit sont peu satisfaisantes.

Le lendemain mercredi, le corps est découvert dans la fosse d'aisances. N'est-il pas évident que c'est dans cette nuit que la femme Glœckler, après l'avoir vidé, l'a porté sur ses épaules au rez-de-chaussée? Ce qu'indique suffisamment le sang trouvé sur la paillasse et surtout celui remarqué sur la manche de la robe et sur les chaussettes en laine dont elle avait recouvert ses pieds pour amortir le bruit de ses pas.

Au moment où le commissaire de police opérait en flagrant délit et que les médecins constataient l'état du cadavre, tous les membres de la

famille étaient consternés : l'accusée, couchée sur son lit, affectait la douleur dans les instants où on l'observait, mais sitôt qu'elle se croyait seule, elle retrouvait du calme ; on l'entendait rire aux éclats avec ses enfants. Le jour même de l'autopsie, on trouva, sous son lit, le couteau qui lui avait servi, sans doute, à mutiler le cadavre de son époux. Tout à coup, elle se rappelle que la justice fait des perquisitions et que le poison accusateur se trouve exposé sur un rayon de la cuisine : elle charge à deux reprises la sage-femme de lui apporter les deux cornets, la priant de garder le secret vis-à-vis des personnes de la famille. Enfin, agitée par la crainte, voyant que le crime épouvantable qu'elle a commis va être mis au jour, elle place son dernier espoir dans la fuite, retrouve des forces au moment où elle semblait le plus accablée et lutte avec violence contre les personnes accourues pour la maîtriser.

Elle est conduite en prison, et là, comme si un aveu sortait de sa bouche, elle s'écrie : « Je ne sortirai plus d'ici ! »

L'on découvre plus tard que l'indifférence de l'accusée avait été si grande à l'égard de son

mari, qu'elle avait préparé à l'avance les linges destinés à l'ensevelir, et qu'elle avait parlé froidement à ses enfants de la mort prochaine de son mari, disant qu'elle fera cadeau de sa montre à l'aîné et qu'elle ne se remarierait pas.

Ajoutons que lors des longs interrogatoires subis par l'accusée, celle-ci n'a donné que des réponses embarrassées et inadmissibles.

En conséquence, Salomé Riehl, veuve Glœckler, est accusée :

1° D'avoir, le 24 août 1840, à Strasbourg, commis un homicide volontaire sur la personne de Sophie Glœckler, âgée de moins de cinq ans, enfant de son mari;

2° D'avoir, dans le courant des mois d'août, septembre, octobre et novembre 1846, attenté à la vie de Georges Glœckler, son mari, en lui administrant, à diverses reprises, des substances pouvant donner la mort;

Crimes prévus et réprimés par les articles 295, 296, 301 et 302 du Code pénal.

Après l'acte d'accusation, le greffier donne lecture de divers procès-verbaux de médecine légale et de plusieurs autres documents de la procédure.

[illegible]

[illegible] ... immense [illegible] ... et toutes les avenues de la [illegible] ... l'empressement [illegible] ... chacun attend avec une impatience [illegible] ... le dénouement de cet homme [illegible] Jamais affaire judiciaire n'a pas [illegible] ... ment le public.

A huit heures, l'audience est ouverte. L'accusé est introduit ; sa figure conserve [illegible]

[illegible]

[illegible] ... par les avocats Maîtres [illegible] ... Que demandent-ils ? [illegible] ... le bénéfice des circonstances atténuantes ?

Après le résumé du président, qui a reproduit avec une admirable exactitude et avec une stricte

impartialité les débats compliqués et étendus de l'affaire, les jurés se retirent dans la chambre de leurs délibérations pour formuler leur verdict sur les deux questions qui leur sont soumises.

Après une assez longue délibération, le jury rentre dans la salle d'audience et rapporte un verdict qui répond négativement sur la première question et affirmativement sur la seconde ; des circonstances atténuantes sont admises en faveur de l'accusée.

Le président donne l'ordre d'introduire la prisonnière. Elle est entourée de nombreux gendarmes. Le greffier donne lecture en sa présence de la déclaration du jury.

Le procureur du roi requiert l'application de la loi.

A la demande de M. le président si elle n'avait plus rien à dire sur l'application de la peine, l'accusée répond : « Je n'ai mérité aucune peine. »

La Cour se retire dans la chambre du conseil pour délibérer, puis à sa rentrée dans l'auditoire, le président prononce l'arrêt suivant :

« Vu la déclaration du jury en date de ce

[illegible] Salomé Riehl, veuve [illegible] d'empoisonnement ;

. . . .

[illegible] déclare qu'il existe [illegible] atténuantes en faveur de [illegible]

. . . .

[illegible] Salomé Riehl, veuve [illegible] forcés à perpétuité ;

[illegible] de mort civile ;

[illegible] de subir sa peine, elle [illegible] durant une heure, aux [illegible] sur la place publique de [illegible] de sa tête sera placé [illegible] gros et lisibles, [illegible] domicile et la cause [illegible]

[illegible] les frais du procès.

[illegible] Wenger, interprète, donne [illegible] de cet arrêt, elle simule [illegible] défaillance et se laisse tomber de [illegible] mais quand le président déclare que l'audience est terminée, elle se lève et quitte la salle d'un pas assuré ; pas une larme n'a mouillé ses paupières.

Ayant renoncé à se pourvoir en cassation, la condamnée dut, le 8 juillet 1846, subir l'exposition publique.

Avertie, à six heures du matin, de se tenir prête, la condamnée a reçu la fatale nouvelle en poussant des lamentations; cependant elle a bientôt repris son calme et son sang-froid.

Vers sept heures, elle a franchi les portes de la maison de force et a été aussitôt accueillie par les sifflets et les huées de la foule qui se pressait aux abords de la prison. A la vue de cette multitude bruyante et du déploiement d'une force armée importante, elle paraissait ressentir une vive émotion; sa démarche semblait devenir tremblante; mais elle s'est rassurée, et le cortége s'est mis en marche. Un piquet de gendarmes à cheval précédait la condamnée, qui, marchant entre une haie de troupes de ligne, était accompagnée de l'exécuteur et entourée de nombreux gendarmes à pied.

A travers une foule compacte et serrée elle parcourt le trajet de la maison de correction à la place de la Halle-aux-Blés, où le poteau avait été dressé. Là, une foule immense encombrait tous les passages; des flots de curieux

[illegible] et [illegible] d'un détache- [illegible] hommes de troupes [illegible] la multitude [illegible] sur les toits, [illegible] sifflant, riant [illegible] imprécations [illegible] place sur l'estrade; [illegible] on lui donna [illegible] vêtue de noir; [illegible] mais conservait le [illegible] de la Cour d'assises. [illegible] elle éprou- [illegible] des remords qui [illegible] mais le supplice [illegible] n'a pas produit [illegible] elle s'entretenait [illegible] le valet du bourreau et pro- [illegible] innocence.

[illegible] à huit heures, la condamnée a été [illegible] dans la maison de force, d'où elle [illegible] être transférée à la maison centrale de détention de Haguenau. (1)

(1) *Courrier du Bas-Rhin*, 9 juillet 1846.



PEINES INFLIGÉES A DES FEMMES

A MULHOUSE

1613. 21 mai. — Déplacement d'une pierre borne. — La femme de Claude B..... qui avait déplacé une pierre borne dans les vignes, dut payer une amende de 100 florins; il lui fut défendu de sortir de la ville pendant un an, et elle fut déclarée infâme..... C'est raide!

1703. 4 juillet. — Incendiaire. — Anne-Marie K. qui avait mis le feu à une grange, à Illzach, fut exécutée par le glaive. — Elle fut heureuse de la clémence de la justice, car ordinairement les incendiaires étaient brûlés vifs.

XVIII[e] siècle. — [illegible]. — La femme de Henri Sch. est condamnée à porter le *Klapperstein*, la pierre aux mauvaises langues, pour avoir proféré des injures contre M. le bourgmestre en exercice.

1743, 10 novembre. — [illegible]. — Rosine B. est condamnée à porter le *Klapperstein* et à travailler pendant quatre semaines au *Schellenwerk*, pour avoir faussement accusé le sieur Christophe Schl. de faux en écriture et d'avoir, en outre, nié la signature des quittances qu'elle lui avait données.

Ce n'était pas une petite affaire que de travailler au *Schellenwerk* : ceux qui y étaient condamnés étaient chargés de chaînes ou traînaient des boulets de fer pendant qu'ils exécutaient les travaux les plus pénibles sous la surveillance des valets de ville ; ils étaient coiffés de chapeaux ou de bonnets garnis de grelots *(Schellen)* qui se faisaient entendre à chaque mouvement du corps. Ils devaient joliment faire rire les passants, mais eux devaient rire bien jaune !

1749. 27 août. — Vol de laine. — Martin St. et sa femme, qui avaient, à plusieurs reprises, volé de la laine à leur maître, furent condamnés à la restitution de la marchandise. Le mari, qui avait pris la fuite, fut condamné par contumace. La femme fut exposée sur la banquette de l'hôtel de ville, puis conduite, la *Geige* au cou, aux quatre portes, et condamnée à trois mois de travaux publics au *Schellenwerk*.

Die Geige, ou le violon, consistait en une planchette qu'on attachait au cou du condamné, moyennant une chaîne; au milieu étaient pratiqués deux trous pour y faire passer les mains : le condamné était ainsi exposé pendant quelque temps aux regards du public, ou promené par la ville, accompagné d'un *Stadtknecht*. La *Geige* fut abolie en Alsace par arrêté du Conseil provincial de Brisach, rendu le 18 juin 1678, mais subsista à Mulhouse jusqu'à sa réunion à la France. A Strasbourg, cette peine était connue sous la dénomination de : « *an die Harpfe schlagen* ».

1750. 18 février, 18 mars et 18 avril. — Exposition d'enfant. — Elisabeth Fr., d'Eglisau, qui

avait exposé son enfant naturel dans la guérite hors la porte du Miroir, se réfugia à Zurich, d'où on la renvoya sur la demande du magistrat de Mulhouse. Elle fut conduite aux quatre portes de la ville, coiffée de la couronne de paille *(Strohkranz)*, puis bannie à perpétuité. A Colmar, les femmes de mauvaise vie portaient des chapeaux de paille pointus.

1756. 20 septembre. — Vol a la foire. — Une femme qui avait volé divers objets à la foire, fut condamnée à être exposée au carcan pendant une heure, à recevoir six coups de fouet et à être marquée du fer chaud.

1759. 21 novembre. — Vol de coton. — Plusieurs jeunes filles qui avaient volé du coton, furent condamnées à quatorze jours d'emprisonnement au *Castell*, où elles travaillèrent traînant les boulets; tous les trois jours, leurs jupons étaient retroussés et elles recevaient des coups de bâton.

1760. 26 juillet. — Vol de vêtements d'enfants. — Une vagabonde étrangère qui avait

enlevé, hors ville, les vêtements à deux petits enfants, fut exposée au carcan pendant une heure, battue avec des verges en six endroits de la ville, marquée du fer rouge et bannie de la ville et de son ressort.

1761. 17 juin. — VOL DOMESTIQUE. — Une servante qui avait volé du vin à son maître, fut conduite par toute la ville, la *Geige* au cou et un cruchon suspendu au dos, puis bannie de la ville et de son ressort.

Comme on a pu le voir par les *quelques* exemples ci-dessus, jamais la même peine n'était identiquement semblable pour le même crime ou le même délit. La municipalité de Mulhouse aimait à varier..... les plaisirs, car elle savait, aussi bien que le fabuliste, que

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.





EXÉCUTIONS DE FEMMES

A STRASBOURG

N. 1582, quatre femmes criminelles sont noyées et quelques-unes condamnées au fouet.

De 1600 à 1621, trente-et-un jugements ont été prononcés contre des personnes du sexe.

En 1517, un bourgeois de Strasbourg fut décapité avec sa femme, et ses trois frères furent roués : ils avaient avoué quarante-quatre meurtres.

En 1621, un homme et une femme eurent la tête tranchée pour cause d'adultère.

En 1629, plusieurs hommes et plusieurs femmes furent condamnés à mort pour cause

de sorcellerie, et exécutés, les uns à Barr, les autres à Wasselonne.

En [illegible] fut établie la punition du Schellenwerk, c'est-à-dire de la sonnerie. Elle consistait à attacher au-dessus de la tête des filles publiques condamnées une clochette, qui sonnait pendant qu'on les conduisait à la maison de force. Cette punition, tombée en désuétude, fut rétablie au milieu du XVIIIe siècle, mais ne resta pas longtemps en usage. (1)

En 1670, une femme jeune et belle eut la tête tranchée, au Marais-Vert, pour un crime d'infanticide.

Sébald Büheler rapporte que, le 3 mars 1582, trois femmes convaincues de vol furent conduites, à neuf heures du matin, devant l'hôtel de ville, qu'on leur donna lecture de leur crime et qu'elles furent ensuite jetées à l'eau du pont du Corbeau.

Dans sa chronique, Walther raconte que, le 10 mai 1617, la fille d'un bourgeois de Stras-

(1) Hermann : *Notices, etc., sur la ville de Strasbourg*, t. 2, p. 441.

bourg, convaincue d'infanticide, fut noyée au même endroit.

Un autre châtiment que l'on infligeait également sur ce pont, de sinistre mémoire, consistait à placer ceux qui avaient commis des vols de peu d'importance, ou les femmes de mauvaise vie, dans un panier *(Schandkorb)*, où ils restaient exposés pendant une heure, et au bout de ce temps ils pouvaient se jeter dans l'eau d'où on les retirait vivants.

Quant aux adultères, qu'ils fussent masculins ou féminins, on les exposait dans une petite loge construite *ad hoc*, en 1529, auprès de ce gracieux pont du Corbeau.

Enfin, pour comble, nous devons finir ce chapitre par un châtiment bien terrible, en vérité. Pour quel crime ? l'histoire le tait : mais, en 1356, une femme fut condamnée, à Strasbourg, à être enterrée vive !







LE KLAPPERSTEIN

APPLIQUÉ AUX FEMMES EN ALSACE

E moyen âge, il faut en convenir, avait inventé de singulières punitions contre ceux ou celles qui se rendaient coupables de crimes ou de délits. Parmi ces châtiments singuliers, ridiculement comiques, on peut bien nommer le *Klapperstein*, ou la pierre des mauvaises langues. Le *Klapperstein* était en usage dans plus d'un pays de l'Europe, mais il était fort usité en Alsace et particulièrement à Mulhouse. Cette particularité signifierait-elle que les jolies Mulhousiennes auraient été plus bavardes que leurs voisines, j'entends plus mauvaises langues? A d'autres la solution, je ne m'attache qu'au fait.

Que si on veut connaître l'étymologie du mot *Klapperstein*, elle est facile à donner : c'est une expression composée de *Stein*, qui signifie pierre, et de *klappern*, un verbe qui veut dire claquer (de la mâchoire), caqueter, bavarder. Cette expression se retrouve à tout moment dans les auteurs alsaciens du xv[e] siècle principalement. *Klappermann*, dans Geiler, et *Klappernarr*, dans Schilter et dans Frisch, signifient bavard; *Klappermühle*, dans Schmid, est, en Souabe, une femme bavarde; Brant et Murner appellent *Klapperbenckly* le banc des bavards; l'expression proverbiale « donner un liard dans le tronc des bavards, c'est-à-dire bavarder à son tour » *(einen Pfennig in die Klapperbuichs geben)*, est rapporté par Geiler, déjà nommé; à Strasbourg, le Magistrat ne s'était pas gêné pour donner à une de ses rues le nom caractéristique de *rue du Caquet (Klappergasse)*; enfin, la maison des aliénés à Ensisheim était désignée sous la dénomination de *Klapper*, ce qui prouve que les fous de ce pays-là, sous le rapport de la langue, étaient bien intempérants.

« A Mulhouse, dit M. Aug. Stœber, la pierre qui servait pour ce châtiment et qui porte le

nom de *Klapperstein* ou *Laterstein*, existe encore aujourd'hui (1856); elle est suspendue à une chaîne au-dessous d'une fenêtre de l'hôtel de ville, en face de la rue Guillaume Tell. Elle pèse environ douze kilogrammes et représente une tête de femme grotesque qui ouvre de grands yeux équarquillés et tire la langue ». Un dessin en a été donné par M. Stœber dans la *Revue d'Alsace*, en 1856.

Au-dessus de la chaîne qui retient la pierre au mur se trouve l'inscription suivante :

Zum Klapperstein bin ich genannt,
Den bösʒen Mäulern wohl bekannt,
Wer Lust ʒu Zank und Hader hat,
Der musʒ mich tragen durch die Stadt.

(Je suis nommée la pierre des bavards,
Bien connue des mauvaises langues,
Quiconque prendra plaisir à la dispute et à la querelle
Me portera par la ville.)

D'après Henri Petri, secrétaire de la ville, plus tard bourguemestre, et historien de Mulhouse, au commencement du XVIIe siècle, la peine du *Klapperstein* était regardée comme infamante et peu inférieure à celle du carcan.

« A Mulhouse, il n'existait qu'un seul exemplaire du *Klapperstein*. S'il arrivait que deux femmes fussent en même temps condamnées à la porter, l'une d'elles se chargeait de ce lourd fardeau et de ce singulier collier depuis la place publique jusqu'à l'une des portes de la ville, où l'autre la relevait alors et continuait la promenade du retour. Un écriteau attaché sur le dos de celle qui, momentanément, ne portait pas l'ornement du supplice, indiquait les noms, prénoms et qualités des deux bavardes, ainsi que la nature du délit. Un de ces curieux placards, écrit en gros caractères romains, sur du papier fort, de trente-deux centimètres de haut sur vingt-neuf de large, est conservé dans les archives de la mairie. On y lit :

VON WEGEN VILFALTIGER KLAPPEREY, ÜPPIGER SCHELLT VND LESTER WORT, SCHENNDEN, SCHMAENN VND ÜBEL ZUREDENS, IST DIESEN WYBERN, ZU STRAF DEN LASTERSTEIN ANDERN ZU EINEN EXEMPEL ZU TRAGEN VFERLEGT.

« Sur le verso de la feuille est écrit de la main du greffier de la justice :

Des Zingstags den 20 Marty 1576 haben Bartlin Cristens desz Murers vnnd Hannsz Fründts frauw usz erkantnus eines Ev. Raths nach erlitner gefängknus den Lasterstein herum getragen, vnnd hat Bartlin Cristens frauw disen Zedel am ruckhen gehabt.

« Dans un manuscrit de notes diverses provenant de M. Mieg, l'auteur de la *Chronique de Mulhouse*, se trouve consignée cette autre condamnation au *Klapperstein :*

Hinrich Sch..... frau dasz sie wider den Regierenden herren Burger Meister ehrenrührig geredt, wurde mit dem Thurm und Klapperstein gestrafft, 29 Mart. 1727.

« Le *Klapperstein* fut employé à Mulhouse jusqu'à la fin du siècle dernier, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de Mulhouse à la France en 1798. Les contemporains de cette dernière époque, rares aujourd'hui, citent encore le nom de la mauvaise langue qui a eu l'insigne honneur de le porter la dernière ! »

Au commencement du XVIIe siècle, la manie de bavarder et de médire était, paraît-il, devenue si générale parmi les bourgeoises de la cité mulhousienne, qu'elle pouvait compter comme une vraie fièvre : c'était, de la langue, une *autre danse de Saint-Vit*. Le Magistrat, effrayé des progrès du mal et de ses conséquences délétères, dut chercher un autre moyen de guérison que le supplice du *Klapperstein*. En cherchant bien, une idée lumineuse, morale, civilisatrice lui traversa l'esprit et il crut un moment pouvoir, lui aussi, s'écrier : *Euréka!* Il décida donc que les femmes (et les dames) qui se dispenseraient d'être affectées de la contagion, recevraient une récompense publique, un vrai prix de vertu. C'est le brave bourguemestre Jacques Ziegler qui, dans une note curieuse consignée dans ses papiers, nous en donne le témoignage.

Voici cette pièce précieuse :

1626. DANS CETTE ANNÉE, TROIS FEMMES ONT REÇU DES PRIX POUR N'AVOIR MÉDIT DE PERSONNE PENDANT LES SIX DERNIERS MOIS.

Pour les lectrices qui pourraient m'accuser

d'être un infidèle traducteur, je leur livre le texte dans toute sa virginité :

1626. In diesem Jahr haben drey Frauens-persohnen Premium bekommen, weilen sie während dem letzten halben Jahr über Niemand böse Nachred gehalten hand.

« Une chronique manuscrite d'Ensisheim cite deux cas de l'application, dans cette ville, de la peine du *Klapperstein*. Le premier, qui remonte à l'année 1517, se rapporte à une nommée *Berlin Schlieferin*. Le délit commis par cette bavarde n'est pas spécifié dans la chronique, mais le second cas, relatif à l'année 1519, y est formulé de la manière suivante :

« Une sommelière, au service de l'aubergiste
« de la maison *Zur hohen Laube*, avait calomnié
« un bijoutier au sujet d'une bague; en consé-
« quence de ce méfait, elle fut condamnée à un
« emprisonnement de douze jours; en outre, à
« porter le *Klapperstein* en suivant la proces-
« sion le jour de Sainte-Catherine; à fournir à
« l'église une livre de cire, et à payer les frais
« du procès qui se montaient à 30 schellings. »

« Enfin, M. le curé Merklen, dans son *Histoire de la ville d'Ensisheim*, rapporte le fait suivant, qui nous paraît intéressant sous plus d'un rapport :

« Le 7 mai 1586, la femme d'Ulric Lappen, nommée Rosine, de Ruelisheim, ayant injurié les vingt-quatre juges (jurés) criminels et avancé qu'ils avaient prononcé un jugement inique en condamnant la femme de Laurent Hamler pour crime de sorcellerie, fut condamnée : à faire une rétractation publique en pleine séance; ensuite, à porter suspendu au cou le *Klapperstein* (effigie de mauvaise langue), pendant un jour de marché ; enfin, à être enfermée, l'espace de deux heures, dans le *Klapper*, ou maison des fous. » (1)

(1) Aug. Stœber : *Notice historique sur le Klapperstein* dans la *Revue d'Alsace*, de 1856.

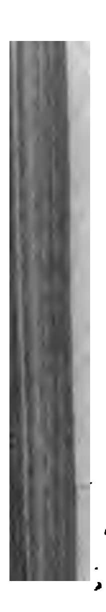


IX

LES DAMES D'ALSACE

ET

LA DANSE





LA FÊTE DES FEMMES

DANS LA

VALLÉE DE MUNSTER

ES *Annales de Lück* nous donnent la relation de cette fête toute féminine qui s'appelait *Weibertag*. Elle se célébrait chaque année, et ce sont les femmes de Wihr, de Walbach et de Zimmerbach qui en étaient les héroïnes. Ces dames se réunissaient donc, au jour désigné, sur la place publique, la plupart masquées et tenant chacune dans sa main quelque chose à manger. L'une avait un pot de viande; une autre un plat de légumes; celle-ci une pièce de rôti tout embroché d'un épieu en bois; celle-là tout autre chose de son goût.

Pour boire, la cave commune était là tout près : on y allait puiser libéralement, c'est-à-dire que la société avait droit de prendre dans la cave deux tonneaux de vin, qui étaient chargés sur un cheval orné de grelots et conduit par une femme masquée. Chaque boulanger et chaque aubergiste étaient obligés de leur donner une miche de pain.

La commune leur donnait aussi douze schellings pour acheter un bouc. Elles allaient ensuite en cortège, conduisant le cheval et le bouc couverts, harnachés et chargés de grelots, à la ferme chercher du beurre, que le fermier ne leur pouvait refuser.

Alors, elles se rendaient joyeusement sur la grande route pour y boire et manger, pour y arrêter les passants, qu'elles obligeaient à s'amuser avec elles et à danser autour du bouc.

Ce jour-là, les femmes étaient maîtresses absolues; les hommes, confinés à la maison, n'osaient non seulement sortir dans les rues, mais même se montrer à la fenêtre. Ce n'est que le soir qu'il leur était permis d'ouvrir une croisée pour respirer un peu l'air frais.

Les femmes ne se contentaient pas de l'inno-

cent plaisir de la danse : tout leur était permis, et elles s'en donnaient à cœur joie. Lorsque les fumées du vin leur avaient monté à la tête, elles ne connaissaient plus ni frein ni bornes, elles se querellaient souvent, se battaient quelquefois, se livraient à toutes sortes d'exercices insolites, elles cassaient (non pas seulement au figuré) les carreaux et ne les payaient pas, elles se livraient enfin à tous les excès possibles.

Cette coutume bizarre, reste bien caractérisé des bacchanales, dura des siècles dans la vallée de Munster. Ce n'est que le 25 février 1681 que, par les efforts persévérants du pasteur Forster, elle fut définitivement abolie.







LES DAMES D'ALSACE A LA DANSE

L est un fait certain, avéré, connu et justifié par cent témoignages, que les dames d'Alsace aiment passionnément à danser et qu'elles y excellent.

De tout temps, à toutes les occasions on les voit faire sauter le jupon avec dextérité, relever la robe avec élégance et se balancer avec grâce.

Aussi ont-elles acquis, dans le monde entier, une juste réputation de danseuses émérites, de valseuses brevetées et diplomées, glorifiées et couronnées.

C'est pourquoi nous avons voulu, nous aussi, rendre hommage, sous ce rapport, à leurs

talents, à leur habileté, à la séduction qu'elles inspirent, à l'admiration qu'elles imposent.

Honneur donc, trois fois honneur aux pieds agiles, à la taille souple, aux mouvements entraînants, aux beaux yeux pleins d'attraits des danseuses d'Alsace!





LE BAL A SCHLESTADT

'AUTEUR anonyme de la *Promenade d'un jeune Didachophile en Alsace, en Suisse et en Allemagne, dans l'été de 1785*, raconte dans sa lettre XIII, datée de Colmar, qu'il est allé, le 23 juillet, au bal de Schlestadt. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « La salle de bal est de la plus grande beauté; il n'y a sûrement pas de ville de province qui puisse se flatter d'en avoir une aussi belle; elle fait honneur à M. de la Galaisière, intendant de Strasbourg, qui en a donné le plan.....

« Ce soir (c'était le lendemain), nous sommes allés à un bal moins beau, mais plus agréable que celui de Schlestadt; comme c'étoit un bal

[illegible] conseiller [illegible] à ses voisins. J'y [illegible] aussi [illegible] la [illegible], et je [illegible] que j'ai été agréablement dédommagé de la monotonie de [illegible] d'hier. J'ai été tout émerveillé de l'agilité [illegible] de l'adresse avec laquelle on y dansoit la valse. Cette charmante danse est la plus à la mode dans ce pays, et pour ainsi dire l'unique. Je désirerois bien qu'on pût la danser à Paris : sa grâce [illegible] un peu le froid cérémonial de nos bals. »





LA DANSE DE SAINT-VIT



EN 1418, une femme sujette à des maladies de nerfs, se mit à danser, et dansa pendant quatre jours. On la conduisit à Saverne où était une chapelle consacrée à saint Vit (S. Vitus) ou saint Guy. L'opinion générale était qu'en dansant autour de cette chapelle, on guérissait de la passion déréglée de la danse. On assure que la femme fut guérie. Cet accès était appelé la *danse de Saint-Vit (Sanct-Veitz-Tanz).* Bientôt d'autres femmes de Strasbourg eurent le même accès, et l'on eut recours au même remède. Dans l'espace d'un mois, la maladie devint contagieuse. Le nombre des danseuses surpassant deux cents, le Magis-

trat s'en émut, car la circulation dans les rues de la ville était chaque jour compromise. Une femme sortait tranquillement et paisiblement de chez elle; voilà que tout à coup, au milieu du pavé, elle se met à sauter et à tourner dans une valse effrénée; une autre à côté d'elle commence un quadrille, pendant qu'une troisième, une sixième, une vingtième, une centième forment des ronds tourbillonnants. La voie publique est encombrée.

Le Magistrat ne pouvant contenir une telle effervescence, fit construire de grands hangars et répartit les satanées danseuses dans ces salles improvisées, pour les laisser danser à leur aise.

La chronique qui rapporte ces faits oublie deux choses qu'il eût été cependant aujourd'hui satisfaisant de connaître, si on envoya des danseurs à ces femmes..... *tournantes*, et si on les gratifia d'un orchestre.

Boerhaave guérit un grand nombre d'enfants réunis dans un hospice et devenus convulsionnaires par contagion, en menaçant le premier qui aurait une attaque, de le faire placer pieds nus sur une plaque de fer ardent, qu'il avait fait mettre devant eux : aucun ne fut attaqué.



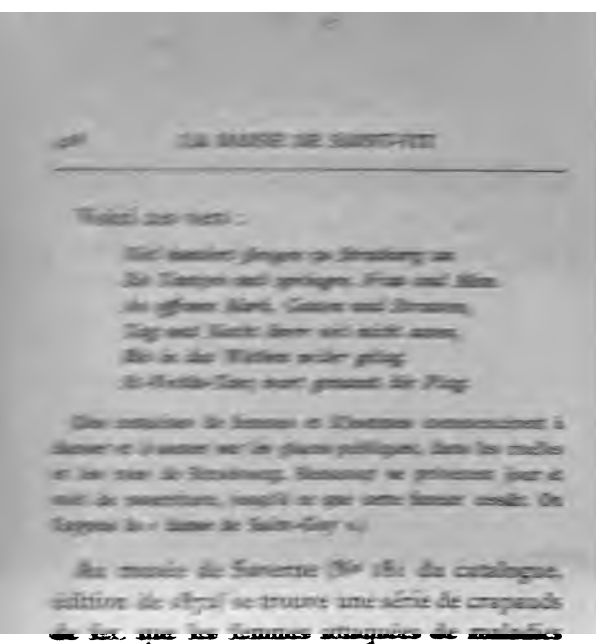
Une menace semblable, effrayante aussi, quand même l'effet n'en eût pas été sensible à la plante des pieds, aurait probablement exercé une prompte et salutaire influence sur les nerfs irritables des belles danseuses de Strasbourg.

La danse de Saint-Guy devint proverbiale, et quand on en voulait à quelqu'un, on lui lançait tout simplement à la figure ce dystique fameux :

Wer nicht liebet Musica,
Den plag St.-Veiths-Tanz und Podagra.

(Que la maladie de Saint-Guy et la goutte frappe celui qui n'aime pas la musique.)

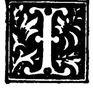
D'autres rimes contemporaines donnent une idée du fléau : il paraît que les danseuses commençaient leur évolution par de légers mouvements involontaires, peu à peu le mouvement s'accélérait, puis devenait tellement rapide, qu'il finissait par de frénétiques convulsions, sous lesquelles la malade tombait épuisée, et souvent raide morte.



Au musée de Saverne (N° [illegible] du catalogue, édition de [illegible]) se trouve une série de crapauds de fer, que les femmes attaquées de maladies hystériques offraient sur l'autel de saint Vit, dans la chapelle de ce saint, dans l'espoir d'en obtenir la guérison par son intercession. Quelques archéologues, en signalant cette pratique spéciale à saint Vit, ont cru non seulement reconnaître le maintien d'une superstition antérieure à l'établissement du christianisme dans nos contrées, mais encore des traces du culte de Phallus.



LA STRASBOURGIENNE



IL a paru, au siècle dernier, à Paris, chez Mlle Castagnery, rue des Prouvaires, à la Musique royale, et chez M. Robert, rue Banier, à Orléans, avec privilége du roi, une plaquette in-12, intitulée : LA STRASBOURGIENNE, *contredanse allemande, dédiée à M. Brouder le fils, négociant à Strasbourg, par le Sr Carel, Maître de Danse, Privilégié du Roy,* prix 4s la feuille. Cette plaquette se compose d'une page de titre, d'une page de description des figures de la contredanse, d'une page du plan des figures, et d'une page de la musique.

Si nous négligeons de reproduire ici le plan

des figures et la musique, nous pouvons tout au moins donner le texte de la description des figures. La voici :

Après le rond ordinaire.

1° Chaque cavalier fait un tour d'Allemande à droite avec la deuxième dame qui est à sa droite;

2° Puis revient à sa dame faire un même tour d'Allemande à gauche;

3° Tout de suite un tour à droite aux quatre coins, c'est-à-dire avec la dame qui est à sa gauche;

4° Et encore un tour à gauche avec sa dame;

5° Deux cavaliers tenant les mains croisées de leurs dames les poussent et les font pirouetter sous les bras. La dame repousse le cavalier qui pirouette à son tour sous les bras de la dame; pendant ce tems, les autres cavaliers donnant la main gauche à la gauche de leur dame, leur font faire un tour autour d'eux, et passant alors leur bras droit derrière le dos de la dame, qui en fait de même, ils passent aux places;

6° Vis-à-vis, qui, étant arrivés, ils font à leur tour la poussette, pendant que les premiers font

ce qui vient d'être dit et passent aux places vis-à-vis ;

7° Les dames se présentant la main droite, font un demi-tour de moulinet pour aller prendre le bras gauche du cavalier qui est devant elle, pour faire un tour d'Allemande ;

8° Elles se reprennent en moulinet dont elles achèvent le tour qui les conduit à prendre le bras gauche de leur cavalier et, tournant autour de lui, reprennent leurs places ;

9° Les cavaliers font le même moulinet et le même tour d'Allemande que les dames viennent de faire ;

10° Ils achèvent le moulinet et l'Allemande à leur dame ;

11° Et sans lâcher la main gauche de leur dame, chaque cavalier la fait tourner autour de lui en passant le bras sur sa tête ;

12° Puis sans quitter les mains, la course jusques à ses places.

L'ALSACIENNE

est une polka en Fa, qui se vendait à Paris, chez Frère, passage du Saumon, rue Montmartre.

La figure en était ainsi décrite :

1° Deux de vis-à-vis chassés à droite et à gauche;

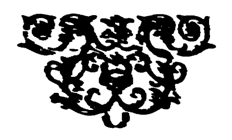
2° Traversés par un contretems et Rig;

3° Chassés à droite et à gauche;

4° Balancés tous les deux à votre gauche;

Et à vos places par un contretems.

Les six autres de même.



Sur ce, Mesdames, permettez-moi de prendre une seconde fois congé de vous. Je dis une seconde fois, parce que, une première fois, après mon petit volume des Dames d'Alsace, *j'ai eu l'honneur de vous dire « Au revoir! »*

A la fin de celui-ci, où je parle encore *des* Dames d'Alsace, *c'est un second congé que je sollicite. Un congé n'est pas un adieu. Donc, aimables lectrices, je vous réserve un troisième petit livre dans la* PETITE COLLECTION ALSACIENNE.

Celui-ci, je l'intitulerai : Toujours les dames d'Alsace. *Le sujet n'est-il pas inépuisable, et quand une fois on y a touché, quand on y a goûté, ne veut-on pas, par une puissance irrésistible et un attrait fascinateur, y revenir encore, y revenir toujours !*

Donc, Mesdames, encore une fois au revoir! et merci, mille fois merci de votre accueil gracieux et bienveillant.

L'AUTEUR.



TABLE DES MATIÈRES

PAGES

A MES LECTRICES V

I. — LES DAMES D'ALSACE ET LA PATRIE I
Barbe Schœn, l'héroïne mulhousienne....... 3
Les Femmes à la Révolte des paysans de 1525 5
Les Dames de Landau 7
Madame Bartholdi........................... 9
L'Alsace personnifiée....................... 13

II. — LES DAMES D'ALSACE ET LA LITTÉRATURE ... 15
Les Filles du savant Manegold............. 17
Gertrude de Dagsbourg 21
La Châtelaine d'Erbach..................... 33
Feltz (Catherine-Salomé).................. 35
Catherine Salomé, femme Witter 37
Frédérique Brion............................ 39
Emilie et Lucinde, les deux premières maîtresses de Gœthe......................... 53
La Comtesse de Lützelbourg............... 69
Clarisse Bader............................ 75

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Madame [illegible] . . . [illegible]
Madame [illegible] . . . [illegible]
Les Dames [illegible] . . . [illegible]
La Femme [illegible] . . . [illegible]

III. — [illegible] . . . [illegible]
[illegible] . . . [illegible]
[illegible] . . . [illegible]
Marie [illegible] . . . [illegible]
Madame [illegible] . . . [illegible]
Madame [illegible] . . . 101
Madame [illegible] . . . 103
Mademoiselle [illegible] . . . 105
Madame de W[illegible] . . . [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

IV. — Les [illegible] d'Alsace et de Lorraine . . . [illegible]
[illegible] Femmes . . . [illegible]
La Dame de H[illegible] . . . [illegible]
Les Costumes d'Alsace . . . [illegible]

PAGES

Les Dames de Belfort 173
Les Mulhousiennes, etc....................... 177

V. — Les Dames d'Alsace a Table 185
Les Dames de Mulhouse 187
Oberrheinisches Kochbuch 189
Les Femmes ivrognes........................ 193
Une franche Buveuse alsacienne............. 197

VI. — Les Dames d'Alsace et la Superstition ... 199
L'ex-voto du Vieux-Thann................... 201
Les Sorcières alsaciennes.................... 207
Les Sorcières aux fers-à-cheval 211
Les Prix de la torture pour femmes 215
Barbe de Vaulx au Pa'...................... 217
Confession et exécution d'une Sorcière...... 219
Procès de sorcellerie 231
Pétronille, la Sorcière........................ 275
Noms de Sorcières.......................... 279
Les Sorcières de Thann..................... 283
Les Sorcières de Guebwiller 289

VII. — Les Dames d'Alsace et la Vertu.......... 293
Ritza 295
Un Acte de justice en l'année 1298.......... 297
Suzanne Brunn.............................. 299
Mademoiselle de Kerbach 321
Les Rosiers de Blotzheim 337
Madame de Turckheim...................... 357
Les Veuves et Filles à marier de Munster .. 363
Madeleine Stahl 367

PAGES

VIII. — Les Alsaciennes criminelles 371
Salomé Riehl, femme Glœckler.............. 373
Peines infligées à des femmes 397
Exécutions de femmes à Strasbourg......... 403
Le Klapperstein 407

IX. — Les Dames d'Alsace et la Danse 415
La Fête des femmes......................... 417
Les Dames d'Alsace à la danse.............. 421
Le Bal à Schlestadt 423
La Danse de Saint-Vit 425
La Strasbourgienne 429
L'Alsacienne 432



Mulhouse — Imp. Veuve Bader et Cie



